

Nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement

Dialogue entre les structures de
Justice et Paix en Afrique et en
Europe entre 2005 et 2007

Schriftenreihe Gerechtigkeit und Frieden / Série de fascicules Justice et Paix

Herausgeber: Deutsche Kommission Justitia et Pax

Publiée par la Commission Allemande Justitia et Pax

Redaktion / Éditrice: Gertrud Casel

Nouvelles chances pour les processus de participation
dans la coopération au développement
.Dialogue des structures de Justice et Paix en Afrique et en Europe entre 2005 et 2007

Schriftenreihe Gerechtigkeit und Frieden, Heft 114f

Série de fascicules Justice et Paix, numéro 114f

Redaktion / Rédaction : Dr. Hildegard Hagemann

ISBN 978-3-940137-18-0

Bonn, August 2008

Auslieferung / Disponible à l'adresse suivante :

Justitia et Pax, Kaiserstr. 161, D - 53113 Bonn,

Tél. : +49-228-103217 – Fax: +49-228-103318 - Internet: www.justitia-et-pax.de

E-Mail: Justitia-et-Pax@dbk.de

Contenu

Avant-propos	5
Evêque auxiliaire ém. de Trèves Leo Schwarz Président de la Conférence des Commissions de Justice et Paix d'Europe	
Evêque Francisco Joao Silota 1er Vice-Président du SCEAM, Responsable de Justice et Paix	
Constats et recommandations visant la promotion de la participation par l'Église, la société civile et les acteurs politiques Résumé	7
Partie A: Participation à l'enseignement et au travail catholiques	
1. De la participation et de la justice participative dans l'éthique sociale chrétienne Irene Porsch, Misereor	21
2. Participation à la réalité des structures africaines de justice et de paix Method Kilaini, évêque auxiliaire de Dar-es-Salaam (Tanzanie)	32
Partie B: Un dialogue impliquant les partenaires de Justice et Paix	
3. Obstacles à la participation et éléments promoteurs de cette dernière	43
3.1 Benin Abbé Dr. Raymond Bernard Goudjo / Étienne Agbogé, Institute des Artisans de Justice et de Paix	44
3.2. Burkina-Faso François des Sales Bado Commission Justice et Paix, Conférence Episcopale de Burkina Faso	51
3.3 Nigeria Abbé Ezekiel Ade Owoeye Commission Justice, Développement et Paix, Ibadan	55
3.4. Afrique du Sud Billy Nkosinathi Maseti Justice et Paix, Conférence des évêques d'Afrique du Sud	58
3.5. Sierra Leone Abbé Peter Konteh Bureau archidiocésain de développement, Caritas, Freetown et Bo	61
3.6. Tanzanie Michael S. Bisama et Franz Hiss Commission Justice et Paix, diocèse de Kigoma	64
Partie C: Synthèse d'études de cas au cours d'un atelier international	
4. Résumé de l'atelier international des partenaires de l'Afrique et d'Allemagne sur la participation dans la coopération au développement François de Sales Bado, Dr. Hildegard Hagemann, Commission Allemande Justice et Paix	87

5. Observations fondamentales	91
5.1 Participation aux travaux du SCEAM	92
Abbé Martinho Maulano, Justice et Paix, au Symposium des <i>Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM)</i>	
5.2 Idées pour promouvoir la participation et le développement dans la politique africaine	101
Prof. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf	
5.3. Instruments de participation aux travaux de Justice et Paix	109
Billy Nkosingiye Maseti, département de Justice et Paix, Afrique du Sud	
6. Groupes de travail en détail	117
6.1 Résolution des conflits et processus de réconciliation	
6.1.1 Études de cas en provenance du Sierra Leone Conflit et crise – Défis pour le travail pastoral	118
Abbé Peter Konteh	
6.1.2 Commentaire Service civil de paix – Un support institutionnel	127
Hans Nirschl, Développement des ressources humaines, AGEH	
6.2 Coopération cohérente pour le développement, par le biais de la participation	
6.2.1 Étude de cas en provenance du Nigeria Obstacles à une coopération cohérente pour le développement et stratégies pour les surmonter	132
Abbé Ezekiel Ade Owoeye	
6.2.2 Commentaire Préoccupations d'un acteur institutionnel œuvrant pour le développement	154
Gabriele Huber, Misereor	
6.3. La dimension politique de la participation	
6.3.1 Le rôle des représentations du peuple dans la politique régionale, nationale et internationale	157
Abbé Dr. Raymond Bernard Goudjo	
6.3.2 Commentaire La participation au-delà des élections	161
Jeannette Schade Institut pour le développement et la paix, Université de Duisbourg-Essen	
7. Résumé des débats en pannel	167
Franz Hiss, Dr. Hildegard Hagemann	
Epilogue	173
Manfred Sollich, Commission Allemande Justice et Paix	
Liste des sigles	175
Annexe: Programme, Liste des Participants	183

Avant-propos

Les organisations de Justice et Paix de quelques pays africains et la commission allemande de Justice et Paix pendant plus d'un an ont abordé les questions actuelles liées aux nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement. Ce document d'impulsion résume les résultats de ce dialogue.

Nous, les présidents des commissions de Justice et Paix d'Afrique et d'Europe, seront heureux de voir que ce document trouve un vif écho et suscite d'autres dialogues. – Pourquoi?

La doctrine sociale de l'Eglise a depuis toujours réclamé la participation et l'intégration de toutes les personnes à l'organisation de la vie dans toutes ses dimensions. Ces défis à la responsabilité et à l'initiative personnelle des pauvres ont été longtemps ignorés ou sous-estimés dans la coopération au développement gouvernementale et internationale. Les nouvelles approches prometteuses dans la coopération au développement nationale et internationale pourtant ne seront efficaces que lorsqu'elles sont mises en pratique.

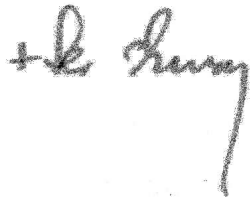
C'était le contexte de ce projet commun des organisations de Justice et Paix. Les partenaires ont mené un dialogue ouvert et détaillé sur leurs expériences, les succès et les échecs dans le domaine de la participation, en vue d'identifier les chances pour une participation plus active dans la société et l'Eglise. Cela a abouti à un échange ample et approfondi sur les différentes approches aux processus de participation dans l'organisation de la vie dans toutes ses dimensions. Cet échange a révélé une grande variété de possibilités pour réduire ou même éliminer la pauvreté à travers des approches participatives et des initiatives. Pour les partenaires, cette variété d'expériences, d'épreuves et d'obstacles était aussi une source d'inspiration pour le travail futur.

Le 4 et 5 octobre 2007, un workshop international à Bensberg, près de Cologne, donnait l'occasion de résumer ce dialogue approfondi et de présenter ce projet à des organisations de Justice et Paix d'Europe et des représentants du Parlement Européen.

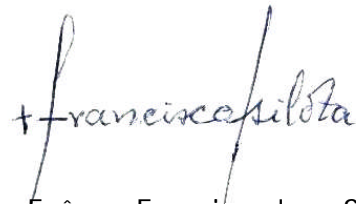
Ce projet nous semble être un modèle notable d'un dialogue substantiel sur la participation dans la coopération au développement en tenant compte des différentes expériences, succès et désillusions des partenaires dans le sud et le nord. Ce dialogue ouvre des perspectives nouvelles et encourage les partenaires à intensifier leurs efforts en faveur des processus participatifs avec les pauvres. Cet échange mutuel contraste clairement avec les stratégies de réduction de la pauvreté unilatéralement imposées par les Européens. Le dialogue documenté dans ce document fait preuve d'efforts communs. Et dans un monde globalisé, ce sont des efforts communs qui deviennent toujours plus important.

C'est pourquoi nous invitons à continuer ce dialogue ouvert sur les expériences des processus participatifs dans la lutte contre la pauvreté entre les organisations de Justice et Paix et avec d'autres acteurs engagés.

Faisons passer ce document d'impulsion ! Interrogeons les autres acteurs de l'Eglise et personnes engagées sur leurs expériences dans ce domaine! Continuons le dialogue sur les chances des pauvres de vivre une vie digne ! Ainsi nous montrons clairement que l'Eglise et sa doctrine sociale place l'homme et ses talents au centre de tout ordre politique, social et économique.



+ Leo Schwarz
Evêque auxiliaire ém. de Trèves
Président de la Conférence des Commissions
de Justice et Paix d'Europe



Evêque Francisco Joao Silota
1er Vice-Président du SCEAM
Responsable de Justice et Paix

Berlin/Accra, Janvier 2008

Constats et recommandations visant la promotion de la participation par l'Église, la société civile et les acteurs politiques

Résumé

I. Contexte

En octobre 2005, les secrétaires généraux des conférences épiscopales africaines et les représentants de quelques organisations de Justice et Paix ont été invités à un dialogue sur les «Nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement». En décembre 2006, un rapport sur l'état actuel de ce projet de dialogue a été envoyé et un échange approfondi a été initié par un questionnaire (voir en annexe) pour explorer les différentes expériences dans le domaine de la participation. Les personnes adressées ont aussi été demandés de donner leur avis sur les buts du projet ou de les compléter. Le questionnaire a été adressé surtout à des représentants d'organisations de Justice et Paix.

En octobre 2007, les compléments aux buts visés ont été discutés en détail lors d'un workshop international avec les partenaires du dialogue. L'intention de ce workshop était de développer une vision et une interprétation commune de participation et d'en discuter la dimension politique. Le but principal était de formuler des recommandations concrètes pour encourager les acteurs de l'Église d'utiliser leur potentiel pour promouvoir la participation.

Le texte suivant résume les réponses au questionnaire et structure les résultats (chapitre II). Ceux-ci ont servi de base pour définir les conditions préalables pour la participation (chapitre III). Et en dernier lieu nous présentons les recommandations concrètes pour les acteurs dans le domaine de la coopération au développement, en particulier pour l'Église quant à son rôle dans la promotion de participation (chapitre IV).

II. Résumé des réponses

1. Facteurs qui empêchent ou favorisent la participation

Les réponses à la question concernant les facteurs qui empêchent ou favorisent la participation font une différence nette entre raisons individuelles, structurelles et dues aux acteurs.

Le manque de confiance en soi, le manque d'éducation et la désinformation sont les facteurs qui empêchent **l'individu** de participer à la vie politique et sociale. S'y ajoutent le fatalisme, la misère, la peur du neuf et aussi la peur d'être déçu. Des conflits dans la famille, la commune et la région qui sont causés, entre autres, par des préjugés, méfiance, querelle ou par égoïsme sont considérés comme les principaux obstacles à la participation et le développement.

La participation individuelle est incité par des visions et des objectifs communs qui émanent par exemple d'échanges d'expériences. Le mécontentement de la situation actuelle, la découverte du potentiel d'entraide en matières familiales/sociales, la capacité de traiter des conflits et de résoudre des conflits dans la famille, la commune etc. ainsi que le développement d'un esprit de solidarité ont également des effets positifs sur la volonté de participation.

Des structures peuvent renforcer l'exclusion et la marginalisation. En outre, il y a le danger que des rapports de dépendance, par ex. envers les bailleurs de fonds, provoquent des complexes d'infériorité. La recherche du pouvoir et de l'argent, le bureaucratisme et la corruption favorisent la création et l'exploitation de dépendances (aussi financières). Des structures ancrées, qui soutiennent ou justifient des inégalités, peuvent même aggraver des conflits.

Par contre, des institutions et des initiatives nouvelles, mais aussi des actions innovatrices d'organisations d'aide au développement qui rapidement donnent de bons résultats (par ex. la plantation d'arbres), ont des effets positifs sur la participation. Ici, un aspect essentiel est l'intégration des personnes concernées dans l'ensemble du processus de développement (à partir de l'analyse des besoins jusqu'au contrôle du budget). Egalement favorable peuvent être des échanges institutionnalisés et réguliers, des suggestions concrètes pour résoudre des conflits et l'information des personnes concernées sur les recours en matière de droit. La communication en général, et en particulier dans une langue adéquate est essentielle afin que les structures puissent encourager et stabiliser la participation.

Des acteurs individuels peuvent empêcher ou favoriser la participation par leur position et leur tâche spécifique. La poursuite de mauvaises décisions politiques et de fausses approches au développement par les responsables des gouvernements et des ONG y rentrent dans la même catégorie que l'égoïsme et la perfidie par calcul politique.

Les acteurs peuvent avoir une influence positive, par ex. par leur engagement en faveur d'initiatives de l'Eglise qui offrent des possibilités de s'échanger, de perfectionner les

connaissances dans le domaine des droits de l'homme, des droits et des devoirs civiques, de la maîtrise de conflits et de conseil juridique.

2. Processus qui encouragent ou favorisent la participation

Des élections, en particulier des missions d'observation d'élections peuvent être utiles dans la mesure où elles réalisent un enregistrement régulier, un travail d'information et de prise de conscience à long terme. La demande d'observation d'élections a pour effet que les citoyens deviennent plus conscients de leurs droits et responsabilités, surtout quand des « coalitions d'observateurs » développent leurs propres programmes éducatifs.

Des mesures d'accompagnement comme l'éducation juridique et l'information en démocratie sont également utiles à supprimer des appartenances historiques à un parti remontant par exemple au combat pour la libération.

Mais: Les programmes électoraux ne s'occupent guère de la lutte contre la pauvreté, ils représentent les intérêts des hommes politiques ; la faveur des électeurs peut être abusée dans les élections, la majorité des électeurs est passive.

Les PRSP, comme par exemple la remise des dettes initiée par la Banque Mondiale, souvent n'ont qu'un effet relatif. On constate que l'application et l'efficacité varie selon les pays et la conscience des acteurs. Ici, les ONG avec leur réseaux internationaux jouent un rôle important. Cela vaut aussi pour les stratégies de développement de l'accord de Cotonou, bien qu'on remarque ici que ces processus sont moins connus, qu'il y a un manque d'information et que la pratique formelle (consultation) est tenue pour participation. Normalement, les processus sont trop longs pour avoir un effet immédiat sur la participation.

Dans les processus d'apprentissage au niveau individuel, une importance fondamentale revient à l'éducation aux droits civiques, aux droits de l'homme et à l'acquisition de méthodes de maîtrise de conflits. Le matériel pédagogique doit être adapté aux destinataires dans la langue et la clarté. Aussi avantageux est le dialogue direct avec les milieux politiques et les membres du parlement.

3. Participation échouée et processus d'apprentissage

Les processus d'apprentissage suivants ont été formulés sur la base des exemples particuliers d'une participation échouée, par ex. dans la lutte contre la corruption, dans le domaine de la santé ou aussi dans les programmes gouvernementaux :

- a) Un échec peut être propice au développement d'une conscience politique et à l'intégration réelle des personnes concernées,
- b) Les processus doivent rapidement donner de bons résultats ; donc, des projets précis et réalistes sont plus prometteurs,
- c) Une intégration continue des personnes impliquées et concernées est nécessaire,
- d) Il faut pratiquer un partage de responsabilité,
- e) Le rapport avec les processus politiques nationaux est important (des changements peuvent être réalisés seulement par la voie démocratique),
- f) Les conflits doivent d'abord être perçus et jugés maîtrisables.
- g) Le non-respect du principe de subsidiarité en privant les communautés du pouvoir entrave la participation,
- h) Il faut assurer une éducation libre et la mise à disposition d'aides financières.

4. Le rôle des acteurs

Les gouvernements locaux agissent en complément de la législation nationale à travers les parlements, mais là aussi il y a des limites en raison de la répartition des pouvoirs. Ce qui est indispensable c'est une représentation directe, responsable et constante des communautés.

L'Eglise en tant qu'acteur neutre est considérée importante, parce que ses structures internationales permettent un « regard de l'extérieur ». Pour pouvoir exercer sa fonction de force sociale dans le contexte national il est très important d'assurer un bon équipement de ses institutions. Il faudrait p.ex. veiller à la formation continue et permanente des formateurs. Egalement important est un travail conscient des coûts et un contrôle des finances. De même, les programmes devraient être projetés et contrôlés selon les critères de participation. Un exposé sur le rôle de l'Eglise pourrait être très utile dans ce contexte.

Le travail des ONG est très important non seulement dans le contexte national mais aussi pour la création de réseaux régionaux et locaux.

III. Conditions préalables pour la participation

Après avoir délibéré sur les différents aspects de la participation dans la coopération au développement, les partenaires du dialogue se sont concentrés sur trois domaines spécifiques qui demandaient une analyse et une discussion approfondie. Ces domaines sont qualifiés de conditions préalables pour une participation fructueuse et durable, vu que l'Église catholique considère la participation des personnes concernées dans la société et la politique de développement comme principe prometteur et durable qui est ancré dans la vision chrétienne de l'homme. La doctrine sociale de l'Église a depuis toujours réclamé la responsabilité individuelle de la personne ainsi que sa participation sociale et dans la société et essayé de la promouvoir par la formation et d'autres initiatives (empowerment). L'idée central du travail de l'Église en faveur du développement était toujours de rendre l'homme capable d'aider soi-même.

Ces domaines spécifiques sont :

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
- B. Coopération cohérente au développement par la participation
- C. La dimension politique d'une participation de la société civile : participation comme condition pour une démocratie parlementaire

IV. Thèses sur la participation

Les thèses suivantes sur la participation ont été formulées sur la base des réponses. Les résultats des discussions sur les domaines spécifiques ont servi de base pour formuler les recommandations qui sont présentées en résumé.

Thèse 1

Une participation efficace qui entraîne une amélioration durable des conditions de vie comprends toujours toutes les phases, à savoir la consultation, la délibération, la **décision et la mise en œuvre. Toute rupture dans cette chaîne est nuisible au processus** de développement.

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation

- Dans le cadre du travail de l'Église en faveur de la paix, les expériences et capacités des femmes et des jeunes devraient être prises en considération dans les activités, les structures et les prises de décisions
- B. Coopération cohérente au développement par la participation
- Apprécier les structures et les capacités locales qui se sont avérées bonnes et efficaces bien que certaines aient disparu avec le temps. Cela vaut également pour la création de structures démocratiques
 - Dans les projets et programmes de développement, il faut tenir compte des contextes spécifiques, même si ce processus demande du temps ; les gens doivent avoir la possibilité d'apprendre l'un de l'autre
- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire
- Au lieu de travailler POUR le pauvre, nous devons travailler AVEC lui. Dans sa situation sociale, le pauvre est un démuné, capable de ressources mentales et morales pour échapper de lui-même à sa condition
 - Mais nous devons confesser que nous n'arrivons pas à concevoir le marginalisé comme acteur authentique, fait à l'image de Dieu, du changement. Ceci nous interpelle à une réflexion plus approfondie sur nos propres perspectives et nos ambitions pour les pauvres
 - Aussi devons nous développer des instruments qui nous permettent de changer de regard sur ceux qui ont besoin de notre appui et de « empowerment ». Premier pas : Se mettre à l'écoute de ...

Thèse 2

Le principal obstacle à la participation **c'est que les individus se trouvent prises dans des conflits différents** : dans la famille, la paroisse, la commune et la société. Ici, il faut également tenir compte du facteur temps (des expériences négatives provoquent méfiance). Les conflits **empêchent le développement d'autres conditions indispensables à la participation, à savoir l'éducation, l'enseignement des droits de l'homme, des droits civiques, etc.**

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
- L'Église devrait s'engager dans l'analyse des causes (historiques) des conflits,

- analyser son propre rôle dans des conflits (confession – conversion – reconstruction)
 - prendre des initiatives dans le domaine de la prévention de conflits
 - et de la maîtrise du passé
- B. Coopération cohérente au développement par la participation
- Rendre les hommes, les femmes et les jeunes capable d'identifier et d'exprimer leurs besoins
- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire
- Les politiciens ayant un profond besoin spirituel ne doivent pas être laissés seuls mais conduits à partager ensemble leur foi et les agapes.

Thèse 3

En outre, il y a des obstacles dus aux acteurs et aux structures ou bien des facteurs qui **favorisent la participation, dont il faut tenir compte. Pourtant, ce qui est essentiel, c'est un travail fructueux de persuasion et d'éducation au niveau individuel, qui peut être soutenu par des mesures structurelles (équipement d'institutions, lois, règles de procédure).**

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
- L'Eglise devrait offrir une formation (professionnelle) pour le travail de J&P, basée sur la doctrine social catholique, la spiritualité chrétienne et la puissance de l'Evangile
 - L'Eglise en Afrique et ses partenaires devraient s'engager à promouvoir la capacité de maîtriser des conflits des activistes de la paix travaillant à la base pour ainsi soutenir un travail participatif des commissions de J&P
- B. Coopération cohérente au développement par la participation
- «Représentation» ne doit pas être limitée aux structures démocratiques, comme c'est le cas dans nombreux pays, mais elle doit être conçue dans un sens plus large
 - Les représentants élus doivent toujours être rendus comptable de leurs actes
- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire

- Faire connaître à travers des canaux efficaces les expériences faites sur l'approche du regard (p. ex. panier des besoins élémentaires, expérience d'insertion dans la vie du démuné)
- Malgré le désir d'action unitaire il faut respecter les diverses approches de dialogue liées au contexte socioculturel et politique

Thèse 4

Le discernement de ces problèmes/conflits présuppose le « **regard de l'extérieur** » et les **possibilités institutionnelles de créer des espaces et de donner ce regard. C'est pourquoi les institutions de l'Eglise comme Justice et Paix sont prédestinées** à assumer ce rôle, vu leurs liens nationaux et internationaux, leur crédibilité, leur neutralité **politique et leur mission d'être au service des pauvres et de la paix.**

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
 - L'Eglise devrait être un acteur crédible et impartial qui appelle à un dialogue (interculturel, politique et interreligieux) et à une résolution (professionnelle) de conflits
 - L'Eglise devrait viser à l'unité (pas uniformité) pour être un avocat vigoureux de la paix

- B. Coopération cohérente au développement par la participation
 - Favoriser le dialogue interecclésial sur les rôles et les responsabilités dans l'Eglise universelle

- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire
 - Utiliser les réseaux internationaux de l'Eglise pour l'analyse des situations et les plaidoyers (Zimbabwe)

Thèse 5

Les Eglises/Justice et Paix comblent des lacunes institutionnelles, car les organisations orientées exclusivement vers la politique de développement ne peuvent pas offrir **l'indispensable éducation à la paix et à la maîtrise de conflits. A travers son contact étroit avec les personnes concernées l'Eglise est capable de réaliser ce travail en** tenant compte des deux aspects mentionnés.

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
 - L'Église devrait se servir de son personnel, ses structures, ses institutions et ses instruments pour développer des pratiques efficaces pour résoudre des conflits (best practices)
 - L'Église devrait soutenir des études, des analyses et des recherches pour découvrir les économies de guerre / les intérêts politiques, économiques ou culturels dans un conflit et pour ainsi encourager des efforts (internationaux) en faveur de la paix

- B. Coopération cohérente au développement par la participation
 - Coopérer avec des partenaires pour identifier les ressources locales qui permettent aux individus de percevoir ce qu'ils ont à contribuer aux processus de participation

- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire
 - Travailler à articuler les processus de dialogue au sein de l'Église avec les milieux politiques
 - Les structures J&P sont une chance pour l'Église que les évêques doivent exploiter pour développer des thèmes et débats sociaux sans que leurs autorités ne soient directement impliquées et mises en causes

Thèse 6

La coopération entre les acteurs de la société civile est susceptible de soutenir les efforts et de garantir leur succès. Sans une coopération, surtout au niveau local, il ne sera pas possible de bâtir une culture de participation soutenable. Une coopération nationale et internationale est également nécessaire pour consolider sur le plan politique ce qui a été réalisé sur le plan micro.

Dans les différents domaines, cela signifie

- A. Maîtrise des conflits et processus de réconciliation comme condition pour la participation
 - L'Église devrait collaborer et se mettre en réseau avec des experts des domaines séculiers

- B. Coopération cohérente au développement par la participation
- Besoin d'une coordination et d'un soutien mutuel entre les partenaires du développement: Nord/Nord; Sud/Sud; Nord/Sud; Sud/Nord
- C. Participation comme condition pour une démocratie parlementaire
- Collaborer avec les initiatives de base avec lesquelles nous partageons l'esprit mais pas nécessairement la foi, telles que les initiatives oecuméniques et interreligieuses. C'est un moyen de renforcer au plan politique le dialogue social et la participation de toutes les couches de la société
 - Se servir des TIC pour diffuser les expériences en matière de dialogue et de participation

Annexe au résumé - Questionnaire

Nous vous prions de nous communiquer (d'avance merci !) vos rapports, expériences faites et déclarations sur les points suivants et des points similaires :

- Qu'est-ce qui a essentiellement incité les pauvres à entamer des activités d'entraide (événements, usages, lieux de rassemblement) ?
- Quels sont les plus gros obstacles discernables à la prise de conscience de leurs propres forces, aptitudes et idées ?
- Quelles aides structurelles efficaces connaît-on qui permettent de renforcer la volonté d'entraide (par exemple les sites de réunion, les comptes-rendus) ?
- L'épanouissement de la volonté d'action chez les groupes de population défavorisés a-t-il été facilité par des campagnes à grande échelle comme par exemple les campagnes électorales et leur observation critique ?
- Quelles aptitudes ont été particulièrement stimulées et formées chez les observateurs et observatrices, participant, des processus de décision politiques ?
- Quels instruments de formation et d'éducation se sont avérés les plus efficaces pour rendre les citoyens engagés capables d'exiger leur participation à la vie publique, et d'y participer ?
- Quels ont été les points de départ qui ont encouragé l'ouverture de l'État à une plus grande participation de ses administrés ? Quels instruments se sont avérés là particulièrement efficaces ?
- Quel rôle les représentations locales des administrés, les parlements communaux et les conseils de village ou assimilés remplissent-ils ?
- Les instruments de la coopération internationale pour le développement (PRSP, accord de Cotonou, traités bilatéraux) ont-ils contribué à fortifier les éléments participatifs dans la lutte contre la pauvreté ?
- Des obstacles systématiques se dressent-ils devant les amorces d'action participative, et quelles interventions imaginables seraient capables de les supprimer ?
- Existe-t-il des exemples d'échec de la participation et quels processus d'acquisition de connaissances ont-ils déclenchés ?

Partie A

Participation à l'enseignement et au travail catholiques

La Commission Allemande Justice et Paix s'est préparée au dialogue entre les structures de Justice et Paix en élaborant un document sur la notion et la conception de la participation dans l'éthique sociale chrétienne. Ce travail préliminaire est présenté en chapitre 1.

Le chapitre deux de la partie A donne un aperçu de la réalité dans la mise en pratique et l'importance de cette conception d'un point de vue Africain.

Ces deux contributions sont le prélude analytique aux échanges intenses sur les défis pour les processus de participation dans la coopération au développement de l'Eglise.

1. De la participation et de la justice participative dans l'éthique sociale chrétienne

Irene Porsch, Misereor

1. Remarques préliminaires

La participation, ce n'est ni un principe de la doctrine sociale catholique et de l'éthique sociale chrétienne ni une notion explicitement traitée dans ces deux disciplines. Il n'empêche que la participation détient, indirectement, une grande pertinence: principalement parce qu'elle est une sorte de fil rouge heuristique permettant d'examiner, l'esprit tourné vers le problème, certains thèmes particuliers de l'éthique sociale.¹ La participation officie donc par exemple d'instance de contrôle de la justice sociale, notamment de la justice dans la participation.

2. Participation

Le terme « participation » exprime des contenus aujourd'hui essentiels de la justice sociale. Ces contenus sont le droit d'êtres humains responsables de gérer leurs activités sous leur propre responsabilité et l'attente, formulée envers chacun, de s'investir en être responsable dans le modelage des processus sociaux. Il en découle que la participation est un thème de l'éthique sociale car l'exigence qu'il y ait des moyens de participer au modelage des processus sociaux confère à la participation une pertinence non seulement

¹ Cf. à ce sujet : Heimbach-Steins, Marianne (éditeure) : Christliche Sozialethik. Ein Lehrbuch, tome 2: Konkretionen, Regensburg 2005, p. 6

au niveau de l'éthique individuelle mais encore au niveau de la société et des institutions.

Il faut cependant remplir des conditions fondamentales pour rendre possible tout court une telle action fondée sur la responsabilité personnelle. Il faut par exemple que l'accès aux biens tant matériels qu'immatériels importants pour la vie soit assuré. Les institutions politiques doivent garantir la participation des citoyennes et citoyens responsables au processus social et un quantum de solidarité sociale permettant à tous les membres de la collectivité de vivre dans la dignité une vie indépendante.

Théologiquement, cette conviction

découle du récit de la création relatant que l'homme a été appelé à participer à l'œuvre créatrice de Dieu et à en goûter les fruits. Cet aspect de la participation fait partie de la justice fondamentale, ce qui signifie que tous les individus au niveau national et tous les peuples au niveau international ont le droit de participer à l'économie mondiale dont les entrelacs vont se densifiant, de participer d'une manière qui reconnaisse leur liberté et leur dignité.²

3. La justice sociale, principe directeur de l'éthique sociale chrétienne

L'éthique sociale chrétienne considère comme justice sociale cette justice globale qui se fixe pour aune «le bien-être de tout le monde», le bien commun. Une société possède un tel «ordre bienfaisant axé sur le bien commun» lorsqu'elle répond aux critères de personnalité, solidarité et subsidiarité.

«Dès lors, la justice sociale revêt, de façon entièrement justifiée, le caractère d'un engagement en faveur de tous ceux qui dépendent de l'aide et de l'assistance ... Elle ne se limite pas à l'apport d'une aide personnelle aux défavorisés, mais vise à supprimer les causes structurelles à l'origine du manque de participation aux processus sociaux et économiques.» (Pour un avenir de solidarité et de justice, #112)

La justice sociale représente ainsi, dans ce contexte, le principe directeur de la «participation».

Pour Arno Anzenbacher, la justice sociale en tant que justice générale et de grande envergure se compose de quatre justices partielles:³

² Ghebremedhin, Yohannes: Beteiligungsgerechtigkeit für Sub-Sahara-Afrika im Prozess der Globalisierung. Hambourg 2003, p. 257.

³ Cf. . Anzenbacher, Arno: Christliche Sozialethik. Einführung und Prinzipien. Paderborn 1997, pp. 221-223

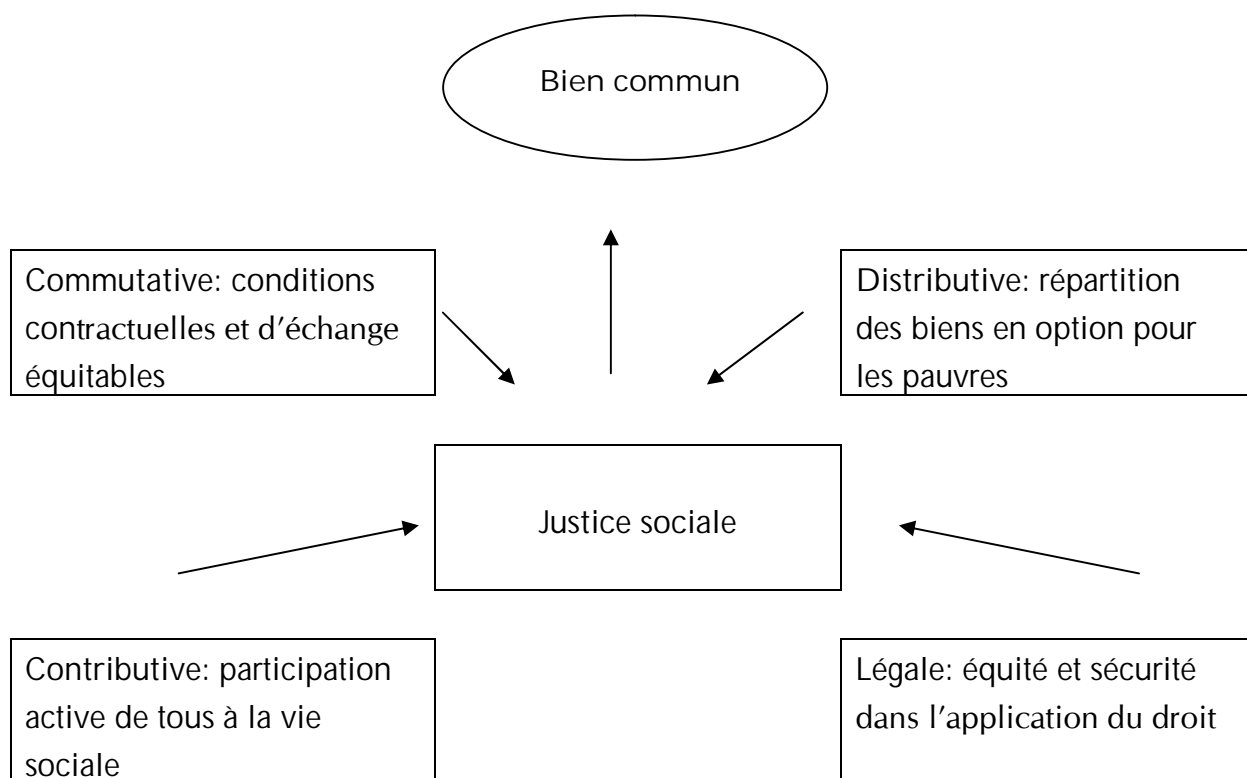
(1) Justice commutative (iustitia commutativa);

(2) Justice contributive (iustitia contributiva): Il s'agit ici du volet actif et participatif du modelage du bien commun. Dans leur lettre pastorale sur l'économie qui sera commentée plus loin plus en détail, les évêques américains illustrent de manière marquante ce volet:

«La justice sociale implique que les personnes ont l'obligation d'être des participants actifs et productifs dans la vie de la société, et que la société a le devoir de leur permettre de participer de cette manière.» (Justice économique pour tous, #71), «[...] de manière que les personnes puissent contribuer à la société d'une manière qui respecte leur liberté et la dignité de leur travail.» (Justice économique pour tous, #72)

(3) Justice distributive (iustitia distributiva);

(4) Justice légale (iustitia legalis);



4. L'option pour les pauvres

Une option est prise au niveau de la théorie de la reconnaissance, elle constitue une décision préliminaire qui devient un intérêt guidant la reconnaissance. En tant que

«décision de foi vitale»⁴ , elle constitue un acte de foi et ne se situe donc pas dans le domaine de l'éthique. Toutefois, on peut décrire une option comme étant une norme régulatrice offrant une orientation pertinente dans la pratique et permettant d'acquérir une certitude.

Les pauvres dans l'esprit de la Théologie de la Libération sont marqués par une absence de participation portant atteinte à leur dignité d'hommes. La participation englobe, ici, aussi bien le domaine de l'assurance matérielle de l'existence que celui de la «marginalisation culturelle, la dépendance et l'exploitation». Ces domaines sont engendrés ou au moins favorisés et amplifiés par des plausibilités, des lois et des institutions. «L'option pour les pauvres montre que la pauvreté matérielle est à considérer comme la forme la plus dure et la plus humiliante d'absence de participation.»⁵

Dans l'entendement que l'éthique sociale chrétienne a de la participation, l'option pour les pauvres revêt une grande pertinence en ce sens qu'elle montre qu'il importe d'assurer non seulement les droits politiques fondamentaux mais aussi l'existence matérielle car c'est elle qui rend la participation possible.

De la sorte, l'éthique sociale chrétienne analysant et évaluant les structures et interventions sociales se sait obligée d'observer fondamentalement quelles conséquences elles ont chacune pour les plus faibles de la société et si elles leur apportent un supplément de participation équitable à la vie sociale. Raison pour laquelle il faudrait parvenir à obtenir des changements en faveur des pauvres par un effort conjoint avec eux, pas uniquement par un effort en leur faveur.

Dans leur lettre pastorale sur l'économie, les évêques américains établissent un lien étroit entre l'option pour les pauvres et le commandement biblique d'amour pour le prochain en tant que pièce maîtresse dans la conception de la justice. Dans ce contexte, la justice y est clairement décrite comme une justice participative :

«Comme individus et comme nation, nous sommes appelés à faire une "option fondamentale pour les pauvres"[44]. L'obligation de juger l'activité sociale et économique du point de vue des pauvres et de ceux qui sont sans pouvoir vient du commandement radical d'aimer son prochain comme soi-même. Ceux qui sont marginalisés et à qui on dénie leurs droits ont des revendications privilégiées si la société veut assurer la justice pour tous. Cette obligation est profondément enracinée dans la foi chrétienne.» (Justice économique pour tous, #87)

«Le but premier de cet engagement spécial envers les pauvres est de les rendre capables de devenir des participants actifs dans la vie de la société. C'est de rendre toute personne capable d'avoir part au bien commun et d'y contribuer

⁴ Cf. Schäfer, Gerhard Karl : Die Option für die Armen als Herausforderung für Diakonie und Sozialethik. in: Götzmann, Arnd; Hermann, Volker: Diakonie der Versöhnung. Stuttgart 1998, pp. 204-215

⁵ ibid. p. 206

[47]. "L'option pour les pauvres" n'est donc pas un slogan de combat qui oppose un groupe ou une classe à un autre. Il déclare plutôt que les privations et l'absence du pouvoir des pauvres blessent toute la communauté.» (Justice économique pour tous, #88)

Il ne s'agit donc pas d'une bienfaisance paternaliste mais d'une modification des structures pouvant aller jusqu'à une participation des «pauvres / marginalisés». L'objectif est de surmonter l'ostracisme dont ils sont frappés.

5. Justice participative

L'État n'est pas la seule entité chargée d'instaurer la justice sociale: la société aussi, c'est-à-dire la somme de tous les individus qui la composent. Lorsque c'est le cas, la «justice distributive» rendue par l'État n'est pas la seule à importer, l'égalité des chances importe aussi, comme le droit de chacun à participer aux processus sociaux. Ceci présuppose que toutes les personnes affectées par des décisions précises puissent participer à leur prise. L'objectif des efforts de justice est donc celui-ci: aider les gens à agir sous leur propre responsabilité et assumer des responsabilités.

Le fondement normatif de l'éthique sociale chrétienne, qui légitime cette dernière lorsqu'elle exige une justice participative....

... «repose sur la conception biblique de l'homme, Dieu l'ayant créé à son image afin qu'il agisse lui aussi au sein de la création et y prenne part. En vertu de ce motif décisif, tous les êtres humains vivant sur cette Terre (toute la famille humaine) détiennent, parce que créés à l'image de Dieu, une dignité fondamentalement égale. Sur cette base, l'homme est le vecteur, le créateur et l'objectif de tous les organismes sociaux, raison pour laquelle il revient à chaque homme le droit de participer aux activités sociales, économiques, politiques et culturelles.»⁶

6. Subsidiarité

Le principe de subsidiarité comprend deux règles de priorité régissant le modelage des structures sociales: un commandement d'aide et une interdiction de s'arroger des compétences. Le commandement d'aide engage à édifier les structures sociales de sorte qu'elles servent chaque individu et que l'unité immédiatement plus grande soit au

⁶ Ghebremedhin, Yohannes: Beteiligungsgerechtigkeit für Sub-Sahara-Afrika im Prozess der Globalisierung, Hambourg 2003, p. 455.

service de celle immédiatement plus petite. Inversement, l'interdiction de s'arroger des compétences s'oppose à ce que des structures sociales retirent à l'individu, ou que l'unité immédiatement supérieure retire à celle immédiatement inférieure, des compétences que le premier et la troisième pourraient assumer par leurs propres moyens. De la sorte, la forme participative de société est une conséquence logique d'un principe de subsidiarité appliqué.

Le principe de subsidiarité a été formulé pour la première fois dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*:

«Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale: de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leur propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.» (*Quadragesimo anno*, # 79)

7. Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église

Dans un chapitre qui lui est spécialement consacré, le «Compendium de la doctrine sociale de l'Église» fait pour la première fois de la participation un thème dans la doctrine sociale, y voyant une implication caractéristique de la subsidiarité.⁷ Avec un choix de citations capitales puisées dans les encycliques sociales pontificales⁸, le Compendium d'une part définit ainsi la participation:

«La conséquence caractéristique de la subsidiarité est la participation, qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient.⁹ La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun.»¹⁰ (*Compendium*, # 189.)

⁷ *Octogesima Adveniens*, #22

⁸ Personnellement, j'estime qu'il s'agit-là d'un point faible du Compendium.

⁹ *Gaudium et Spes*, #75

¹⁰ *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, p. 107.

D'un autre côté il met en évidence l'importance de la participation pour les systèmes démocratiques et pour la démocratisation d'une société:

«La participation à la vie communautaire n'est pas seulement une des plus grandes aspirations du citoyen, appelé à exercer librement et de façon responsable son rôle civique avec et pour les autres,¹¹ mais c'est aussi un des piliers de toutes les institutions démocratiques, ainsi qu'une des meilleures garanties de durée de la démocratie.» (Compendium, #190)

D'où il découle que la participation représente le fondement rendant les systèmes démocratiques possibles et que :

«...toute démocratie doit être participative.¹² » (Compendium, #190.)

Les droits de participation sont à positionner aussi bien au niveau individuel (citoyen/citoyenne) qu'au niveau structurel (État, société):

«La participation peut être obtenue dans toutes les relations possibles entre le citoyen et les institutions : à cette fin, une attention particulière doit être accordée aux contextes historiques et sociaux dans lesquelles elle devrait se réaliser.» (Compendium, #191)

« Pour ce qui est de la participation, une autre source de préoccupation provient des pays à régime totalitaire ou dictatorial [...]. » (Compendium, #191)

8. La lettre **des évêques américains sur l'économie de 1986**

cette lettre pastorale et économique des évêques américains ne constitua pas seulement par son contenu une césure dans le discours social occidental: pour la première fois, l'option - développée par la théologie de la libération - de priorité en faveur des pauvres dans une Église riche du monde occidental devenait le critère décisif par lequel juger éthiquement les états de faits économiques et sociaux.¹³ Les évêques américains fondèrent ainsi, également, une tradition positive de prises de position sociales par les conférences des évêques occidentaux qui trouva sa répercussion entre autre dans la prise de position sociale des Églises allemandes.

Cette lettre pastorale s'exprime clairement sur la participation en la définissant comme un droit fondamental (droit social de l'homme):

¹¹ Pacem in Terris, #278.

¹² Centesimus Annus, #46.

¹³ Cf. Bedford-Strohm, Heinrich: Armut und Beteiligungsgerechtigkeit. Ökumenische Grundkonsense und Zukunftsherausforderungen der Sozialethik. Publication en ligne 2005: www.gevth.de/tagungen/bamberg2005/bedford-strohm.pdf , p.4.

«Des devoirs fondamentaux peuvent être ainsi résumés :La justice élémentaire suppose l'établissement de niveaux minimum de participation de tous à la vie de la communauté humaine. Pour une personne ou une groupe, la dernière des injustices est d'être traité ou abandonné comme si on n'appartenait pas à la race humaine. Traiter des gens de cette manière, c'est effectivement dire tout simplement qu'ils ne comptent pas pour des êtres humains. Cela peut prendre de nombreuses formes, qui peuvent toutes être décrites comme des variations de la marginalisation ou de l'exclusion de la vie sociale [33]. Cette exclusion peut se produire dans le domaine politique : restriction de la liberté de parole, concentration du pouvoir dans les mains de quelques personnes, ou franche répression de la part de l'Etat. Elle peut aussi prendre des formes économiques qui sont tout aussi nuisibles.» (Justice économique pour tous, #77)

De même, les évêques américains soulignent dans ce contexte la responsabilité de l'État ainsi que la nécessité de la participation économique:

«Avec audace, les fondateurs de notre pays ont créé des structures de participation, de responsabilité mutuelle et de pouvoirs largement répartis, de manière à assurer à tous les droits et les libertés politiques. Nous pensons qu'une semblable démarche s'impose aujourd'hui pour étendre la participation économique et de rendre les décisions économiques plus responsables devant le bien commun.» (Justice économique pour tous, #297)

9. La prise de position sociale **«Pour un avenir de solidarité et de justice» de l'Église évangélique et de l'Église catholique en Allemagne**

De 1994 à 1997, les deux grandes Églises d'Allemagne en collaboration œcuménique ont, par le biais d'un processus de consultations, élaboré la «Déclaration commune sur la situation économique et sociale en Allemagne». Cette déclaration commune ne se contente pas d'établir un lien étroit entre l'option pour les pauvres et l'obligation biblique d'amour du prochain comme élément central de la conception de justice. La justice y est définie clairement comme une justice participative:

«L'unité de l'amour de Dieu et du prochain se concrétise dans l'option prioritaire envers les pauvres en tant que leitmotiv de l'action sociale. C'est pourquoi, dans la perspective d'une éthique chrétienne, il faut évaluer toutes les actions et les décisions dans les domaines de la société, de la politique et de l'économie par rapport à la question de savoir dans quelle mesure ces actions et ces décisions affectent les pauvres, dans quelle mesure elles leur sont utiles et dans quelle

mesure elles les rendent capables d'agir de façon responsable et autonome. A cet égard, l'option biblique pour les pauvres vise à surmonter les exclusions et à associer chaque individu à la vie sociale. Elle invite chacun à tenir compte du point de vue des personnes qui vivent en marge des richesses et de l'opulence, qui n'ont pas la possibilité de se faire connaître en tant que groupe social et qui ne disposent d'aucun lobby pour défendre leurs intérêts. Elle invite chacun à porter son attention sur les sentiments et la sensibilité des personnes, sur les offenses et les humiliations des défavorisés, sur l'inacceptable, sur ce qui est incompatible avec la dignité humaine, sur l'injustice structurelle. Elle oblige les nantis à partager et à conclure des alliances effectives de solidarité.» (Pour un avenir de solidarité et de justice, #107)

Il en découle logiquement l'exigence d'une justice participative qu'il faut également rendre structurellement possible:

«Il faut par conséquent créer les structures qui permettent à chaque individu de prendre part de manière responsable à la vie sociale et économique de la collectivité. Cela suppose de développer, outre les droits de participation politiques, l'accès nécessaire aux possibilités d'emploi existantes, afin de permettre à chacun de vivre dans la dignité, dans des conditions de vie similaires à celles de la majorité de la population, ainsi que la possibilité pour chacun d'apporter effectivement sa contribution à l'oeuvre collective. Afin de pouvoir y participer effectivement et avoir la possibilité d'être entendu et compris auprès de l'opinion, il est nécessaire de disposer d'un système d'enseignement qui offre à chacun la possibilité d'acquérir, outre les aptitudes professionnelles requises, le jugement politique et l'aptitude de l'engagement politique.» (Pour un avenir de solidarité et de justice, #113).

10. Autres citations choisies

Pacem in Terris:

«A la dignité de la personne humaine est attaché le droit de prendre une part active à la vie publique et de concourir personnellement au bien commun. «L'homme comme tel, bien loin d'être l'objet et un élément passif de la vie sociale, en est et doit en être, en rester le sujet, le fondement et la fin» (Pie XII, radio message de Noël 1944).» (Pacem in Terris, # 26)

«Tous les individus et tous les corps intermédiaires sont tenus de concourir, chacun dans sa sphère, au bien de l'ensemble. Et c'est en harmonie avec celui-ci qu'ils doivent poursuivre leurs propres intérêts et suivre, dans leurs apports - en biens et en services - les orientations que fixent les pouvoirs publics selon les normes de la justice et dans les formes et limites de leur compétence.» (Pacem in Terris, #53)

«Que les citoyens puissent prendre une part active à la vie publique, c'est là un droit inhérent à leur dignité de personnes, encore que les modalités de cette participation soient subordonnées au degré de maturité atteint par la communauté politique dont ils sont membres et dans laquelle ils agissent.» (Pacem in Terris, #73)

Gaudium et Spes:

«Le développement doit demeurer sous le contrôle de l'homme. Il ne doit pas être abandonné à la discrétion d'un petit nombre d'hommes ou de groupes jouissant d'une trop grande puissance économique, ni à celle de la communauté politique ou à celle de quelques nations plus puissantes. Il convient au contraire que le plus grand nombre d'hommes, à tous les niveaux, et au plan international l'ensemble des nations, puissent prendre une part active à son orientation.» (Gaudium et Spes, #65)

«Par ailleurs, les citoyens doivent se rappeler que c'est leur droit et leur devoir (et le pouvoir civil doit lui aussi le reconnaître) de contribuer selon leurs moyens au progrès véritable de la communauté à laquelle ils appartiennent. Dans les pays en voie de développement surtout, où l'emploi de toutes les disponibilités s'impose avec un caractère d'urgence, ceux qui gardent leurs ressources inemployées mettent gravement en péril le bien commun; il en va de même de ceux qui privent leur communauté des moyens matériels et spirituels dont elle a besoin, le droit personnel de migration étant sauf.» (Gaudium et Spes, #65)

Populorum Progressio:

«Le travail n'est humain que s'il demeure intelligent et libre. Jean XXIII a rappelé l'urgence de rendre au travailleur sa dignité, en le faisant réellement participer à l'œuvre commune: "on doit tendre à ce que devienne une communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout son personnel" [30].» (Populorum Progressio, 28)

Libertatis Conscientia:

Pour cette raison, il n'y a développement authentique que dans un système social et politique qui respecte les libertés et les promeut en faisant participer tout le monde. Une telle participation peut revêtir plusieurs formes; elle est nécessaire pour garantir un authentique pluralisme dans les institutions et dans les initiatives sociales. Elle garantit, par un partage réel des pouvoirs de l'État, l'exercice des droits de l'homme et les protège également contre des usages abusifs de la part de la force publique. De cette participation conjointe à la vie sociale et politique, personne ne doit être exclu en raison de son sexe, de sa race, de sa couleur de peau, de sa position sociale, de sa langue ou de sa religion. (Libertatis conscientia, # 95)

12. Liste des documents doctrinaux cités ¹⁴

- Quadragesimo anno (Pie XI, 1944)
- Pacem in terris (Jean XXIII, 1961)
- Gaudium et spes (Concile de Vatican II, 1965)
- Populorum progressio (Paul VI, 1967)
- Libertatis Conscientia (Congrégation pour la doctrine de la foi, 1986)
- Centesimus annus (Jean Paul II, 1991)
- Justice économique pour tous. Lettre pastorale des évêques catholiques des États-Unis, 1986. Documentation Catholique, N° 1942, 21 Juin 1987, p. 617-681
- Pour un avenir de solidarité et de justice. Déclaration commune du conseil de l'Eglise évangélique en Allemagne et de la Conférence épiscopale allemande sur la situation économique et sociale en Allemagne, texte commun N° 9, 1997.

¹⁴ Pour les documents du Vatican II et les encycliques et publications du Saint Siège cités dans ce texte, voire le site d'internet du Vatican www.vatican.va

2. Participation à la réalité des structures africaines de justice et de paix Method Kilaini, évêque auxiliaire de Dar-es-Salaam (Tanzanie)

A. Toile de fond

Il est important de replacer le sujet dans un contexte historique succinct. Lorsque le concile Vatican II décréta que Justice et Paix fait partie intégrante de l'apostolat évangélisateur (*Gaudium et Spes*), et décida d'instaurer une commission Justice et Paix dans chaque pays, la plupart des nations africaines se trouvaient dans une phase de renforcement de leur indépendance et il fallait que leurs structures soient politiquement et économiquement indépendantes. Le travail d'analyse critique accompli par Justice et Paix, à savoir d'analyse des priorités données, ne fut pas considéré comme une contribution constructive. Les projets de développement étaient jugés plus importants.

Au fil des années 80, l'attitude politique commença à changer tandis que de nombreux pays étant en proie à une crise économique et que les abus commis par les structures unipartites telles que rencontrées en Tanzanie et dans de nombreuses autres nations africaines commençaient à se faire sentir. Le souhait d'instaurer le multipartisme grandit. Au début des années 1990, les changements politiques entamèrent leur entrée dans la législation. Ces années furent aussi celles du passage du socialisme au capitalisme, d'une intervention plus réduite de l'Etat, de la privatisation. Aujourd'hui, une nouvelle situation surgit et le rôle du travail qu'accomplit Justice et Paix peut être compris comme important et comme la nécessité de contribuer au processus de dialogue politique sur les politiques et les priorités.

Sur le terrain, l'Église de Tanzanie et d'Afrique en général croît lentement, elle est consciente qu'elle tente d'évangéliser dans le contexte social et face aux les problématiques sociales en présence. C'est une croissance lente. Comprendre le ministère pastoral social et l'apostolat de l'évangile social, tel est maintenant notre travail d'animation, un travail important. Les chrétiens commencent lentement à saisir l'importance que revêt leur participation aux processus publics, aux activités de la société civile et dans les structures politiques. Pour de nombreux chrétiens, il s'agit là d'une chose nouvelle. Avant, ils comprenaient la nécessité de pratiquer le culte chrétien, de prier, faire preuve de miséricorde et de lutter contre la pauvreté; aujourd'hui, leur volonté de prendre part à des activités politiques et sociales en vertu de leurs vœux baptismaux monte en puissance. Mais cela va prendre du temps.

D'un autre côté, et c'est une bénédiction pour elle, l'Église catholique africaine dispose des meilleures infrastructures de réseau en Afrique. Bien utilisées, elles permettent de communiquer du niveau national à la base via les diocèses, paroisses, antennes et finalement les petites communautés chrétiennes.¹⁵ D'un autre côté, il existe des structures de chapeautage régionales telles que l'AMECEA, l'IMBISA etc., qui forment ensemble la SCEAM panafricaine.

L'Église dispose, à différents niveaux, de réseaux internationaux. Il y a les réseaux hiérarchiques officiels reliant toutes les Églises locales à l'Église universelle sous la houlette de Rome. Puis il y a les liens bilatéraux entre les églises partenaires qui, outre la charité universelle, sont basées sur la compréhension mutuelle et sur un programme commun. Le Concile Vatican II a encouragé le réseautage œcuménique et même le réseautage interreligieux. Cela va du niveau du terrain à celui du partenariat international.

Pour que Justice et Paix réussisse en Afrique, il lui faut exploiter la richesse de l'Église, de l'Église locale particulière à l'Église universelle et à tous les réseaux internationaux.

B. Le bureau national de Justice et Paix

Le bureau national de Justice et Paix (J&P) constitue la structure de base par laquelle promouvoir la participation à tous les niveaux. Si ce bureau jouit du soutien intégral de la conférence nationale des évêques et s'il entretient de bonnes relations avec les autres parties prenantes, il se trouve dans la meilleure situation qui soit pour motiver et faciliter la participation aux niveaux inférieurs. Le bureau national ne doit pas être nécessairement occupé par une seule personne, mais le coordinateur / la coordinatrice qui y travaille doit s'entourer de gens compétents formant un laboratoire d'idées sur les problèmes sociaux, politiques et économiques du pays.

Le bureau national de J&P doit toujours être en mesure de conseiller la hiérarchie de l'Église locale sur les problématiques de Justice et Paix, tant au plan local qu'international, et de la conseiller lorsqu'il faut agir. Grâce aux efforts de J&P, de nombreuses conférences se sont déroulées en Afrique, à un moment ou un autre, véritable voix de Jean le Baptiste criant dans le désert pour qu'une conversion à la justice ait lieu. Ces dernières années et en Afrique plus spécialement, l'Église a audacieusement élevé la voix pour dénoncer les abus et la corruption dans la société et le gouvernement. Nombre d'entre nous se

¹⁵ Le système des petites communautés africaines, qui regroupent 12 à 20 familles fut définitivement adopté il y a plus de quarante ans par les pays de l'AMECEA (Afrique de l'Est) ; elles constituent la communauté de base de l'évangélisation. Par la suite, cela s'est propagé vers d'autres pays Africains.

souviennent du rôle joué par l'Église au Malawi en détrônant M. Banda élu président à vie ou en Zambie dans le cas de M. Chiluba. Daniel Arap Moï, l'ancien président du Kenya, n'aimait pas beaucoup l'Église et la considérait souvent comme un laquais de l'Occident en raison de ses critiques contondantes. La liste est interminable et souvent J&P a servi de catalyseur. Les déclarations et lettres pastorales énergiques sont une bonne chose en ce sens qu'elles choquent les gens et les ramènent brutalement à la réalité. Mais si elles ne sont pas suivies par des séminaires et des actions concrètes, elles ne servent qu'à faire vendre des journaux et à impressionner les donateurs étrangers.

La meilleure façon d'être bien informé et de prendre des mesures, c'est en liant J&P à l'intelligentsia catholique laïque. La Tanzanie est l'exemple que je connais le mieux. En Tanzanie, le bureau J&P est associé au bureau des cadres chrétiens de Tanzanie (Christian Professionals of Tanzania, CPT). CPT est une organisation réunissant des cadres catholiques de tous les horizons professionnels: des juges aux hommes politiques, du monde des affaires aux universitaires.

Les meilleures lettres et déclarations pastorales rédigées par la Conférence des évêques de Tanzanie sur les problématiques sociales au cours des 15 dernières années l'ont été sur les conseils de J&P / du CPT qui souvent en ont dressé l'ébauche. Après les avoir publiés, J&P et le CPT ont organisé des séminaires et ateliers pour en expliquer le contenu aux gens.¹⁶

Au niveau national, la commission Justice et Paix / le CPT a accompli du bon travail en encourageant l'Église et le public au sens large à «décoller». Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église a été traduit en kiswahili, des séminaires nationaux et régionaux essaient de former un pool de profanes destinés à devenir des animateurs dans leurs diocèses. Par des lettres pastorales et d'autres publications¹⁷ interposées, un effort a été fait pour diffuser l'enseignement social et encourager l'engagement social.¹⁸

¹⁶ Au début des années 1990, lorsque la corruption était à l'ordre du jour en Tanzanie, les évêques de Tanzanie ont publié avec l'aide de J&P / CPT des documents très forts tels que «La vérité vous libèrera» et «Une bonne conscience est la vision de notre nation».

¹⁷ Le 28 septembre, Mgr Paul Ruzoka, archevêque et président de la Commission tanzanienne Justice et Paix, a publié une déclaration demandant à l'élite politique et aux gens de dire la vérité et de réfléchir à la situation dans le pays après l'éclatement d'un certain nombre de scandales financiers. C'est une manière de créer un leadership moral en période de crise. En Tanzanie, la plupart des gens lèvent le regard vers l'Église catholique en lui reconnaissant une sorte de leadership moral face aux problèmes sociaux.

¹⁸ La Commission J&P/CPT a publié de nombreux fascicules sur la police, l'appareil judiciaire, l'entraide des pauvres, les prisons, la corruption, l'économie à visage humain, la démocratie, l'assurance maladie, la violence, l'égalité et le respect entre les sexes, etc. Ces fascicules ont servi à organiser des séminaires et ateliers à tous les niveaux, et avec des gens issus de tous les domaines d'activités.

C. Bureau diocésain Justice et Paix

Le bureau national de J&P ne peut réussir grand-chose sans la participation des bureaux diocésains. Sans les bureaux diocésains, le bureau national se limiterait à des déclarations sensationnelles, occasionnelles, et à des publications qui se terminent comme un sept jours de miracle, les choses reprenant leur cours normal sans grand effet sur la situation concrète.

D'un autre côté, seuls quelques bureaux diocésains de J&P, peu nombreux, sont en mesure de travailler indépendamment du bureau national. C'est possible seulement s'ils s'occupent de cas spéciaux (réfugiés, conflit ethnique dans le diocèse ou injustice criante) dont le programme afférent attire les donateurs étrangers.

En Tanzanie, l'expérience jusqu'à présent faite est celle-ci: tous les programmes qui ont réussi incluaient une participation intensive des bureaux J&P diocésains. Le bureau national, souvent en coopération avec d'autres organisations, met en place un programme et le vend à l'Église par le biais des bureaux J&P diocésains. De là, ce programme circule dans le réseau de l'Église.

Malheureusement et par manque de compréhension du ministère social et pastoral, nos structures de justice et de paix sont encore chétives aux niveaux diocésain et paroissial. Il leur faut encore beaucoup d'assistance en provenance du sommet. Lorsque j'ai demandé au directeur tanzanien de Justice et Paix ce qu'il fallait pour améliorer la participation au niveau national, diocésain et paroissial, il a suggéré qu'il fallait ceci:

- Comprendre correctement l'appel chrétien à sanctifier les problématiques du monde et problématiques sociales.
- Une forte volonté chez les leaders, en particulier des leaders et cadres laïcs, à s'impliquer dans les affaires sociales selon un angle de vision chrétien.
- Former des groupes de justice et de paix dans les diocèses et les paroisses.
- Sélectionner des problématiques concrètes pertinentes dans la situation actuelle et influencer la prise des décisions politiques.
- Encourager nos gens, au niveau local et au niveau national, à surveiller les actes des dirigeants connus et leurs politiques.
- Encourager les gens à apprendre à livrer leurs idées via une attitude positive et critique.
- Surveiller les performances du gouvernement et chercher des informations sur les activités du gouvernement à l'échelle locale.

D. La participation œcuménique et internationale

En Afrique et dans ses sociétés multireligieuses il faut, pour réussir, instaurer une intense collaboration œcuménique et même interreligieuse. La justice ne s'arrête pas aux frontières interreligieuses, tout le monde dans la communauté doit être impliqué. Dans de nombreux pays, les bureaux de J&P ont tenté d'élargir la participation au-delà de l'obédience religieuse.

A titre d'illustration, je livrerai un exemple pris en Tanzanie, où le partenariat international a facilité la coopération œcuménique. En 1992, avec l'aide de la Conférence commune Église et Développement (GKKE) d'Allemagne, dont la Commission allemande Justitia et Pax est membre et qui y a joué un rôle capital, les Églises tanzaniennes ont formé le Groupe de dialogue œcuménique tanzanien (TEDG) à des fins de plaidoyer. Le bureau catholique J&P/CPT soutenu par la conférence épiscopale, et le bureau évangélique des droits de l'homme soutenu par le conseil chrétien de Tanzanie ont formé un groupe de chrétiens informés et convaincus en provenance d'horizons sociaux, de professions, de contextes différents, un groupe d'hommes et de femmes animés d'une volonté œcuménique et l'esprit ouvert, représentatifs, pour former un laboratoire d'idées où sensibiliser, analyser et stimuler le débat sur des questions critiques.

La participation allemande n'a pas vraiment fortifié le TEDG financièrement mais lui a conféré de l'autorité morale et de la force au niveau local, ainsi qu'une crédibilité vis-à-vis d'autres institutions internationales, en commençant par celles des Églises telles que CIDSE, Misereor, EED, Pain pour le monde, Aide à l'Église en Détresse, CME et d'autres. Cela a ouvert la porte à d'autres institutions internationales telles que le PNUD, la Banque Mondiale, le FMI, l'UE, l'UNESCO et d'autres.¹⁹ Ceci a conféré au TEDG de l'indépendance financière en raison des contacts qu'il détient à ce jour.

Le TEDG a joué un grand rôle en aidant la nation à passer de l'état démocratique unipartite au multipartisme. Se servant pleinement des réseaux des Églises catholiques et évangéliques, il a sensibilisé les gens dans tout le pays sur la démocratie multipartite. Dans des séminaires de formation, il a formé 8 760 sensibilisateurs des consciences à la démocratie, devenus ensuite observateurs des élections. Pendant la première élection multipartite à laquelle ces 8 760 observateurs ont participé, 2 400 ont arboré des badges officiels du gouvernement et agi ainsi en tant qu'observateurs officiels. Ils ont été rejoints par douze membres de la GKKE envoyés en différents endroits du pays en tant

¹⁹ Le GKKE et le TEDG ont organisé, en Tanzanie et en Allemagne, plusieurs réunions et ateliers avec la Banque Mondiale et le FMI sur SAP et l'allègement de la dette.

qu'observateurs étrangers des élections. Le TEDG poursuit la sensibilisation politique, économique et sociale à différents niveaux, y compris par des groupes de travail réunissant des parlementaires, membres du pouvoir judiciaire et gens de la base.

C'est un bon exemple de participation à de nombreux niveaux. Le premier niveau concerne le partenariat entre l'Afrique et l'Europe. Il s'agit d'un bon partenariat parce que les deux continents coopèrent chacun en respectant les intérêts de l'autre. Le côté européen s'est plus intéressé à l'allègement de la dette et aux problématiques de la Banque Mondiale, tandis que ses interlocuteurs africains cherchaient plutôt à promouvoir la participation démocratique et combattre la corruption. Le second niveau de coopération et de participation, c'est l'élément œcuménique entre catholiques et protestants, et le troisième, le fait de diffuser cette coopération jusqu'à la base.

Le succès du TEDG a été facilité par un effort œcuménique parallèle de coopération assumé par l'organisation consœur de la CSSC et portant sur la coopération dans la fourniture de services sociaux par les mêmes Églises que soutiennent Misereor et l'EED.

E. Participation interreligieuse

En Afrique, de nombreux pays sont multiconfessionnels. La Tanzanie en l'occurrence, avec 45% de chrétiens et 35% de musulmans. La Tanzanie est un pays pacifique et le seul domaine de conflit potentiel est la religion, plus spécialement en cette ère d'intégrisme religieux. A la fin des années 1980 et au début des années 1990, quelques jeunes intégristes musulmans entraînés dans des pays musulmans radicaux commencèrent à prêcher contre la chrétienté, saccageant les boucheries qui vendaient de la viande de porc, profanant des bibles et menaçant la paix. Ils prêchaient une libération musulmane de la domination chrétienne. Pour aggraver les choses, ces intégristes musulmans étaient bien financés, mieux que les modérés qui représentaient la majorité. Par le biais du bureau J&P/CPT, l'Église catholique aidée par le bureau CARITAS et avec la participation du bureau protestant s'est approchée des musulmans modérés et les a aidés à élire les leaders de leur organisation nationale, BAKWATA.

A partir de ce moment-là et jusqu'à ce jour, les trois groupes religieux: catholiques, protestants et musulmans se sont pris par la main et ont lancé «l'initiative génératrice de paix». Les membres se réunissent au niveau national et dans les villes à risques de conflits. Dans les moments cruciaux qu'a traversé le pays, les leaders religieux musulmans et

chrétiens ont émis des déclarations communes faisant abstraction de la religion.²⁰ Un comité conjoint de leaders musulmans et chrétiens a plusieurs fois rendu visite aux présidents du pays et à d'autres leaders nationaux et régionaux pour les conseiller sur des sujets préoccupants.

C'est un autre exemple de participation large. La Tanzanie n'est pas le seul pays à avoir fait une telle expérience.

F. Participation panafricaine

En Afrique, il y a un certain nombre de questions qui dépassent les frontières d'une seule nation. De même, un échange d'expériences entre les différents bureaux nationaux offre un grand avantage. Les bureaux régionaux facilitent ce type de contact et d'échange. Pour les pays d'Afrique de l'Est, l'AMECEA a eu un bureau Justice et Paix très actif qui a aidé à faire converger les efforts des différents bureaux nationaux. J'espère que l'on peut dire la même chose d'autres organismes régionaux.

Il y a également d'autres institutions et organisations panafricaines qui promeuvent la participation autour des problématiques de Justice et Paix. L'une est le Forum africain pour l'enseignement social catholique (AFCAST). Il s'agit d'un groupe de catholiques provenant de différents pays d'Afrique orientale et australe (AMECEA et IMBISA), qu'intéresse le domaine de l'enseignement catholique social, qui veulent s'y investir et partager leur savoir avec autrui. Ce groupe est soutenu par Misereor. Ils organisent des ateliers dans différents pays, offrent leur expertise, publient des lettres pastorales et, sur leur site Web, publient d'autres documents en provenance de différents pays. Ils collaborent avec d'autres organisations, notamment avec les bureaux Justice et Paix dans différents pays AMECEA/SCEAM.

G. Conclusion

Il est plus que temps que l'Afrique, l'Église dirigée par la commission de Justice et Paix et aidée par nos partenaires, soient la voix de tous ceux qui n'en ont pas. Le besoin d'une voix, d'une défense critiques des pauvres et des vulnérables a acquis aujourd'hui de

²⁰ Ils ont adopté une attitude commune sur les problèmes politiques et sociaux. Avec l'introduction du système multipartite en Tanzanie en 1992, certains politiciens sans scrupules ont tenté d'exploiter les différends religieux pour faire avancer leurs programmes politiques. Depuis les premières élections multipartites en 1995, le comité conjoint a travaillé dur pour dissocier la religion de la politique.

l'importance dans le processus de prise des décisions politiques. Avec l'économie libérale de marché maintenant en place, un déséquilibre est en train de s'instaurer entre le capital et la main d'oeuvre, entre la croissance économique et les besoins sociaux des gens. Aujourd'hui, c'est la croissance financière et économique qui a acquis la priorité ; de leur côté, les besoins sociaux des gens ne bénéficient pas de suffisamment d'attention. Nous devons apprendre à influencer sur les décisions politiques au moyen des valeurs qu'énonce l'Évangile. Cela implique de faire plus que simplement pression sur certaines questions. Il s'agit ici du défi consistant à faire des valeurs morales et priorités morales la base des choix et priorités politiques.

Les problématiques telles que la corruption et une mauvaise gouvernance ont leur origine dans des attitudes morales et des comportements moraux. Les structures juridiques et de police ne peuvent pas suffire à venir à bout de ces maux. Il faut qu'il y ait un renouveau moral dans la société pour maîtriser un tel problème aujourd'hui largement répandu et qui décourage les gens, leur inspire de la colère et leur fait perdre confiance en leurs leaders.

Faisons tous preuve de solidarité pour accroître la participation de tous les acteurs de bonne volonté impliqués dans la lutte contre l'injustice. Il ne peut pas y avoir de paix sans justice.

Partie B

Un dialogue impliquant les partenaires de Justice et Paix

3. Obstacles à la participation et éléments promoteurs de cette dernière

Le point de départ du dialogue concernant la participation avec des structures de Justice et Paix en Afrique a été la constatation que la participation des pauvres, ainsi que de tous les membres de la société, fait face à un défi récent et accru dans la coopération pour le développement, et dans une certaine mesure aussi dans les politiques de développement des gouvernements nationaux. Cela se manifeste dans les stratégies de réduction de la pauvreté, en coopération avec les pays ACP et l'Union Européenne, et de façon croissante aussi dans les initiatives régionales ou sectorielles des pays en développement eux-mêmes, comme dans NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et ses mécanismes de révision par des experts africains (APRM).

Ce en quoi consiste la participation :

«... nous avons l'impression que les processus – dans lesquels les gens réfléchissent eux-mêmes sur leurs besoins et les expriment, pour décider ensuite quelle mesure spécifique prendre – réussissent mieux et durent plus que ceux où les remises de documents et la passivité prévalent. Néanmoins, nous pensons qu'il reste encore beaucoup de choses à découvrir sur les manières de participer au niveau de la communauté, de promouvoir la participation, et sur ce qui peut faire infléchir, décourager ou détruire cette participation. Croyant que ceux qui souffrent de la pauvreté, du chômage, de l'insécurité et de la marginalisation ont la capacité d'améliorer leur sort pourvu que le cadre juridique et social le permette, nous sommes également conscients de la nécessité de découvrir l'expérience quotidienne faite par les dirigeants d'Église, par les travailleurs de Justice et Paix qui s'occupent des problèmes et des gens. ...

Si nous regardons le processus de participation, la façon dont il est mené dans la plupart des cas nous convainc qu'il ne suffit pas de consulter et impliquer des organisations au niveau national, qui sont proches des bureaux gouvernementaux et dotées d'un personnel plutôt bien éduqué. Ceci présent à l'esprit, nous estimons extrêmement nécessaire de faire participer la base car c'est seulement en responsabilisant les gens qu'ils auront l'opportunité de mener une vie autodéterminée et de trouver une issue de sortie à leur pauvreté.»

(Citation extraite d'un texte de la Commission allemande Justice et Paix «Le rôle de l'Église dans les processus participatifs», 2005, texte non publié

La vaste gamme d'expériences faites et de réalités différentes dans le domaine de la promotion de la participation ont encouragé à effectuer des enquêtes ciblées et à prôner la poursuite du dialogue. L'intention était de conférer ainsi des fondements encore plus robustes à un atelier final sur le sujet. Les pages qui suivent contiennent des extraits des réponses fournies par les structures de Justice et Paix dans six pays africains sur les questions esquissées à l'annexe des Constats et recommandations visant la promotion de la participation par l'Église, la société civile et les acteurs politiques. (page 16)

3.1. Benin

Abbé Dr. Raymond Bernard Goudjo / Étienne Agbogé,
Institute des Artisans de Justice et de Paix

Propositions de réponses aux questions introductives relatives à la
préparation d'un workshop

1. **Qu'est-ce qui a essentiellement incité les pauvres à entamer des activités d'entraide (événements, usages, lieux de rassemblement)?**

1-1. Contexte

La question de la pauvreté est devenue une préoccupation pour tous aujourd'hui dans la mesure où la situation de misère que vivent les peuples concernés va grandissante. Les solutions dites «miracles» proposées par diverses institutions dont celles de Bretton Woods dans les années 80 et 90 dans nombre de pays africains, n'ont pas permis de juguler les crises qui sévissaient ça et là. D'année en année et bien évidemment, de rencontres internationales en rencontres internationales, «les maîtres-penseurs» de l'univers ont innové à travers des approches novatrices que sont la coopération nord-sud. Autrement dit, dans quelles mesures les pays développés pourraient apporter la «bonne nouvelle» du développement à leurs pairs qui sont malheureusement encore dans les chaînes du sous-développement. A voir de près cette angélique approche de solution et toutes les grandes questions de débats actuels (subvention des agriculteurs américains, la gestion de coton au plan international, les accords de l'OMC, etc.), l'on est tenté de se demander si ces actions visent réellement à aider les pays sous-développés à sortir de leur situation de pauvreté ou à mieux les maintenir dans cet état pour tirer et toujours tirer profit de leurs maigres valeurs ajoutées nationales.

Face à tant d'interrogations et d'intérêts pas toujours clairement définis, les pauvres, admis comme les pays du sud et par ricochet, les pays du tiers-monde, n'ont plus d'autres choix que de nouer des relations entre eux pour entrevoir des horizons meilleurs et plus vivables: d'où la coopération sud sud.

1-2. **Les éléments qui ont incité à l'entame des activités d'entraide au niveau des pauvres**

- Le socle est de se donner la main pour réussir là où jadis, les pays ont individuellement échoué.
- Vision commune car aspirant et voulant un mieux être social pour leurs peuples, en un mot, l'homme et tout l'homme.

- Objectif principal commun car résolu à sortir et éradiquer la pauvreté.
- Les objectifs spécifiques et les moyens d'actions ont à juste titre quelques différences à cause des réalités vécues dans chaque pays. Cependant, la finalité demeure identique.
- Un leitmotiv commun qui est le pari de vivre mieux en unisson malgré les diversités politiques, socioculturelles, économiques, etc.
- Un commun sursaut d'orgueil qui est de ne plus être à la traîne, de ne plus être celui qui tend toujours la main pour recevoir les restes des efforts des autres et de ne plus être le dépotoir des moins nantis et des nantis.

1-3. Les actes concrets de cette entraide (les événements)

Dynamiser ou redynamiser des structures et cadres institutionnels dotés d'une efficacité morale importante. En créer de nouvelles si cela s'impose.

- Les institutions de coopération au niveau continental (par exemple Union Africaine à sérieusement redynamiser)
- Les institutions de coopération à des niveaux sous-régionaux (CEDEAO, Conseil de l'Entente, UEMOA, etc.)
- Les structures financières transcontinentales pour appuyer les investissements et les projets de création d'entreprise. On peut citer la BOAD, la BRS, La BOA.
- Les ONG qui travaillent au niveau des populations à la base pour éduquer, sensibiliser et leur apporter des secours. Le nombre est tellement élevé et les domaines d'actions tellement variés qu'on n'en saurait dresser une liste exhaustive. Citons par exemple les domaines de la santé, l'éducation, la recherche et la formation professionnelle. Au titre des ONG, on peut parler des associations de bienfaisance comme la Caritas-Bénin qui œuvrent à mettre à la disposition des populations des moyens adéquats pour répondre à leur situation de pauvreté ou de misère.

1-4. **Les expériences de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix (IAJP) dans le cadre de la contribution à un mieux être social, autrement dit, ce que l'IAJP fait pour contribuer à l'entraide entre les peuples dits pauvres**

1-4-1. **A la découverte de l'IAJP**

L'Institut des Artisans de Justice et de Paix est une initiative de feu Mgr. Isidore de Souza, qui après la «Conférence nationale des forces vives de la nation béninoise de février 1990» constata qu'il était du devoir de l'Église Catholique du Bénin d'accompagner les hommes et femmes politiques, les cadres, les acteurs

sociaux et surtout les agents pastoraux et les étudiants dans leur projet et vision d'un Bénin pacifique et prospère. Il fallait le faire sans distinction ethnique et religieuse. Il prit l'initiative non pas de créer d'abord la Commission diocésaine Justice et Paix, mais un institut de Justice et de Paix, chargé de la recherche et de la formation. Ce projet, pensé en 1990 vit le jour le 22 décembre 1997 au Grand Séminaire Saint Gall de Ouidah, lors du premier symposium de l'IAJP intitulé «Identités ethniques et intégration nationale».

Aussi, l'Archevêque de Cotonou en est le responsable ; responsabilité qu'il exerce en lien étroit avec la Conférence Épiscopale du Bénin (CEB). La mission de l'IAJP est de contribuer à l'approfondissement de la connaissance pour un développement cohérent du tout social grâce au savoir-faire acquis par la recherche et la formation. Dans ce sens, l'IAJP est un institut de vulgarisation de la doctrine sociale de l'Église; C'est-à-dire qu'est constamment posé le sens premier de l'homme face aux grands enjeux scientifiques, techniques, culturels et sociaux. Pour ce faire, l'institut développe des programmes permanents d'éducation orientés vers les adolescents, les milieux universitaires, les cadres, les élites et aussi la grande masse.

1-4-2. Programme de vulgarisation de la Doctrine Sociale de l'Eglise et contribution de l'IAJP à un mieux être social

Pour mener à bien sa mission l'IAJP s'est doté d'un centre de recherche et de formation pour la vulgarisation de la doctrine sociale de l'Église et de la question sociale au Bénin, en Afrique et dans le monde. Ce centre a pour nom «Le chant d'oiseau» (CO). Ce nom Chant d'Oiseau symbolise la parole de paix, de justice et de partage que le centre doit s'atteler à communiquer à temps et à contre temps grâce aux œuvres dudit institut.

La doctrine sociale de l'Église, voilà certainement un mot nouveau qui appelle sans aucun doute quelques éclaircissements. En effet, la doctrine sociale de l'Église s'articule à différents niveaux : politique (relations entre les États), économique (entre et dans les entreprises) et familial. Ses principaux points sont entre autres:

- dignité de la personne et dignité de la famille;
- dignité du travail;
- la technique doit rester au service de l'homme;
- la justice sociale est une nécessité;
- le travail ordonné au bien de l'homme est une vertu;
- le droit à la propriété est subordonné à la destination commune des biens voulus par le Créateur. Il y a donc nécessité d'un partage;

- appel à la reconnaissance de certains droits (protection sociale, syndicats, grève, repos, droits des handicapés),
- mise en valeur des principes de solidarité, de subsidiarité et du bien commun
- la communauté des nations et la solidarité internationale.

En termes simples, la Doctrine sociale de l'Eglise signifie l'enseignement ou l'éclairage que l'Eglise apporte, à la lumière de l'Evangile, des Pères et grands théologiens de l'Eglise sur la vocation humaine à la sainteté (au bonheur), d'où l'exigence de travailler au relèvement social de toute la société en reconnaissant en chaque homme sa dignité propre et à jamais inaltérable. Dès lors promouvoir tout ceci et bien d'autres points encore, c'est à cela que s'affaire l'Institut des Artisans de Justice et de Paix depuis sa création. Pour y parvenir, différentes activités sont exécutées.

1-4-3. Les activités de l'IAJP

Il s'agit de:

- Conférences sociales mensuelles publiques;
- Publication de livres, articles, revues et documents sur divers sujets;
- Symposium et colloques;
- Formation des agents pastoraux;
- Formation des cadres, élèves et des étudiants;
- Jeux-concours bibliques, Doctrine sociale de l'Eglise et Droits de l'Homme;
- Réflexions sur l'économie sociale de marché avec les acteurs catholiques en entreprise du Bénin;
- Emissions radiodiffusées pour la promotion des droits humains, de la morale sociale, etc.
- Essai de prévention des conflits sociaux.
- Projet de mise en place d'un réseau ouest-africain Justice et Paix pour partager et échanger.

2. Quels sont les plus gros obstacles discernables à la prise de conscience de leurs propres forces, aptitudes et idées?

➤ La mentalité de pauvre:

Les pauvres se disent malheureusement que la situation qu'ils vivent est dans l'ordre de leur destin. L'expression «je n'y peux rien, c'est mon destin» est très souvent utilisée de sorte qu'au delà de la simple pauvreté matérielle et/ou financière, l'on se trouve confronté à une forme de pauvreté plus grave: la

pauvreté mentale qui peut être considérée comme une forme de pauvreté non monétaire.

➤ Le manque de confiance en soi;

En demeurant dans une mentalité de pauvre, l'on s'estime incapable d'agir comme les autres : innovant pour créer de la richesse.

➤ **La peur de se jeter à l'eau**

Quoique formés, tous les pauvres n'arrivent pas à mettre en exécution des idées d'entreprise. La peur de l'inconnu, le flot d'incertitudes sont entre autres des éléments qui freinent la prise de conscience des aptitudes des uns et des autres.

➤ **L'existence de partenaire au développement**

L'idée même de se savoir entourer par des bailleurs de fonds, des partenaires au développement fait penser, mieux, fait naître dans la pensée du pauvre qu'au-delà de l'apport financière, il y a des compétences hors paires qui arrivent. Dès ce moment, naît un complexe d'infériorité qui est un frein à l'éclosion véritable de la pensée entrepreneuriale.

3. Quelles aides structurelles efficaces connaît-on qui permettent de renforcer la **volonté d'entraide** (par exemple les sites de réunion, les comptes-rendus)?

Les séminaires de formation sur le développement personnel, le leadership et l'entrepreneuriat

4. **L'épanouissement de la volonté d'action chez les groupes de population**

défavorisés a-t-il été facilité par des campagnes à grande échelle comme par exemple les campagnes électorales et leur observation critique?

Oui, les groupes défavorisés sont, comme par enchantement, très sollicités durant les campagnes électorales à cause de la quête de leurs suffrages. De leur côté, les populations, animées par le désir de se faire un peu d'argent et/ou de militer activement pour l'élection de tel ou tel candidat, se mettent en association ; toute chose qui leur permet de mettre en exergue leur volonté d'agir et de construire.

5. Quelles aptitudes ont été particulièrement stimulées et formées chez les observateurs et observatrices, participant, des processus de décision politiques?

Le sens de la responsabilité

Le sens du service

L'esprit d'initiative

6. **Quels instruments de formation et d'éducation se sont avérés les plus efficaces pour rendre les citoyens engagés capables d'exiger leur participation à la vie publique et d'y participer?**
 Les IEC: Information – Education et Communication.
 La délégation de pouvoir (la responsabilisation)
7. **Quels ont été les points de départ qui ont encouragé l'ouverture de l'Etat à une plus grande participation de ses administrés? Quels instruments se sont avérés là particulièrement efficaces?**
 Le désir d'une gestion concertée et participative de la cité
 Inculquer le sens de responsabilité et du travail bien fait à tous les administrés
 L'instrument qui s'est avéré particulièrement efficace à ce niveau, c'est la décentralisation.
8. Quel rôle les représentations locales des administrés, les parlements communaux et les conseils de village ou assimilés remplissent-ils?
 En principe, c'est un rôle de défense objective des intérêts des bases respectives.
9. Les instruments de la coopération internationale pour le développement (PRSP, accord de Cotonou, traités bilatéraux) ont-ils contribué à fortifier les éléments participatifs dans la lutte contre la pauvreté?
 Dans une certaine mesure oui. Aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté engage tout le monde. Que ce soit les associations, les ONG ou différentes structures créées çà et là, tout le monde apporte de son expertise pour que la lutte soit plus efficace. La question qui reste posée est de savoir si tous ces efforts ont un impact significatif sur le niveau de pauvreté. C'est une étude dûment préparée qui permettra d'avoir une idée plus claire sur la question.
10. Des obstacles systématiques se dressent-ils **devant les amorces d'action** participative et quelles interventions imaginables seraient capables de les supprimer?
 Les hommes politiques
 La lourdeur administrative
 Les intérêts égoïstes des acteurs des actions participatives
 Le pouvoir
 L'argent
 Les interventions possibles: sensibilisation et éducation

11. Existe-t-il **des exemples d'échec de la participation et quels processus d'acquisition** de connaissance ont-ils déclenchés?

Oui... au moins un exemple à ma connaissance. La création d'une cellule gouvernementale anti-corruption qui loin de s'être avérée efficace à servir à mieux noyer le poisson. C'est-à-dire que la corruption ne s'est jamais aussi bien portée qu'auparavant.

Les populations grâce aux dénonciations de diverses ONG et aussi à la précarité grandissante ont comme un seul homme appelé au changement politique. Lors des présidentielles de mars 2006, ils n'ont pas hésité à balayer toute l'ancienne classe politique en plébiscitant un tout nouveau sans expérience politique à la magistrature suprême au Bénin.

3.2. Burkina-Faso

François des Sales Bado

Commission Justice et Paix, Conference Episcopale de Burkina Faso

Présentation de la Commission «Justice et Paix»

Au départ, la Commission a existé comme un service au sein de l'OCADES-Burkina (Caritas) depuis 1998. Elle a commencé ses activités en 2001 avec le recrutement du chef du département «Justice et Paix». En mai 2003, la Conférence Episcopale du Burkina Niger a décidé de faire de «Justice et Paix» une Commission autonome séparée de l'OCADES-Burkina. La Commission est présidée par un évêque assisté d'un prêtre comme Secrétaire Général. Le Secrétariat National qui est l'organe exécutif, est dirigé par un laïc. La Commission a été légalement reconnue par l'Etat par un récépissé N°2006-474/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 28 août 2006.

Expériences de la Commission.

Depuis sa création la Commission a exécuté des projets et mené des activités dans les domaines suivants:

- l'Education aux droits humains, la culture de la justice et la paix à l'intention des communautés chrétiennes et des associations et mouvements d'obédience catholique , et des organisations de la société civile;
- l'information et la sensibilisation sur les grands projets africains en l'occurrence, le NEPAD;
- la promotion de l'accès à la justice en faveur des populations rurales démunies(projet en cours);
- la publication de bulletins d'information et d'éducation;
- l'organisation de Semaines Sociales(colloques);
- la participation au débats publics par des articles, la dénonciation des violations des droits humains, la prise de position sur des questions d'actualités comme les OGM, les subventions, la souveraineté alimentaire Etc;
- le plaidoyer.

Expériences de participation et de consultation de l'Eglise.

Au Burkina Faso, l'Eglise est sollicitée par les pouvoirs publics pour participer à des rencontres de concertation ou au fonctionnement de certaines institutions publiques.

L'Eglise est représentée dans plusieurs institutions dont:

- la Commission Nationale des Droits Humains,

- la Commission Nationale Electorale Indépendante,
- le Conseil Economique et Social,
- le Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision,

NB : La Commission « Justice et Paix » compte participer aux législatives de mai 2007 à titre d'observateurs des élections si d'aventure le projet est financé.

Réponses aux questions introductives.

- a. Les facteurs qui ont incité les pauvres à entamer des activités d'entraide sont notamment:
 - le travail de sensibilisation et d'encadrement fait par les ONG,
 - la prise de conscience de leur situation de pauvres et d'exploités,
 - la difficulté de satisfaire leurs besoins fondamentaux,
 - la prise de conscience que l'union fait la force,
 - l'exploitation des valeurs culturelles et traditionnelles de solidarité et d'entraide à l'occasion d'événements familiaux, sociaux.
- b. Les obstacles à la prise de conscience de leurs propres forces sont:
 - l'analphabétisme, la misère, le manque de formation et d'éducation, la culture, la croyance à la fatalité.
- c. Les aides structurelles pouvant renforcer la volonté d'entraide sont:
 - l'organisation des pauvres en groupement, les coopératives d'épargne et de crédit,
 - la formation et l'alphabétisation, les voyages et échanges d'expériences avec d'autres organisations, les structures d'accueil et des lieux de rencontre et d'échanges etc.
- d. Les campagnes électorales et les observations des élections sont des occasions privilégiés d'entrer en contact direct avec les populations défavorisées pour leur expliquer beaucoup de choses. A cette occasion, les partis politiques et les ONG se retrouvent sur le même terrain pour solliciter le vote des populations. A ce moment elles comprennent qu'elles ont un grand pouvoir et qu'elles peuvent l'utiliser à leur profit pour faire changer beaucoup de choses.
- e. Les aptitudes qui sont développées chez les observateurs sont celles qui permettent de renforcer les et de crédibiliser les processus de démocratisation et de participation des populations. Il s'agit particulièrement:
- f. Avant le scrutin, il s'agit de veiller à la régularité des inscriptions sur les listes électorales.

- g. Pendant les élections, il s'agit:
- ✓ *de s'assurer du bon déroulement des votes.*
 - ✓ *Après les élections, il s'agit de s'assurer de la régularité du dépouillement des votes et de la publications des résultats fiables.*
 - ✓ *A ces différentes étapes les observateurs doivent connaître le code électoral et veiller à son application. Les techniques de détection des fraudes leurs sont enseignées à toutes les étapes du scrutin.*
- h. Les partis politiques, les ONG nationales et internationales, les institutions financières internationales, les constitutions des pays, les codes électoraux ont été les principaux instruments pour favoriser la participation des citoyens à la vie publique.
- i. La naissance et la prolifération des ONG ont obligé les Etats à favoriser la participation des administrés. Il y'a également les organisations syndicales qui exercent leur droit de revendication et des grèves pour protester contre certaines mesures qui sont prises sans consultation des principaux intéressés. Il y'a aussi le processus de démocratisation qui est encouragé par les partenaires financiers multilatéraux et bilatéraux.
- j. Avec le processus de la décentralisation, le rôle des représentations locales est de favoriser une plus grande participation des populations à la prise de décision au niveau local et sur tous les plans. Les conseils consulter les populations, les organiser afin qu'elles puissent prendre une part active au développement économique et social de leur commune ou de leur région.
- k. Les instruments de la coopération internationale pour le développement ont certainement favorisé la participation à la lutte contre la pauvreté, mais n'a pas fait reculer la pauvreté. En effet, si les populations sont souvent consultées pour l'expression de leurs besoins, et éventuellement l'élaboration de projets, elles sont écartées de la gestion et de la mise en œuvre. Elles n'ont aucun contrôle sur la gestion du projet. D'où l'échec de la plupart des projets et l'augmentation de la pauvreté.
- l. Les obstacles systématiques aux amorces d'action participative sont : la méfiance des populations. Ayant été souvent abusées, elles craignent toujours d'être de nouveau abusées. Le manque de ressources pour contribuer financièrement ou matériellement au financement d'un projet ou programme. La mobilisation des populations est souvent difficile tant qu'elles n'y trouvent pas leur intérêt. L'esprit

d'assisté et d'attentisme qui engendre un manque d'engagement de la part des populations.

- m. Les solutions pour lever les obstacles sont notamment: la responsabilisation des représentants de la population, la mise en place d'un comité de suivi, les comptes rendus et les informations réguliers à la population, la participation à la gestion, la prise en compte de leurs besoins dans le projet.

- n. La plantation d'arbres dans une localité sans la participation de la population de ladite localité. Conséquences, pas d'entretien des arbres, pas de protection contre les animaux et échec du projet, car aucun arbre n'a survécu. Enseignements à tirer: Sensibiliser les populations sur l'objectif visé à travers la plantation d'arbres, les impliquer dans l'organisation de la plantation par le choix du site, du jour de plantation, partager les responsabilités, fournir les moyens et arrêter les conditions d'entretien et de protection des plants.

3.3 Nigeria

Frère Ezekiel Ade Owoeye

Commission Justice, Développement et Paix, Ibadan

Vous trouverez ci-dessous des réponses à la plupart des questions initiales :

Facteurs qui ont incité les pauvres à entamer des activités d'entraide

- Négligence générale de la part des autorités pertinentes, en conséquence de l'incapacité du gouvernement et des structures à répondre aux besoins des gens
- Visites de prise de contact avec des groupes de population similaires qui ont réussi à s'atteler à leurs problèmes conjoints. Ceci stimule une forte assurance et prise de conscience ainsi que la volonté d'agir parmi les pauvres.
- Des structures sociales robustes, des activités coopératives et une culture locale de l'épargne au sein des pauvres les ont souvent incités à entamer des activités d'entraide.
- Mise en place de capacités pertinentes par les agences de développement.

Obstacles à la prise de conscience de leurs propres forces, aptitudes et idées

- Bas niveau d'éducation (formelle et informelle)
- Conscience limitée des ressources disponibles dans leur environnement (ressources humaines, matérielles et sociales)
- Opportunités limitées et environnement peu propice à permettre aux pauvres d'exprimer leurs potentiels et d'en faire la démonstration à des fins de développement.
- Façons erronées, par le gouvernement et d'autres ONG, d'aborder le développement : les choses qu'ils font pour les pauvres promeuvent une culture de la dépendance. Ceci crée un puissant obstacle à la découverte des potentiels des pauvres par le biais de l'apprentissage empirique.

Aides structurelles efficaces qui permettent de renforcer la volonté d'entraide

- Les gens ont le sentiment de former une communauté
- Organisation de sessions régulières de feedback/dialogue
- Apprendre par l'expérience
- Simulation des activités / projets de microfinancement chez les pauvres
- Activités des organisations de développement parmi les pauvres
- Création de capacités en matière de développement de la communauté.

Quels facteurs favorisent l'épanouissement de la volonté d'action chez les groupes de population défavorisés dans des campagnes à grande échelle comme par exemple les campagnes électorales et leur observation critique ?

Aucun facteur dans de nombreux cas; motifs:

- Ces campagnes à grande échelle n'abordent pas, bien souvent, les problématiques environnementales pouvant pousser les gens à agir en faveur de leur propre développement ; les manifestes plutôt, présentés par les partis, font souvent dévier les campagnes qui visaient à promouvoir les problématiques des groupes désavantagés.
- Les contestataires clés ciblent souvent leur contestation sur des personnalités, pas sur des problématiques
- L'accent est mis sur le partage d'argent pour influencer indûment sur les pauvres.
- Souvent, les populations défavorisées se rassemblent uniquement pour écouter de tels contestataires. Elles n'ont pas voix au chapitre.

Aptitudes stimulées chez les observateurs et observatrices, participant, des processus de décision politiques

- Stimuler l'aptitude des gens à évaluer la performance de leurs représentants élus.
- Évaluer les aptitudes, activités et la profondeur d'idée de chaque représentant.

Instruments de formation et d'éducation les plus efficaces pour rendre les citoyens engagés capables d'exiger leur participation à la vie publique, et d'y participer

- Processus permettant d'apprendre à participer, p. ex. la surveillance de la démocratie, la surveillance des budgets et la surveillance des projets

Points de départ (et instruments) qui ont encouragé l'ouverture de l'État à une plus grande participation de ses administrés

- Formation d'une coalition d'organisations génératrices de capacité
- Ateliers servant à développer les organisations génératrices de capacité

Rôle des représentations locales des administrés, des parlements communaux et des conseils de village, etc.

- Les parlements locaux élaborent les règlements locaux
- Conseils de villages : ils forment des associations pour le développement de la communauté, destinées à discuter et apporter des solutions aux différents problèmes qu'affronte la communauté

Obstacles systématiques aux amorces d'action participative. Interventions imaginables capables de les supprimer

- Contexte culturel: instauration d'une plus forte prise de conscience pour compenser cela

- Faible structure sociale
- Construire un consensus prend du temps ;
- Aptitude limitée à utiliser les amorces d'action participative
- Il faudrait créer les capacités à même de s'attaquer à ces obstacles.

Exemples d'échec de participation; Processus d'acquisition de connaissances déclenchés

- Les exemples de participation échouée abondent, en particulier en ce qui concerne sa durée. La participation des pauvres à leur propre développement et aux activités d'entraide s'est souvent évanouie au terme des différents projets de développement.

Ces expériences ont déclenché les processus d'acquisition de connaissance suivants:

- La participation des gens est souvent plus durable lorsque de telles interventions se servent des (adaptent les) structures sociales existantes/naturelles aux fins du développement, plutôt que de groupes sociaux induits, spécialement via l'idée de ce qu'elle recèle de bien pour eux.
- Pour qu'une structure sociale se développe, il faut du temps.
- Il faut appliquer le principe de l'entraide non seulement pendant la réalisation du projet mais aussi pendant les processus de développement, y compris au niveau des structures sociales émergentes.

3.4. Afrique du Sud

Billy Nkosingithi Maseti

Justice et Paix, Conférence des évêques d'Afrique du Sud

Conformément au principe de la subsidiarité, la problématique de la participation du public joue un rôle clé dans les travaux de Justice et Paix. Dans cette partie du monde, les travaux des ONG et des Églises jouent un rôle capital car ils soutiennent les communautés qui se retrouveraient sinon face à des individus entrant en fonction et faisant de grandes promesses jusqu'au moment où ils s'en vont. Les structures susmentionnées deviennent par conséquent plus que de simples ONG ou des Églises, elles deviennent des sources d'information, d'éducation, de sensibilisation vu que dans d'autres communautés il n'y a ni cliniques, ni commissariats de police, ni écoles, etc. Je trouve les questions ci-dessous utiles en ce sens qu'elles éduquent notre discernement sur ces domaines critiques de notre travail. Je vais donc tenter d'y répondre brièvement.

Qu'est-ce qui a essentiellement incité les *pauvres à entamer des activités d'entraide* (événements, usages, lieux de rassemblement)?

Le manque de fourniture de services par les autorités gouvernementales locales en Afrique du Sud a provoqué la colère de communautés telles celle de Khutsong près de Carltonville dans la province du Nord-Ouest. De même, la problématique entourant l'absence de consultation sur les municipalités dépassant les limites provinciales telles que Khutsong et Kokstad sont des cas prééminents. Dans ces zones, les politiciens, désireux de hâter les choses au parlement, n'avaient jamais envisagé que les communautés se soulèveraient et refuseraient leurs décisions de les intégrer dans d'autres provinces du pays.

Quels sont les plus gros obstacles discernables à la prise de conscience de leurs propres forces, aptitudes et idées?

Les gens s'épuisent dans leur propre travail. Il est important de rechercher ailleurs dans le monde des solutions aux problèmes de l'humanité. Parfois, les limites géographiques tendent à faire que nous nous excluons tous les uns les autres et ne nous intéressons qu'à ce que nous sommes en tant que pays et que gens.

Quelles aides structurelles efficaces connaît-on qui permettent de renforcer la volonté **d'entraide (par exemple les sites de réunion, les comptes-rendus)?**

En Afrique du Sud, nous avons constaté que la plus grande faiblesse dont souffre toute structure est le manque de communication entre cette dernière et la communauté. La plupart des correspondances sont rédigées en anglais, c'est-à-dire la 3^e ou 4^e langue parlée par les Sud-africains pauvres. Les cultures et coutumes de notre peuple doivent, la plupart du temps, connaître la structure qui se trouve au service des gens, et pas l'inverse.

L'épanouissement de la volonté d'action chez les groupes de population défavorisés a-t-il été facilité par des campagnes à grande échelle comme par exemple les campagnes électorales et leur observation critique?

Dans notre partie du monde, bien que des changements se produisent, nous continuons de trouver des gens pris au piège de voter pour des partis qui les ont libérés. Les gens votent avec un sentiment de culpabilité. De même, la plupart des gens pauvres ne comprennent pas l'importance de leur vote. Pour cette raison, éduquer les électeurs, enseigner les droits de l'homme et le contenu de la constitution sont quelques uns des acquis intellectuels qui peuvent les aider à voter pour des gens qui ont quelque chose à apporter, et même voter contre eux la fois suivante s'il ne font pas leur travail correctement.

Quelles aptitudes ont été particulièrement stimulées et formées chez les observateurs et observatrices, participant, des processus de décision politiques?

Les élections de 1994 ont enseigné aux Sud-africains à préparer soigneusement les élections et à ne pas en placer la charge sur les épaules des politiques. La société civile, vigoureusement soutenue par les Églises, a formé ce qui est appelé la SACSOC (Coalition d'observateurs de la société civile africaine). La société civile est un partenaire détenant un intérêt à la fois dans le déroulement et dans l'issue des élections. La SACSOC élabore par conséquent son propre programme et enseigne aux gens de la rue par exemple le rôle et l'importance des élections.

Quels instruments de formation et d'éducation se sont avérés les plus efficaces pour ***rendre les citoyens engagés capables d'exiger leur participation à la vie publique, et d'y participer?***

Nos différentes éditions du périodique Masisukumeni (que je vous ai envoyé), demandé par les membres de notre communauté, a contribué à aider les gens qui essaient de comprendre par eux-mêmes les problématiques qui les affectent et comment il faut s'atteler à elles. 5% de la population sud-africaine ne sait ni lire ni écrire (est illettrée) ; nous nous sommes rendus compte, et c'est une façon de nous y attaquer, que les affiches illustrées et des brochures étaient utiles car elles permettaient de faire passer le message.

Quels ont été les points de départ qui ont encouragé l'ouverture de l'Etat à une plus grande participation de ses administrés? Quels instruments se sont avérés là particulièrement efficaces?

Le fait d'inviter des députés à venir voir les gens et à s'adresser à eux directement sur des problématiques préoccupantes a rendu service. Écrire au parlement a aussi été chose utile, comme les activités de lobbying sur certaines problématiques-clés. Les marches et les manifestations se sont avérées utiles.

Quel rôle les représentations locales des administrés, les parlements communaux et les conseils de village ou assimilés remplissent-ils?

Nous avons constaté que toutes les structures susmentionnées étaient utiles. Toutefois, les communautés ont besoin d'une représentation plus directe, plus responsable et cohérente. Une représentation dans laquelle les politiques se montrent uniquement lorsqu'ils ont besoin de voix, et s'éclipsent ensuite, est malveillante et criminelle, elle

revient à se servir des gens. Adopter des lois et se caler dans son fauteuil tandis que les gens se heurtent à des fonctionnaires impolis, ce n'est pas de mise. Ce que les communautés demandent, c'est une volonté de servir, de servir de manière honnête, efficace et diligente.

Les instruments de la coopération internationale pour le développement (RPSP, accord de Cotonou, traités bilatéraux) ont-ils contribué à fortifier les éléments participatifs dans la lutte contre la pauvreté?

Peut-être sur le front du commerce, mais localement, le changement ne s'est pas beaucoup fait sentir. L'expérience faite à l'échelle locale suggère que les gouvernements des pays en développement se penchent en arrière pour s'arranger avec les pays développés. La relation ne repose pas sur un pied d'égalité, elle est faussée en faveur des pays développés. Il n'est pas logique que les pays en développement possèdent en général des ressources naturelles comme l'or, les diamants, le charbon, et qu'au sortir de l'équation ils se retrouvent perdants. Les accords jouent un rôle clé si l'on veut supprimer les situations de pauvreté, mais il semble que ces accords tardent beaucoup trop aux yeux des gens de la rue. Ils vendent leurs légumes au coin de celle-ci et veulent que le gouvernement les aide à commercialiser leurs produits et leur enseigne à développer leurs aptitudes commerciales. Ce sont dans ces domaines que nous sentons que notre gouvernement défaille envers nous.

Des obstacles systématiques se dressent-ils devant les amorces d'action participative, et quelles interventions imaginables seraient capables de les supprimer?

La langue, la culture et les attitudes utilisées dans les milieux commerciaux et d'affaires tendent à être très guindées et peu accueillantes envers les communautés pauvres. Le peu de communication qui existe entre le gouvernement et les communautés constitue un obstacle. Le manque de surface financière en est un autre. Le manque d'éducation, elle qui serait à l'origine d'une croissance durable, vient s'y ajouter.

A notre avis, les solutions sont les suivantes: rendre un soutien financier disponible aux communautés qui veulent lancer un projet d'affaires vu que cela est plus durable et aidera les gens à se tenir debout sur leurs pieds; offrir un enseignement primaire gratuit à tous à titre de démarrage ; il faut que les langues africaines comme le swahili, le zoulou, le khosa et le sotho soit utilisées aux côtés de l'anglais; de cette façon, les cultures des peuples seront reconnues et appréciées.

Existe-t-il des exemples d'échec de la participation et quels processus d'acquisition de connaissances ont-ils déclenchés?

A mon avis, les structures de l'apartheid sont, en Afrique du Sud, un exemple de participation qui a échoué dans notre pays; l'absence de démocratie, un autre exemple de participation sans succès; ôter du pouvoir aux communautés pour statuer sur leur propre forme d'existence en est encore un autre et cela enfreint le principe de la subsidiarité.

3.5. Sierra Leone

Frère Peter Konteh

Bureau archidiocésain de développement, Caritas, Freetown et Bo

Réponses aux questions initiales

- ❖ La sensibilisation aux activités / interventions en faveur du développement et leur planification avec les pauvres les ont largement incités à participer aux projets d'entraide.
- ❖ Les obstacles que constituent l'exclusion et la marginalisation délimitent la participation des gens dans les processus composant leur développement intégral. Par conséquent, la découverte de leurs propres atouts, capacités et idées n'a pas lieu, les partenaires et bénéficiaires ne peuvent pas en profiter.
- ❖ L'inclusion effective des gens dans la planification et la réalisation de leurs options de développement, secondée par l'édification réelle d'une capacité et d'activités de communication à l'aide de supports d'information, d'éducation et de communication (IEC), pourrait constituer un progrès structurel très utile car il apporterait une option de développement aux pauvres.
- ❖ Le développement, chez les groupes de population défavorisés, de la volonté d'agir ne recueille guère les faveurs (gains mutuels des toutes les parties concernées). Il est assez triste de constater l'absence d'une culture de l'affirmation critique en faveur des groupes de population défavorisés. Ces groupes sont souvent les cibles de messages de propagande visant à obtenir leur vote pour l'exploiter politiquement. Aucun politicien n'a critiqué spontanément leurs observations légitimes, indifféremment de l'utilité que ces critiques auraient eues.
- ❖ Les observateurs participant à leur processus de prise de décision politique ont particulièrement encouragé et formé l'aptitude à s'inscrire et à voter correctement.
- ❖ Formation à la défense et à l'application des lois et traités portant sur les droits de l'homme, et leur surveillance ;
La formation à l'enseignement de la paix et à la guérison des traumatismes, la formation à la promotion d'une paix participative et au développement de la communauté seraient les plus efficaces si elles aidaient les citoyens engagés à affirmer et appliquer leur coopération dans la vie publique.
- ❖ Favoriser l'éducation, la liberté de parole et la sécurité de l'État, constituerait pour tous les citoyens le point de départ permettant d'ouvrir l'État à une plus grande participation citoyenne. Une éducation de la prise de conscience pour l'amélioration des libertés sociales, une éducation civique et une éducation morale et religieuse ont jusqu'à présent été les outils les plus efficaces à cet égard.
- ❖ La défense, la sensibilisation, la gouvernance et la prise collective de décisions sont des rôles joués par ceux qui détiennent une position d'autorité parce qu'ils

représentent la population civile dans les parlements locaux, les conseils de village, etc. Dans l'ensemble, un déséquilibre démocratique a été observé pendant l'exécution des rôles susmentionnés : les masses sont souvent dominées et marginalisées, même sur des thèmes affectant directement leurs moyens d'existence.

- ❖ Les outils de développement international (PRSP, accord de Cotonou, traités bilatéraux) n'ont pas bénéficié du niveau d'engagement requis de ceux qui dirigeaient leur application. En conséquence, les stratégies de mise en œuvre n'ont pas été utilisées professionnellement, en respectant le code de conduite formulé. Je dirais donc qu'après le processus de sensibilisation, beaucoup de choses laissent encore à désirer quant à l'application des points stratégiques restants qui figuraient dans le document du programme.
- ❖ Il y a bien sûr des obstacles systématiques aux amorces d'actions participatives. L'évaluation participative, la planification et l'exécution des programmes de développement sont des besoins restant encore à examiner adéquatement par les professionnels du développement. Le PRA/PPP et le PCM faisant effectivement participer les bénéficiaires sont les interventions concevables qui pourraient compenser les défauts susmentionnés.
- ❖ L'échec de la participation des masses dans leur intervention pour le développement ôterait au résultat final son caractère durable;

Les gens marginalisés se soulèveraient contre un processus d'élection qui n'améliore pas l'intégralité de leur participation ;

L'échec d'une participation des bénéficiaires au programme visant par exemple la santé des organes sexuels maintiendrait ces bénéficiaires dans l'ignorance des bonnes pratiques sanitaires en la matière, et l'ampleur des problèmes de santé s'aggraverait; pour ne mentionner que ces domaines.

Problème	Solution proposée
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Situation financière chétive: Les ONG locales, en Afrique plus spécialement, n'ont pratiquement pas accès aux fonds permettant d'encourager la participation de la base. ❖ Faibles capacités du personnel des agences: certaines agences peuvent avoir du personnel dévoué mais, vu la nature dynamique du développement, des tendances, des stratégies et de l'information, leur personnel peut sortir du domaine requis et n'offrir que des performances insuffisantes. ❖ L'échec de certains projets en raison d'une mauvaise planification, qui se traduirait de toute évidence par une mauvaise réalisation. Ceci affecterait la volonté de participation des bénéficiaires ❖ Les projets qui réussissent ne durent pas. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Planification et réalisation du projet efficaces du point de vue financier, et obtention de fonds importants grâce à la présentation d'une bonne proposition de projet. ❖ La formation d'instructeurs aiderait les personnels d'agences à suivre le rythme rapide d'évolution du développement, des théories et de la pratique. Il faudrait que la formation des instructeurs figure dans l'enveloppe budgétaire du projet. Il faudrait détenir une bonne bibliothèque pour hausser les connaissances du personnel. ❖ Une planification adéquate, avec la participation des bénéficiaires, est recommandée. ❖ Formuler des plans de durabilité et de suivi réalistes, et souligner à nouveau que les bénéficiaires seront les propriétaires du projet au point de sortie.

3.6. Tanzanie

Michael S. Bisama et Franz Hiss
Commission Justice et Paix, diocèse de Kigoma

Les travaux de la commission J&P de Kigoma sont fondés sur l'expérience et la conviction que le développement et la paix entretiennent entre eux des liens vitaux. Depuis quelques années, le processus générateur de paix est en passe de devenir une problématique interdisciplinaire et d'être considéré comme une tâche primordiale dans le développement. De la sorte, les bâtisseurs de paix sont les partenaires, nés pour coopérer avec eux, des organisateurs du développement. Cela peut paraître une banalité, mais où se situent les formes puissantes et convaincantes de coopération entre les bâtisseurs de paix et les organisateurs du développement, entre les organisations / institutions qui œuvrent pour la paix et celles qui œuvrent pour le développement? Même dans des situations de misère extrême consécutives à la guerre et à la violence, situations que l'on rencontre en Afrique à certains endroits dans la région des Grands Lacs, une région où les besoins de reconstruire les zones dévastées par la guerre dépassent l'imagination, les efforts visant à construire la paix et ceux de développement ne sont pas suffisamment liés entre eux. Une coopération aussi faible entre ces deux efforts peut facilement engendrer la situation fatale suivante : les acteurs pertinents dans les pays respectifs hésitent à coopérer avec les bâtisseurs de paix car ils vivent et interprètent une telle coopération comme revenant à négliger gravement les besoins de reconstruction du pays (logements, nutrition, agriculture, politiques en faveur des pauvres, sécurité alimentaire, amélioration des conditions de santé, etc.). De telles attitudes de la part des acteurs pertinents risquent en retour de contribuer à négliger une tâche difficile et de longue haleine, celle de réconcilier les adversaires et de stabiliser durablement la paix. Nous pouvons malheureusement confirmer qu'une telle description d'activités de développement et d'édification de la paix, insuffisamment coordonnées et insuffisamment liées entre elles, n'est aucunement la simple expression des craintes qu'éprouve une commission Justice & Paix régionale, mais la description de la réalité dans la région, pour signaler la nécessité d'innover et de revoir les programmes et politiques respectifs. La démarche de Local Capacity for Peace / Do No Harm (LCP) aiderait de fait à entamer un tel changement, mais demanderait un gros effort en création de capacités car jusqu'à présent seul un très petit nombre d'instructeurs LCP sont disponibles dans la région des Grands Lacs. La formule «La paix, c'est l'autre nom du développement» est devenue un critère standard de coopération pour le développement, mais il y a encore un manque clair d'application à la coopération réelle entre le développement et l'édification de la paix, ce qui compromet sérieusement les travaux à la fois de développement et de construction de la paix, et leur impact.

En conclusion de notre bref diagnostic de l'interaction entre les travaux de paix et ceux de développement, et compte tenu de l'expérience faite par notre commission J&P dans la région de Kigoma, y compris une coopération transfrontalière avec des partenaires au Burundi et dans l'Est de la DRC, nous préférons appuyer une formule plus spécifique et complexe de développement, apparue dans le contexte de l'édification de la paix, face aux défis que pose le fait de travailler avec des conflits : «Le développement, c'est construire une capacité de transformer des conflits.» (voir le manuel «Conflict Transformation by Peaceful Means [the Transcend method]»). Un tel entendement des interrelations entre le développement et la paix est valide pendant tout le cycle de vie d'une situation conflictuelle destructrice, que ce soit avant, pendant ou après les actes de violence. Justice et Paix estime que se concentrer sur la prévention des conflits violents est un élément d'une nécessité capitale à inclure dans les programmes de développement, en envisageant les impacts à long terme et la durabilité des politiques.

Pour parler maintenant des expériences faites en Tanzanie, en Tanzanie occidentale notamment puisqu'elle fait partie de la région des Grands Lacs, il est exact que les leaders et personnes-clés en provenance de la base, choisis ou élus (chefs de communautés, anciens, chefs de division, responsables de pavillons, décideurs à l'échelon municipal) peuvent exercer une influence puissante sur les politiques du gouvernement de Tanzanie (GoT), mais seulement si on leur en confie la responsabilité. Ici en effet se voient, à double titre, les faiblesses de la participation de la base. Le manque de participation aux prises de décision et aux élaborations de politiques entraîne une mauvaise application des politiques du GoT, c'est un sujet bien connu, dont tout le monde parle et qui se retrouve régulièrement dans les médias. La conséquence: un ralentissement évident de la «Mukukuta», c'est-à-dire la stratégie / politique du GoT pour réduire la pauvreté. Trop souvent, les gens de la base ne savent pas ce qu'est la «Mukukuta»: un exercice bien réel, pratiqué par le GoT, pour réduire la pauvreté. Et de fait, la démarche par processus participatifs interposés est la seule façon de venir à bout de cette faiblesse identifiée. Les trois années d'expérience faites avec le programme diocésain de Justice & Paix entre 2003 et 2006, par des travaux à la base avec les locaux et les réfugiés, ont permis d'identifier les principaux obstacles systématiques aux processus participatifs:

- Conflits destructeurs aux seins des familles et des communautés,
- Manques d'aptitudes à les transformer et à les résoudre,
- Violations courantes des lois fondamentales et des droits de l'homme,
- Manque de conscience des lois fondamentales et des droits de l'homme,
- Manque de connaissances sur la façon de signaler les violations des droits de l'homme, les injustices liées à la loi, et à qui.

Nous voudrions vous présenter ci-après les travaux du Programme Justice & Paix et Développement de 2003 à 2006 (en attendant l'approbation finale d'une prolongation du programme sur 3 ans).

Mais avant de le faire, voici nos réponses succinctes aux questions initiales:

1. **Qu'est-ce qui a essentiellement incité les pauvres à entamer des activités d'entraide (événements, usages, lieux de rassemblement)?**

Au sein des programmes J&P tout au moins, nous pouvons dire que la formation à *la résolution des conflits et les activités conseils renforce les activités d'entraide et la flexibilité.*

Toutefois, les activités génératrices de petits revenus et les activités d'épargne et d'octroi de crédit, ainsi que les formations destinées aux hommes ou aux femmes, fournies par d'autres acteurs présents dans la région, renforcent également les capacités d'entraide.

2. Quels sont les plus gros obstacles discernables à la prise de conscience de leurs propres forces, aptitudes et idées?

Une éducation insuffisante, l'ignorance des lois fondamentales et des droits de l'homme, les conflits destructeurs, la corruption et les injustices.

3. Quelles aides structurelles efficaces connaît-on qui permettent de renforcer la **volonté d'entraide** (par exemple les sites de réunion, les comptes-rendus)?

Les ONG internationales et nationales proposent des formations par lesquelles acquérir différentes compétences utiles dans la vie.

4. **L'épanouissement de la volonté d'action chez les groupes de population défavorisés** a-t-il été facilité par des campagnes à grande échelle comme par exemples les campagnes électorales et leur observations critique?

Non.

5. Quelles aptitudes ont été particulièrement stimulées et formées chez les observateurs et observatrices, participant, des processus de décision politiques?

Éducation civique avec la participation de J&P Kigoma pendant la période électorale !

6. **Quels instruments de formation et d'éducation se sont avérés les plus efficaces pour rendre les citoyens engagés capable d'exiger leur participation à la vie publique, et d'y participer?**

Résolution des conflits par des moyens pacifiques et l'éducation civique

7. **Quels ont été les points de départ qui ont encouragé l'ouverture de l'Etat à une plus grande participation de ses administrés ? Quels instruments se sont avérés là particulièrement efficaces?**

L'éducation civique des votants!

8. Quel rôle les représentations locales des administrés, les parlements communaux et les conseils de village ou assimilés remplissent-ils?

Illes représentent les idées / préoccupations des majorités (des gens de la base) auprès des niveaux supérieurs et communiquent les feedbacks du sommet à la base.

Ce sont eux qui prennent les décisions et définissent la politique à mi-chemin.

Ils supervisent et surveillent également les initiatives de développement parties de la base.

(Cela ne fonctionne bien que si les gens de la base sont responsabilisés pour choisir ou élire des leaders compétents et engagés, qui croient que les processus participatifs de la base sont une bonne démarche)

9. Les instruments de la coopération internationale pour le développement (RPSP, accord de Cotonou, traités bilatéraux) ont-ils contribué à fortifier les éléments participatifs dans la lutte contre la pauvreté?

Il est difficile de répondre de manière spécifique à cette question car nous ne disposons d'aucune évaluation valide sur l'impact, en Tanzanie, de la coopération internationale pour le développement.

10. Des obstacles systématiques se dressent-ils devant les **amorces d'action** participative?

Oui ! Des conflits causés pour certains par l'égoïsme, les complexes de supériorité, l'ignorance des droits de l'homme et des lois fondamentales.

Quelles interventions imaginables seraient capables de les supprimer ?

Des séances de formation à la résolution des conflits, l'enseignement des lois fondamentale et une sensibilisation aux droits de l'homme, à l'intention des chefs de communautés et leaders locaux.

11. Existe-t-il des exemples **d'échec de la participation**?

Mkukuta et Mkurubita, qui sont les stratégies de réduction de la pauvreté pratiquées par le gouvernement tanzanien, n'ont eu qu'un faible impact au niveau de la base.

Quels processus d'acquisition de connaissances ont-ils déclenchés?

Il faut que les processus *participatifs* impliquent les groupes cibles (c'est-à-dire les gens réellement à la base, pas seulement ceux au milieu de l'échelle) dans la planification de telles initiatives.

Lancer une vaste discussion, dans les médias et la société, sur les politiques en faveur des pauvres.

L'avis du programme Justice et Paix dans la région de Kigoma

Le but de la commission Justice et Paix dans le diocèse catholique de Kigoma, c'est, en collaboration avec d'autres bâtisseurs de paix et à l'intention des habitants du diocèse/de la région de Kigoma, de faciliter et promouvoir une sensibilisation aux droits de l'homme, à une culture de la paix, et de responsabiliser les groupes vulnérables et marginalisés envers la justice, la paix, la sécurité, le développement, la liberté et la solidarité dans la dignité, ainsi qu'envers la vie dans toute sa plénitude.

L'objectif général est de travailler avec tous ceux dont la voix se fait moins entendre, qui souffrent d'injustices, des violations des droits de l'homme, c'est d'être leur avocat et de faire pression en leur faveur, afin de les responsabiliser et de leur permettre d'agir à l'intérieur des structures qui perpétuent ces injustices.

Conformément au but et à l'objectif général du programme Justice et Paix, les groupes cibles sont les catégories vulnérables et marginalisées de la population, celles dont la voix ne compte pas.

Toutefois et compte tenu des limitations de temps (trois ans) et de capacité dont le programme Justice & Paix s'accompagne, les conflits et groupes cibles auxquels il s'adressent ont été affectés des priorités suivantes:

Conflits concernant :	Les groupes cibles sont donc :
- La vie de famille dans les communautés	- Les familles et les jeunes
- Les réfugiés en train de préparer leur rapatriement	- Les personnes clés et les leaders parmi les réfugiés
- La vie paroissiale et la vie de l'Église	- Les prêtres paroissiaux, les catéchistes et les groupes paroissiaux
- Les relations entre les religions et les groupes de croyants	- Les leaders religieux et les groupes de croyants
- La défense des droits de l'homme	- Les victimes des violations des droits de l'homme, les autorités et responsables jouant un rôle pertinent dans la défense des droits de l'homme

L'expérience acquise au cours des trois années passées à travailler dans le domaine de Justice et Paix, et les initiatives en faveur des droits de l'homme et de l'édification de la paix dans la région de Kigoma ont révélé qu'il continue d'exister un vif besoin de prise de conscience et de sensibilisation (p. ex. envers les problèmes liés à la terre, aux lois fondamentales, à la corruption et aux violations des droits de l'homme) en montrant aux communautés locales et de réfugiés comment gérer et signaler les violations des droits de l'homme, en leur conférant des aptitudes qui renforcent leur résilience moyennant des cours de formation à la résolution des conflits par des moyens pacifiques, pour parvenir à réduire et gérer les conflits au sein de ces propres communautés et familles, à instaurer une paix durable et donc à préparer le terrain du développement.

La démarche intégrée, en formant et conseillant sur la résolution des conflits par des moyens pacifiques, comble effectivement une lacune vu que les institutions existantes, les organisations non gouvernementales internationales (ONGI), les ONG nationales et les ONG locales ne travaillent pas suffisamment dans les domaines concernés. Même le HCR a demandé à Justice et Paix à Kigoma de l'aider à former son propre personnel chargé de conseiller sur la violence sexuelle et la discrimination sexuelle ; le PNUD de son côté, dans le contexte d'un programme visant, dans les régions de Kigoma et Kagera, à empêcher la prolifération des armes légères, lui a demandé de l'aider à former des responsables de moyen et haut niveau, issus des districts, pour leur conférer des aptitudes de gestion des conflits et de leadership. De nombreuses autres organisations et groupes locaux (groupes de jeunes, ONG, paroisses, groupes féminins, etc.) sont impatients de recevoir les formations dispensées par les commissions Justice et Paix, afin de les aider à surmonter des situations conflictuelles dans l'impasse. Ainsi, la formation et les conseils intégrés offerts par J&P Kigoma compensent réellement et de façon prometteuse le manque de solutions formelles et même informelles face au besoin croissant d'apaiser et résoudre les conflits.

Les offres du personnel de Justice et Paix, qui avait accompli ce travail au cours de la période limitée à 3 ans du programme, n'avait pas pu satisfaire entièrement toute la demande existante visant la sensibilisation, l'habilitation et la formation à la résolution des conflits, visant la fourniture de conseils et la guérison des traumatismes, le travail de lobbying et de défense. En outre et sur la base de nos trois années d'expérience, nous avons appris que la plupart des victimes des violations des droits de l'homme et les gens qui ont réellement besoin d'aide sont ceux qui vivent dans des villages isolés, ce qui les prive presque entièrement d'accès aux avocats, journalistes et même aux hauts fonctionnaires publics en raison de l'éloignement, d'une infrastructure routière en mauvais état, du manque de moyens de transport et d'une pauvreté extrême. Ces gens n'ont donc pas les moyens de voyager et/ou de payer les honoraires d'un avocat. Étant une voix des gens qui ne peuvent pas se faire entendre, le programme Justice et Paix a développé l'unité mobile prestataire de conseils juridiques (Mobile Legal Advice Unit MLAU) à titre d'alternative pour atteindre et aider ces populations marginalisées. (Voir une description succincte de la démarche de la MLAU à la section «Points forts» dans *l'analyse SWOT*).

Justice et Paix Kigoma juge nécessaire d'attirer l'attention sur ceci : depuis un an peut-être, on observe une croissance des tensions entre les communautés musulmanes et chrétiennes de Tanzanie. L'une des sources importantes d'une détérioration aussi dangereuse des relations entre musulmans et chrétiens est le souhait, émis par certains secteurs musulmans, de voir le système des tribunaux musulmans introduit dans la législation du pays, qu'il entre en vigueur et s'applique à tous les citoyens. Vu que plus de 40% de la population de Kigoma est musulmane, cette tension est très perceptible également dans cette région et va en s'accroissant.

C'est en raison de ces tensions que le programme Justice et Paix du diocèse de Kigoma jusque important de leur porter une attention spéciale, en s'y attaquant par le dialogue interreligieux entre musulmans et chrétiens, avec la participation plus particulièrement des jeunes, des groupes de croyants et groupements féminins, par une démarche mixte combinant des séminaires d'entraînement à la résolution des conflits par des moyens pacifiques et des capacités locales en faveur de la paix (démarche Ne pas faire de mal).

La situation des réfugiés dans la région de Kigoma

Il y a plusieurs années, le rapatriement des réfugiés au Burundi et en RDC était volontaire et le HCR n'offrait qu'une assistance réduite. Actuellement, le processus de rapatriement est bien organisé et officiellement promu par le HCR. Ce processus de rapatriement

fonctionne la main dans la main avec le programme de réinstallation dans les pays tiers offrant asile. Conformément aux statistiques du HCR portant jusqu'à fin 2006, quelque 40 000 Burundais et 20 000 Congolais vont être rapatriés, et il est prévu d'en réinstaller environ 1 200 dans des pays tiers. Le processus de rapatriement va réduire d'un côté le fardeau que constitue un nombre pareil de réfugiés, mais de l'autre, compte tenu des nombreux effets positifs (développement économique et social) qu'avaient les activités liées à l'hébergement des réfugiés, il va créer de nouveaux problèmes relatifs aux services qui ainsi disparaîtront et dont la population locale bénéficiait également. Et ce processus transforme la tâche d'héberger des réfugiés en une encore plus difficile à gérer, à savoir celle de recevoir et réintégrer quelques centaines de milliers de gens revenus dans leurs pays d'origine. Assister ce processus sera une tâche à long terme qui demande un engagement à long terme de la part de nombreux acteurs dans tous les pays impliqués. Pour les années à venir, il s'agit là d'un défi principal pour les commissions Justice & Paix, les unités Caritas, les services pastoraux et sociaux travaillant pour et avec les réfugiés, et pour les ONG dans la région des Grands Lacs. La Tanzanie occidentale, la région de Kigoma en particulier, en fait partie.

Vu le processus de paix prometteur au Burundi et en République Démocratique du Congo, il faut que le processus de rapatriement soit accompagné d'activités d'échange transfrontalières bien préparées et organisées: tournées de visite, campagnes d'information, formations et conseils fournis aux réfugiés sur la résolution des conflits et la guérison des traumatismes. Néanmoins et dans l'intérêt de la paix, de la réconciliation et de la clémence, il faut un tel accompagnement pour aider les réfugiés / rapatriés à vivre en paix dans leurs communautés hôtes en Tanzanie, pour préparer les rapatriés à la réintégration pacifique dans leurs pays d'origine dans le but d'éviter des conflits futurs destructeurs (guerre) à leur retour.

A partir de l'expérience accumulée et des enseignements tirés de trois années de travail avec Justice & Paix et sur les problèmes des droits de l'homme dans la région de Kigoma, nous pouvons dresser le tableau actuel suivant de la situation conflictuelle dans la région de Kigoma:

- Il y a un grand nombre de conflits familiaux dans la région, liés plus spécialement à l'alcoolisme, la méfiance, la superstition, la sorcellerie, la polygamie, l'adultère, la pauvreté et la misère, aux différends religieux et politiques, aux déséquilibres entre les sexes, à la violence domestique, à l'impact du VIH/SIDA, à l'ignorance des lois fondamentales et des droits de l'homme, aux problèmes de la terre, au bas niveau d'éducation, à la lutte pour l'éducation et aux grossesses des mineures.

- Les conflits entre jeunes et groupes de jeunes nourris par la méfiance, la «psychologie des foules» (notion courante en Tanzanie pour décrire les comportements excluants, hostiles, intolérants et dévalorisants basés sur des préjugés, stéréotypes, la désinformation et les complexes de supériorité; la consommation de drogues, la pauvreté, les différends religieux et politiques, le désœuvrement (le manque de travail, le chômage, gens en rupture de formation), les traumatismes, la désorientation relatifs à la culture et aux valeurs.
- Conflits dans les paroisses:
 - Entre les prêtres eux-mêmes: deux prêtres qui vivent et travaillent dans la même paroisse tombent en désaccord, s'avèrent incapables de coopérer et de vivre ensemble et rompent pour cette raison le contact, seule option possible pour « résoudre » leurs problèmes;
 - Entre les prêtres et les paroissiens, certains prêtres s'avèrent complètement incapables de vivre en paix avec leur communauté chrétienne, avec pour conséquence que certains prêtres se voient forcés de quitter leur paroisse et en reçoivent l'ordre, comme seule option de « résoudre » le conflit ;
 - Entre les paroissiens chrétiens eux-mêmes en raison de malentendus, de la méfiance et de la suspicion qui sévit entre eux, et de la lutte concurrentielle pour occuper des fonctions / un leadership au sein de l'Église.
- Entre les chrétiens de différentes dénominations: Catholiques et sectes pentecôtistes et protestantes, catholiques et adventistes du septième jour, conflits entre églises pentecôtistes, etc. En général, ces conflits présentent un risque réduit d'escalade mais, en termes de prévention des conflits, il ne faudrait pas les négliger.
- Chrétiens et musulmans: sur certains sites comme les villes de Kigoma / d'Ujiji, les conflits entre chrétiens et musulmans sont graves et ouverts, tandis qu'en d'autres endroits les conflits sont encore sourds et invisibles mais certains exemples (Kakonko, Mabamba et Kalinzi) nous montrent que la situation est précaire et risque de s'aggraver à tout moment à la suite d'incidents mineurs générateurs d'un puissant impact capable, lui, de faire empirer la situation.
- Entre les services gouvernementaux tels que la police et les fonctionnaires de l'immigration d'une part, les autochtones et les réfugiés d'autre part en raison d'injustices commises et de la corruption.
- Entre les réfugiés eux-mêmes, les réfugiés et les communautés tanzaniennes dans des villages voisins, entre les réfugiés et les autorités tanzaniennes.
- Problèmes liés à la terre: tensions croissantes entre la population tanzanienne locale et le gouvernement tanzanien vu la nouvelle politique gouvernementale d'enregistrement cadastral assortie de procédures difficiles et coûteuses. La situation

se détériore en raison d'une ignorance répandue des lois fondamentales, et de la corruption.

Progrès réalisés sur trois ans grâce au programme de Justice et Paix

La commission Justice et Paix (CJP) du diocèse de Kigoma, considérant la situation à Kigoma ainsi que sa vision/mission, celle d'être la voix de ceux qui n'en ont pas et des populations marginalisées, travaille en réseau sur des thèmes liés à la pauvreté, l'injustice, la violation / la défense des droits de l'homme, les problèmes des réfugiés, la paix et la réconciliation, l'intégration et la réintégration, le lobbying et la défense juridique. Ne s'agissant que d'une petite organisation, elle poursuit et atteint ses objectifs en travaillant en réseau avec d'autres ONG internationales, nationales et locales (HCR, PNUD, Centre Commun de Recherche (CCR), Service Jésuite pour les Réfugiés (SJR), Service des pères spiritains pour les réfugiés (SRS), Services du Secours Catholique (SSC), Caritas Kigoma (CK), Fondation pour l'éducation des réfugiés (RET), Orphelinat de Sanganigwa, Organisation internationale pour l'Afrique, la santé et le développement (AHADI), la Commission conjointe pour les réfugiés (CCR), Justice et Paix Conférence épiscopale de Tanzanie (J&P TEC)) et avec des partenaires transfrontaliers aussi (Centre UBUNTU, commissions Justice et Paix au Burundi et en République Démocratique du Congo), et avec les services gouvernementaux pertinents et d'autres personnes-clés en dehors de la région / du diocèses de Kigoma.

Les résultats de ce travail en réseau sont riches et prometteurs vu que, visiblement, nous contribuons à approfondir la compréhension des problématiques clés touchant la transformation des conflits dans les communautés de réfugiés et locales, l'importance d'un processus de rapatriement bien préparé et équilibré, ainsi que la réception et la réintégration, aussi, des réfugiés. Nous pouvons également signaler l'influence en hausse de J&P ainsi qu'une sensibilisation croissante des différents acteurs, en leur faisant prendre conscience qu'il est possible de recourir à des moyens pacifiques pour résoudre les problèmes et conflits souvent liés à des injustices, aux droits de l'homme et à des violations des lois. Par ce travail en réseau, nous avons réussi à ouvrir le chemin au dialogue et à la coopération avec les autorités et services gouvernementaux, à faire pression sur le HCR à Kigoma et à l'exhorter au sujet des problèmes qu'affrontent les rapatriés à leur arrivée au Burundi, problèmes qui pourraient facilement engendrer à nouveau des conflits graves et violents au sein de la communauté restée dans ce pays.

De même, nous voudrions souligner le fait que la MLAU est née directement des travaux en réseau dans la région de Kigoma, après avoir impliqué principalement des journalistes du Kigoma Press Club, des experts juridiques du Kigoma Parelegal Center (KIPACE) et des travailleurs sociaux du bureau régional de la sécurité sociale.

Environ 700 personnes ont directement bénéficié de vingt séminaires de formation sur les thèmes suivants : résolution des conflits par des moyens pacifiques, conseils psychosociaux, conseils sur la guérison des traumatismes (PSS) et la démarche Capacité pour la paix - Ne pas faire de mal (LCP). Ces séminaires de formation sont d'une importance primordiale et permettent réellement aux gens d'en apprendre plus sur ce qui suit:

- Les relations entre le conflit et le développement dans les familles, dans la société - et même au Burundi et en DRC, pays appartenant à la région des Grands Lacs déchirée par guerre - et les effets des conflits.
- Comment donner aux gens des différents groupes, pratiquant les différents cultes, les moyens
 - de comprendre les sources et les conséquences des conflits dans leur existence quotidienne.
 - d'accroître leur ténacité, de prévenir ou de résoudre et gérer leurs propres conflits destructeurs et d'aider les autres à résoudre et gérer les conflits par des moyens pacifiques.
 - de transformer les conflits destructeurs en conflits constructifs.
 - de comprendre quelles sont les choses qui créent des tensions (divisent) et celles qui renforcent leurs relations (solidarisent).
- PSS et traumatismes: causes, effets, prévention, gestion et assistance aux gens traumatisés.
- Sensibilisation à la politique gouvernementale d'enregistrement cadastral, aux lois rurales fondamentales, lois sur le mariage et à d'autres lois de base, et octroi de moyens à leur sujet.
- Comment défendre les droits de l'homme et aider les victimes de violations des droits de l'homme par une notification adéquate de tels incidents au bon endroit, à la bonne personne et au bon moment.

Même s'il est difficile de mesurer l'impact direct de ces séminaires de formation, les feedbacks que nous recevons et les entretiens que nous organisons avec les gens qui les ont reçus montrent clairement que ceux qui avaient des problèmes familiaux ont appris non seulement à réduire les conflits dans leurs familles mais se sont également retrouvés capables d'aider les autres à résoudre leurs conflits par des moyens pacifiques. Certains participants à nos séminaires de formation signalent même que leur niveau de vie

s'améliore vu la résorption des conflits dans leur famille au fur et à mesure que l'amour, la justice et la paix deviennent des principes directeurs dans leur vie quotidienne.

Les travaux de fourniture de conseils (consultations à l'intention / au sujet de clients / cas particuliers), sous forme de conseils psychosociaux et conseils pour guérir les traumatismes, d'outils résolveurs de conflit et de la MLAU sont devenus de plus en plus notre «pain quotidien», et la nécessité de faire entrer la MLAU en jeu est évidente. Les cas les plus graves et remarquables s'élèvent au nombre de 33 depuis qu'elle est entrée en service. Dix-sept de ces cas ont été traités à l'aide de la MLAU, et la plupart ont été résolus de façon plutôt réussie. La MLAU est en train de rédiger un document sur tous les cas traités jusqu'à présent.

Pour résumer, on peut dire ceci: Justice & Paix à Kigoma se concentre sur une approche intégrée de la résolution des conflits, en usant de moyens pacifiques et en fournissant des conseils sur la façon de les résoudre. Au cours du premier programme sur trois ans, elle a développé une théorie et une pratique pour réduire les conflits, dans la région, qui contribuent au développement de cette pratique. L'approche élaborée fonctionne bien et l'expérience faite nous encourage à accroître la capacité pour répondre à la demande croissante en de tels séminaires de formation et en prestations de conseils. De nombreux partenaires nous encouragent à faire des efforts pour accroître la capacité, car ils apprécient cette démarche prometteuse et la bonne expérience qu'ils ont faite avec ces séminaires de formation et les prestations de conseil par Justice & Paix à Kigoma.

Sur la base de trois années d'expérience passées à élaborer et appliquer le Programme de promotion de Justice et Paix et du développement dans le diocèse de Kigoma (2003 - 2006), nous voulons pour finir vous présenter l'analyse SWOT (points forts, points faibles, opportunités et menaces) relative au programme J&P. Il s'agit d'une réflexion et d'une évaluation interne sur la suite de la démarche dans le cadre du programme suivant sur trois ans (2006 - 2009).

S - Les points forts

Le programme sur trois ans, qui a pris fin en octobre 2006, a permis de parvenir à ceci:

- Mettre sur pied un bureau de coordination Justice et Paix en état de fonctionnement,
 - ce bureau s'échange et communique régulièrement avec Mgr Paul Ruzoka, partage avec lui ses vues sur la communication et des recommandations sur de

- nombreuses problématiques concernant le ministère de Justice et Paix ainsi que le développement du diocèse de Kigoma.
- ce même bureau travaille en réseau, coopère et collabore avec de nombreux acteurs œuvrant pour la paix dans le diocèse et la région, avec des ONG locales et internationales en Tanzanie ainsi que dans la région des Grands Lacs (p. ex. AHADI, SRS, le Service pastoral et social aux réfugiés, l'antenne du HCR à KIGOMA, MHA, avec le commissaire régional, l'initiative Kigoma Children Rights Network, le PNUD, les unités Caritas et les commissions Justice & Paix).
 - Installer des méthodes de communication puissantes et efficaces, tant de haut en bas que de bas en haut, dans le but d'instaurer de bonnes relations et des opportunités suffisante pour faciliter l'accès à l'information, aux acteurs, ressources, de la base au niveau national; ces méthodes sont un soutien important aux travaux de Justice & Paix à tous les niveaux.
 - En résultat du programme sur trois ans de Justice & Paix à Kigoma, une démarche et une pratique de la formation et de la prestation de conseils sur la «Résolution des conflits par des moyens pacifiques» ont été élaborées; elles intègrent les composantes de différentes approches telles que LCP, PSS, l'éducation pour la paix, le leadership et sont spécialement adaptées aux besoins de la population locale et des réfugiés dans le diocèse de Kigoma, elles visent la base même dans les zones reculées et ont prouvé être un outil efficace pour réduire les tensions et conflits entre les groupes pertinents et à l'intérieur de ceux-ci (p. ex. prêtres, catéchistes religieux, familles, réfugiés, communautés locales, leaders locaux), pour aborder les conflit et rendre ces groupes capables de gérer leurs propres conflits. De la sorte, Justice & Paix Kigoma s'est procurée pas à pas une image réelle de la situation conflictuelle entre les différents groupes dans le diocèse / la région de Kigoma.
 - De meilleures conditions ont été créées pour rendre durables les formations à la résolution des conflits et améliorer l'impact de ces dernières.
 - Aucun fonds nécessaire pour que les personnes formées appliquent ce qu'elles ont appris.
 - Recrutement des participants en fonction de leur motivation et de leurs centres d'intérêts (il faut que les participants demandent la formation; aucune allocation versée; à la place, les participants assurent leurs repas et leur logement; le programme Justice & Paix n'y apporte qu'une contribution mineure).
 - Étapes initiales de création d'un manuel en kiswahili sur «Résolution des conflits par des moyens pacifiques», adapté à la situation spécifique dans la région de Kigoma, répondant aux besoins réels et à la culture de la population locale et des réfugiés. L'expérience montre qu'un manuel adapté aux spécificités locale est plus efficace qu'un manuel importé laissé inchangé.
 - En réaction à la formation sur la résolution des conflits / l'éducation pour la paix offerte par Justice & Paix Kigoma aux catéchistes du Collège d'enseignement du catéchisme dans le diocèse de Kigoma, son directeur planifie actuellement

d'intégrer cette formation sur la résolution des conflits / l'éducation pour la paix dans le programme d'enseignement du catéchisme.

- Les demandes des diocèses voisins en formation sur la résolution des conflits / l'éducation pour la paix deviennent plus nombreuses, mais une seule jusqu'à présent a pu être satisfaite; elle concerne le centre de réfugiés de Tabora / Ulyankulu.
- Justice & Paix s'est engagée à fond dans la préparation des activités diocésaines d'éducation civique dans le diocèse de Kigoma (en coopération avec Justice & Paix Tanzanie et la conférence épiscopale de Tanzanie) en vue des élections générales de 2005, et a fourni des formations sur la résolution des conflits et l'éducation civique aux électeurs situés dans la région de Kigoma, aux gens de la base, pour leur faire connaître leurs droits de vote et lutter contre la corruption pendant la période électorale.
- Un concept d'unité mobile prestataire de conseils juridiques (MLAU) a été élaboré et réalisé, réunissant un avocat, un conseiller en affaires sociales, un médiateur de conflits, un conseiller psychosocial et un journaliste. La MLAU est un outil permettant d'examiner les conflits liés aux droits de l'homme et à différentes violations de ces droits; il permet de concentrer de l'expérience et des connaissances sur les différents volets d'un cas. Une telle unité est en mesure de s'attaquer d'une façon plus complexe et efficace que ne le pourrait un avocat «isolé» aux défis / tâches juridiques inhérentes à un cas.

L'idée au cœur du concept de la MLAU est la suivante : les besoins de fournir des conseils juridiques sont complexes, il ne s'agit pas, là, de la simple question d'appliquer la loi correctement. D'autres dimensions doivent être prises en compte, à savoir les conditions sociales, économiques et culturelles; concrètement, il s'agit de l'usage, normal, erroné ou abusif du pouvoir (p. ex. par des autorités telles que la police, les magistrats, leaders locaux recourant à la corruption, etc.), des situations conflictuelles historiquement « anciennes » dans des configurations / environnements locaux / régionaux (les tensions ethniques par exemple, les hostilités et conflits aussi à l'intérieur des régions tanzaniennes frontalières), de la vulnérabilité et/ou la dépendance des victimes. Et pourquoi « mobile » ? La plupart des violations des droits de l'homme sont commises dans des villages reculés, envers des pauvres ne pouvant se permettre de se rendre en ville pour demander des conseils juridiques et l'aide d'avocats.

Au cours des formations, organisées par Justice & Peace Kigoma, à la résolution des conflits et à l'étude des lois fondamentales, les participants apprennent aussi à identifier les violations des droits de l'homme et comment et auprès de qui les

dénoncer, afin que l'Unité mobile prestataire de conseils juridiques soit capable de réagir, d'enquêter et d'engager des poursuites dans le village concerné. La MLAU est maintenant considérée comme la voix concrète des gens qui n'en avaient pas, et comme une libération pour les pauvres et les marginalisés.

- Coopérer avec les médias et journalistes locaux pour faire prendre conscience des problématiques liées aux droits de l'homme dans la région, et avec la MLAU, dans le but de diffuser des émissions et publier des articles sur ces problématiques dans le diocèse / la région et de fortifier les médias locaux dans ce travail. Les cas ou problèmes jusqu'à présent traités étaient de la nature suivante: emprisonnement illégal d'un écolier mineur; cas d'expulsion injuste; torture d'un garçon employé de maison; prostitution infantile; exploitation des femmes principalement en raisons des règles traditionnelles gouvernant l'usage de la terre / l'héritage de la propriété; corruption au sein des systèmes / institutions juridiques et politiques.
- Coopérer avec succès avec la Commission conjointe pour les réfugiés (CCR), en accompagnant son processus de réorientation pour devenir un organe de ressource de l'Église et un laboratoire d'idées en faveur de la paix, de la réconciliation et de l'intégration sociale dans la région des Grands Lacs. La nouvelle orientation a été formulée; la demande d'approbation par les conférences épiscopales correspondantes est en cours de traitement. Justice & Paix Kigoma a aidé la CCR à informer et motiver les nouveaux membres potentiels dans la région des Grands Lacs et à étendre l'aire de «captage». Justice & Paix Kigoma a contribué à ce que la CCR soit reconnue par la conférence épiscopale tanzanienne et à l'élaboration du document «Progresser en direction de la paix et de la sécurité, d'une bonne gouvernance et du développement dans la région des Grands Lacs» [soumis par la conférence épiscopale de Tanzanie à l'occasion de la conférence internationale des Nations Unies / de l'Union Africaine sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs (novembre 2004)] en tant qu'étape importante pour améliorer le travail en réseau, le lobbying, et pour obtenir de la reconnaissance.
- Justice & Paix Kigoma est reconnue comme un acteur de paix actif par ses partenaires au Burundi et en République démocratique du Congo tels que la CCR, l'Ubuntu Centre, les commissions Justice & Paix des conférences épiscopales burundaise et tanzanienne, Action Aid au Burundi, l'ambassade de Tanzanie au Burundi, les unités diocésaines de Caritas et les commissions Justice & Paix au Burundi et en RDC (Bukavu, Uvira), par le projet Local Capacity for Peace in the Horn of Africa (Nairobi) et par certaines commissions Justice & Paix diocésaines en Tanzanie. Justice et Paix Kigoma est bien placée dans le groupe des commissions diocésaines Justice & Paix les plus actives de Tanzanie, ce qui lui ouvre l'opportunité d'exercer une influence efficace dans le réseau des commissions

Justice et Paix diocésaines, ce qui pourra contribuer à améliorer et réorienter les travaux de Justice & Paix dans les diocèses tanzaniens.

- La commission Justice & Paix Kigoma a réussi à devenir un partenaire coopérant du HCR à Kigoma. Elle participe régulièrement aux réunions interinstitutionnelles du HCR. Ce dernier s'intéresse aux activités transfrontalières de J&P, il partage son expérience et ses vues avec Justice & Paix Kigoma sur tous les problèmes brûlants liés aux réfugiés tels que le rapatriement, l'intégration / la réintégration sociale, la stabilisation de la paix, la réconciliation, la situation et les perspectives s'offrant aux réfugiés de 1972 (centres anciens).
- En 2003, Elisabeth et Franz Hiss, conseillers du programme de Justice & Paix et Caritas pour Kigoma, ont contribué à restructurer et réorienter le processus de Caritas Kigoma (élaboration d'un programme de transformation sur deux ans.) Caritas Kigoma a bien maîtrisé son processus de restructuration. Elle n'a plus besoin de l'assistance du conseiller du programme Justice & Paix.
- Le processus d'élaboration des valeurs de Justice et Paix et leur diffusion dans les paroisses et institutions diocésains ont été entamés avec succès. Justice et Paix Kigoma est bien connue sur les lieux suivants et entretient de bon contacts avec les entités suivantes: doyennés et paroisses, par des réunions et formations; l'apostolat laïc; une partie de la population locale et de celle réfugiée; certains autres diocèses tanzaniens, par des réunions avec la commission Justice & Paix de la conférence épiscopale tanzanienne, et les médias.
- Le coordinateur de programme de Justice et Paix Kigoma a été habilité et autorisé à offrir nos propres activités de formation et de prestation de conseils dans le domaine de la résolution de conflits par des moyens pacifiques, à organiser les travaux de Justice et Paix dans le diocèse / la région de Kigoma ainsi qu'à travailler en réseau et coopérer avec d'autres groupes / acteurs / commission Justice et Paix dans le région de Kigoma, en Tanzanie et dans la région des Grands Lacs, y compris des activités transfrontalières d'échange avec des partenaires au Burundi et en République démocratique du Congo. Les renforcements des capacités (RC) fournis de l'extérieur pour le coordinateur de programme ont réussi dans le domaine des PSS, de la gestion des projets participatifs (PPM) et de l'aptitude locale à la paix (LCP). Les renforcements de capacité (RC) fournis de l'intérieur par le programme ont réussi à renforcer les aptitudes à résoudre les conflits et l'éducation pour la paix, à renforcer les connaissances en gestion financière, les aptitudes de PPM et celles du travail en réseau et de communication.
- Mettre en place un système d'administration financière et de gestion solide pour le programme de Justice et Paix.

- Installer une coopération longue durée avec l'Uganda Social Training Center (UCSTC) à Kampala dans le domaine des PSS et de la guérison des traumatismes. Organiser une formation sur la prestation de conseils psychosociaux et sur la guérison des traumatismes à l'intention des acteurs diocésains. Et c'était la première fois qu'une formation de ce type était offerte en Tanzanie.
- Parvenir à créer et élargir un pool d'assistants en PSS (conseils psychosociaux et guérison de traumatismes) travaillant dans différents domaines (camps de réfugiés, hôpitaux, services sociaux, œuvre pastorale) via la formation PSS et de guérison des traumatismes facilitée par l'UCSTC Kampala, organisée par Justice et Paix Kigoma et renforcée par quelques visites de supervision et d'échange par Justice et Paix Kigoma.
- Organiser une formation sur la prestation de services psychosociaux et la guérison des traumatismes en coopération avec le HCR Kigoma, à l'intention du personnel du HCR, portant en particulier sur la violence sexuelle et la discrimination entre les sexes, formation facilitée par le Uganda Catholic Social Training Center à Kampala. Maintenant, le HCR utilise les aptitudes acquises pour en assurer la multiplication; il se sert donc du rapport complet sur la formation pour accroître l'ampleur de ses propres opérations de formation. Le quartier général du HCR souhaite continuer de coopérer dans ce domaine.
- Démarrage de la prestation, réussie, de conseils psychosociaux, la guérison des traumatismes et de conseils sur la résolution des conflits à l'intention de clients et familles particuliers.
- Sur demande du programme du PNUD contre la prolifération de armes légères et de petit calibre (SALW) dans les régions de Kigoma et de Kagera, Justice et Paix Kigoma a assuré quatre jours de formation conférant des aptitudes en leadership et en résolution des conflits à des fonctionnaires du gouvernement tanzanien en provenance de cinq districts et à l'échelon régional (secrétaires administratifs de district (DAS), fonctionnaires de planification de district (DPO), personnels de sécurité, personnels de l'armée, fonctionnaires anti-corruption, personnels du PNUD affectés au programme SALW. Maintenant, Justice & Paix Kigoma est un partenaire coopérant du PNUD.
- Formation organisée en Capacité locale pour la paix / Ne pas faire de mal à l'intention des acteurs diocésains et des ONG, facilitée par le projet Local Capacity for Peace in the Horn of Africa (Nairobi). Il s'est agi du point de départ d'une coopération à long terme avec le projet Local Capacity for Peace in the Horn of Africa. Et c'était la première fois que cette formation à une capacité locale pour la paix était offerte en Tanzanie.

- Installer une coopération avec le Centre UBUNTU à Bujumbura (et les partenaires d'ISANGE), concernant une coopération transfrontalière autour du projet ISANGE dans le domaine des PSS et de la guérison des traumatismes, de la résolution des conflits, de l'éducation pour la paix, de l'éducation pour les valeurs (renforcer les valeurs dans le tissu social) à l'intention des réfugiés (édification de capacités, formation, échange, lobbying, travail en réseaux).
- Le coordinateur de programme a participé avec succès à une formation des instructeurs portant sur l'acquisition d'une capacité locale pour la paix / ne pas faire de mal (LCP); il est maintenant le seul instructeur officiel en LCP en Tanzanie et membre du pool international d'instructeurs en LCP.
- Nous sommes parvenus à accumuler ces points forts grâce aux bonnes relations, à la compréhension et à la coopération du conseiller du programme qui a accompli activement tout un travail dynamique, engagé et d'assistance au coordinateur de projet dans toutes les activités du programme.

W – Points faibles

- Il y a un principal point faible à signaler: le bureau de coordination de Justice et Paix s'est trouvé en sous-effectifs pendant les trois années complètes, ce qui a entraîné certaines déficiences :
 - Impossibilité de répondre à de nombreuses demandes de formations sur la résolution des conflits / l'éducation pour la paix, et de conseils personnalisés à des clients ou familles particulières.
 - Capacités insuffisantes pour effectuer des visites à domicile dans le but de suivre les résultats des conseils personnalisés fournis aux particuliers et aux familles sur la résolution de conflits, conseils psychosociaux et conseils sur la guérison des traumatismes.
 - Faible capacité pour superviser les membres du pool prestataire des conseils psychosociaux et d'aide à la guérison des traumatismes.
 - Faible capacité pour permettre un partage approprié et suffisamment différencié du travail, ce qui s'est traduit par une surcharge de travail.
 - Retards dans l'établissement des rapports, la documentation et la communication.
 - Faible capacité affectable aux activités de suivi favorisant l'utilisation et le développement des opportunités une fois créées.
 - Difficile pour le personnel de prendre les vacances auxquelles il avait légalement droit.

- Aucune capacité disponible pour gérer le bureau pendant l'absence du coordinateur de programme et du conseil de programme; en d'autres termes, le bureau est fermé pendant leur absence.
 - L'aire de «captage» n'est pas entièrement couverte.
 - La capacité d'examen des violations perpétrées envers les droits de l'homme est encore trop limitée (cas d'emprisonnement p. ex.).
 - Retards dans les efforts de levées de fonds.
- Certaines coopérations lancées au cours de la première période du programme Justice et Paix n'ont pas porté les fruits attendus. La surface des bureaux est relativement insuffisante et ne motive pas à y tenir des séances-conseils et des séances au cours desquelles résoudre les conflits.

O - Opportunités

- Politiquement, économiquement et socialement, la région de Kigoma est en passe de devenir un pôle dans la région des Grands Lacs, en raison en particulier de l'intégration du Rwanda et du Burundi dans l'union d'Afrique de l'Est qui entraînera une amélioration de l'infrastructure (accès aux marchés, liaisons routières et aériennes). Il faudrait s'atteler plus intensément à certains problèmes insuffisamment abordés dans la région (p. ex. les questions des terres, de l'intégration, de la corruption)
- De nombreux acteurs œuvrant pour la paix et le développement sont prêts et s'intéressent à la coopération.
- Dans la région et au-delà de cette dernière, le programme de Justice et Paix Kigoma est bien accueilli et accepté aussi bien par la population locale que celle des réfugiés, par les ONG locales et internationales, ainsi que par les représentants officiels du gouvernement tanzanien.
- Il est possible d'accroître les efforts de financement de différentes manières
- Possibilités inexploitées de lobbying et de travail en réseau à l'échelle nationale et internationale.
- Nombreuses possibilités d'améliorer les capacités du personnel de J&P Kigoma.

T – Menaces

- Pas assez de capacités pour étendre les travaux de Justice & Paix et rester à la hauteur de besoins étendus / d'une forte demande, des attentes des groupes cibles et partenaires de la coopération
- Pas assez de fonds pour remplir les exigences dont s'assortissent les activités planifiées par le programme de Justice et Paix.
- Des changements cruciaux peuvent survenir dans l'environnement qui soutient le programme: les personnes-clés qui aident énormément peuvent avoir à quitter Kigoma ou peuvent tomber malades, ou un partenaire important peut provoquer l'arrêt de la coopération à la suite d'un changement de politique.
- Un auteur d'actes violent les droits de l'homme et présenté à la justice par Justice & Paix, ou un bénéficiaire, affecté mentalement ou psychologiquement, des conseils psychosociaux, de ceux visant à guérir les traumatismes ou à résoudre les conflits ou des conseils juridiques peuvent, estimant qu'il n'ont pas reçu l'assistance attendue, tenter par vengeance d'attaquer les travaux de Justice & Paix, de leur nuire ou de menacer les collaborateurs, partenaires et soutiens de Justice & Paix.
- Le fait de ne pas pouvoir satisfaire les demandes de clients (p. ex. par prestation de conseils aux séropositifs / malades du SIDA, aux gens traumatisés, gens dans la détresse) peut faire naître de l'agressivité envers l'équipe de Justice et Paix.
- Les activités peuvent se trouver en désaccord avec la conviction de certaines autorités, certains groupes locaux et de réfugiés, en raison p. ex. de différentes interprétations et implications des lois, des valeurs et des objectifs. Ceci risque par conséquent de provoquer l'arrêt de la coopération ou, pire, d'engendrer de l'hostilité. Toutefois, il s'agit-là d'un risque que doit encourir tout travail de Justice & Paix et de défense des droits de l'homme.

Il est possible de résumer les champs d'activités de Justice et Paix en quatre domaines ayant chacun des objectifs spécifiques:

Domaines de travail	Objectifs spécifiques
<p>1. Partage de l'information et travail en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Outils d'information, recherche, communication, travail en réseau et d'éveil de conscience</i> • <i>Travail en réseau et coopération avec d'autres bâtisseurs de la paix.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes cibles sont conscients des violations des droits de l'homme, ils savent comment et où les signaler, et réduire ainsi les cas de violation de ces droits. • Améliorer la communication, le partage de l'information et le travail en réseau.
<p>2. Conférer des capacités à la commission Justice et Paix et les groupes J&P dans le diocèse de Kigoma</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habilitier les paroisses (catéchistes, prêtres, religieux) et les groupes paroissiaux (jeunes, femmes, anciens, personnes-clés) à accomplir les travaux de Justice & Paix dans leur environnement. • <i>Renforcer la coopération œcuménique et interreligieuse au sein des travaux de Justice et Paix</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une commission J&P et des groupes de Justice et Paix forts, capables d'accomplir efficacement et d'une manière durable les activités composant le programme de Justice et Paix dans la région / le diocèse de Kigoma
<p>3. Résolution des conflits par des moyens pacifiques, y compris les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résolution des conflits / Éducation pour la paix (CR/PE) • Intégrer les principes gouvernant la résolution <i>des conflits dans d'autres services et programmes diocésains</i> • <i>Enseignement social de l'Église et éducation civique</i> • Conseils psychosociaux et guérison des traumatismes (PSS) • Capacités locales pour la paix / Ne pas faire de mal (LCP) • Leadership • Unité mobile prestataire de conseils juridiques (MLAU) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de travailler sur les conflits et la résilience s'améliorent, entraînant une réduction des conflits dans les groupes cibles • Les groupes cibles acquièrent des connaissances sur les lois fondamentales et prennent conscience de leurs droits fondamentaux en tant qu'être humains. • Les groupes cibles comprennent la relation entre les conflits et le développement, ils sont conscients des mécanismes par lesquels les conflits empêchent le développement.
<p>4. Acquisition de capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de capacités par le personnel • <i>Visites d'exposition et d'échange</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner au personnel de Justice et Paix les aptitudes et connaissances requises pour assurer que les activités du programme soient durables et effectivement/efficacement appliquées.

Partie C

Synthèse d'études de cas au cours d'un atelier international

4. Les éléments de l'atelier

François de Sales Bado, Commission «Justice et Paix», Burkina Faso
Dr. Hildegard Hagemann, Commission Allemande Justice et Paix

Les 4 et 5 octobre 2007 s'est tenu à Bensberg en Allemagne, un atelier international des partenaires d'Afrique et d'Allemagne sur la participation dans la coopération au développement. Organisé par la Commission allemande Justice et Paix, cet atelier avait pour but d'échanger des expériences et de profiter de toutes les opportunités pour une participation plus efficace dans la coopération au développement. En préparation de l'atelier, les partenaires du dialogue ont formulé ses objectifs:

- I. Échange plus approfondi d'expérience sur les amorces d'action participative visant l'allègement de la pauvreté dans une politique de développement.
- II. Mise en place d'approches d'activité pour accroître les amorces d'action participative dans la lutte contre la pauvreté et encourager ainsi les nouveaux acteurs.
- III. Opportunités par lesquelles promouvoir la participation dans la lutte contre la pauvreté, par un travail de lobbying politique au niveau national, européen (Accord de Cotonou) et international (PRSP).
- IV. Explorer les défis spécifiques affrontant les commissions Justice et Paix lorsqu'il faut rendre des familles et groupes locaux capables de changer leur situation et de résoudre des conflits destructeurs par des moyens pacifiques, choses requises par les processus participatifs inclus dans les stratégies de développement.

L'atelier s'est déroulé en quatre parties (voir le programme détaillé en annexe).

- l'ouverture des travaux et les conférences introductives;
- les travaux en groupes;
- le dialogue avec des représentants de l'Eglise et de la politique en Europe;
- les échanges sur l'exploitation du réseau de l'Eglise universelle.

L'ouverture de l'atelier a été faite par Prof. Dr. Barbara Krause, membre du comité directeur de la Commission allemande Justice et Paix. Dans son mot d'accueil, elle a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants venus d'Afrique et des autres localités de l'Allemagne pour participer à l'atelier. Elle a ensuite salué le dialogue permanent qui a eu lieu entre les partenaires d'Afrique et ceux d'Allemagne pour la

préparation et l'aboutissement de cet atelier. Revenant sur le thème de l'atelier, Barbara Krause a situé l'importance de la participation comme un outil efficace pour un développement durable et qui fait partie des principes de l'Enseignement social de l'Eglise. Avant d'introduire les conférenciers, Barbara Krause a présenté le contenu de l'atelier et souhaité que les résultats qui seront obtenus puissent contribuer à améliorer la participation dans la coopération au développement.

Les conférences introductives présentées par **l'Abbé Martinho Maulano** du SCEAM, par le Professeur Walter Eberlei de l'Université des Sciences appliquées, Düsseldorf, et par M. Billy Maseti, département de Justice et Paix de l'Afrique du Sud sont reproduites dans ce document dans le Chapitre 5 (page 91).

Les groupes de travail représentent l'élément central du programme. Les thèmes des discussions avaient été définis sur la base du dialogue au sein des structures de Justice et Paix (voir le Chapitre 3).

Sur la base des études de cas correspondantes (voir le Chapitre 6), les groupes de travail ont formulé des recommandations qui ont été communiquées et commentées pendant la réunion plénière.

Et après elles ont alimenté le dialogue entre les représentants de l'Eglise et les représentants politiques en Europe ainsi que le panel sur le potentiel de participation au sein des réseaux de l'Eglise universelle.

Les recommandations formulées par les groupes de travail sont incorporées dans le chapitre «Constats et recommandations visant la promotion de la participation par l'Eglise, la société civile et les acteurs politiques» (page 7 et suivantes).

Voici une liste abrégée:

Groupe 1: Conditions de la participation :

Maîtrise des conflits et processus de réconciliation.

- La formation des communautés chrétiennes et des structures de justice et paix à l'enseignement social de l'Eglise;
- La consultation et l'implication des communautés chrétiennes des groupes de femmes et de jeunes pour la prise de décision au niveau de l'Eglise;
- La recherche et l'analyse des causes historiques des conflits afin de mieux les comprendre en vue d'une meilleure résolution;
- La prévention et l'alerte précoce des conflits;

- L'esprit d'ouverture et de dialogue avec les autres acteurs (institutionnels, religieux, culturels, politiques) pour la résolution des conflits;
- La formation des structures et des personnels de l'Église à la résolution des conflits.

Groupe 2: Coopération cohérente au développement par la participation.

- Comprendre le partenariat comme un processus de découverte mutuelle des potentialités et des ressources pour le développement;
- Amener les populations à exprimer elles mêmes leurs besoins;
- Amener les dirigeants à travailler pour l'intérêt général et non pour des intérêts individuels;
- Amener les représentants à rendre compte de leur gestion aux populations;
- Coordonner les interventions entre partenaires du Nord et partenaires du Sud;
- Renforcer le dialogue les Eglises du Nord et du Sud en vue de valoriser et de responsabiliser l'Église universelle.

Groupe 3: Dimension politique de la participation.

- Travailler avec le pauvre et non pour le pauvre. Il a des ressources mentales et morales pour échapper à sa situation;
- Prendre conscience de nos limites en matière de conception du développement;
- Se mettre à l'écoute des pauvres, des populations pour faire d'eux des acteurs de leur propre changements;
- Faire connaître les expériences réussies;
- Travailler dans un esprit d'ouverture et en collaboration avec ceux qui ne partagent pas;
- Dialogue entre l'Église et les milieux politiques;
- Rendre visibles les activités de l'Église par les NTIC;
- Faire des commissions Justice et Paix des porte-voix en matière de justice et paix;
- Favoriser et admettre la diversité des approches malgré le désir d'unité;
- Développer des stratégies d'approche à l'égard des hommes politiques qui ont besoin de vivre leur foi;
- Exploiter les réseaux internationaux de l'Église pour l'analyse des situations et les plaidoyers.

Le dialogue entre les représentants de l'Église et les représentants politiques en Europe ainsi que le panel sur «Le potentiel de participation au sein des réseaux de l'Église universelle» sont documentés dans le Chapitre 7 (page 151 et suivantes).

5. Observations fondamentales

Raison pour laquelle le chapitre 5 examine selon trois angles la participation dans la réalité africaine et prépare les groupes de travail présentés au chapitre 6.

D'abord Abbé Martinho Maulano en sa capacité de deuxième Secrétaire général de la conférence épiscopale panafricaine (SCEAM), emprunte le pas aux voies de participation et aux démarches participatives composant les travaux et l'enseignement de l'Église catholique en Afrique.

Ensuite le Professeur Walter Eberlei évoque la recherche scientifique approfondie qu'il a accomplie sur les processus participatifs ces dernières années, en commençant par l'expérience faite avec l'initiative HIPC II (pays pauvres fortement endettés) d'allègement de la dette, afin d'analyser l'état actuel de l'art de la participation dans la politique africaine.

Et Billy Maseti enfin, membre de la commission Justice et Paix rattachée à la conférence épiscopale sud-africaine, expose dans sa présentation Power Point une panoplie d'instruments de participation nouveaux et prometteurs.

5.1 Participation aux travaux du SCEAM

Abbé Martinho Maulano,
Membre de Justice et Paix, au Symposium des
Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM)

Introduction

Pour le SCEAM, l'idée de la participation et de la coresponsabilité ou du processus participatif existe depuis sa fondation.

Le Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) a été créé en 1969, il est le fruit de la volonté de jeunes évêques africains manifestée pendant le concile de Vatican II (1962 – 1965). Ces évêques voulaient parler d'une seule voix moyennant la participation de chacun. L'instauration du SCEAM résulte par conséquent de la résolution des évêques de construire une structure à l'échelle continentale permettant de faire connaître la vision africaine à l'ensemble de l'Église.

Depuis son avènement, le SCEAM a pour mission de «promouvoir son rôle en tant que signe et instrument de salut, et de construire l'Église comme une Famille de Dieu en Afrique», de protéger et d'encourager la communion, la collaboration et l'action conjointe entre toutes les conférences épiscopales d'Afrique et des îles. En conséquence, le Symposium promeut, par le biais des conférences épiscopales:

- i. La propagation de la foi:
En mettant l'accent sur l'évangélisation initiale des personnes qui n'ont pas encore reçu le message du Christ, c'est-à-dire une évangélisation en profondeur et continue des peuples d'Afrique et des îles.
- ii. Le développement humain:
C'est-à-dire la libération intégrale de la personne humaine, les questions de bonne gouvernance, de justice et de paix.
- iii. **L'œcuménisme:**
C'est-à-dire la recherche de relations fraternelles et du dialogue interreligieux avec les peuples pratiquant d'autres cultes.
- iv. La formation:
C'est-à-dire la mise en place d'institutions théologiques / pastorales et de centres de recherche.
- v. La consultation:
C'est-à-dire la consultation sur les problèmes majeurs qu'affronte la Famille de Dieu en Afrique et dans le monde dans son ensemble.

Juste après sa fondation (1969), les évêques d'Afrique et de Madagascar publièrent une Déclaration sur la Paix en Afrique pour souligner leur ferme opposition à la violence, à l'oppression politique, au refus des droits fondamentaux de l'homme, à la discrimination fondée sur la couleur de peau, sur l'abus du tribalisme, autant de facteurs qu'ils considéraient comme des violations de la justice, graines de conflits donc des ennemis de la paix (cf. «Declaration on Peace in Africa » dans THE VOICE OF SCEAM, p.11).

Cette même année, ils publièrent une autre déclaration relative au développement et soulignèrent que « le Symposium ne pouvait pas ignorer, sans trahir sa mission, le dénuement, la faim, les maux, l'ignorance, les coups portés à la liberté, les conséquences tragiques de la discrimination, les ravages de la guerre et de l'oppression qui pèsent sur tant d'êtres humains dans le Tiers-Monde...C'est un devoir de tous les hommes que d'œuvrer pour le développement. Dieu a confié à l'ensemble de l'humanité la responsabilité de faire croître cette œuvre grandiose. Mais il est nécessaire que tous les hommes sans distinction bénéficient des progrès techniques qu'ils réalisent sans préjudicier à l'intégrité de leurs personnes. Toutefois, les hommes ne progressent pas hormis à l'intérieur de la communautés où ils vivent. L'enrichissement de la personnalité humaine entraîne le progrès du peuple membre de cette communauté dans les domaines culturel, économique, social et politique, libre de toute domination étrangère quelle que puisse en être la nature, et sans aucune discrimination.

Il est certain que d'innombrables initiatives viennent s'ajouter aux efforts des organisations internationales, des initiatives qui viennent du côté des gouvernements mais aussi d'ailleurs. Ces efforts, qui souvent méritent éloges et coopération, apportent une aide appréciable au développement. Mais cela ne suffit pas. Les gens ont faim et soif de justice. Le Tiers-Monde est victime d'injustices criantes que les nations riches tendent souvent à entretenir. Pour être logique, il faudrait que ces nations remédient à ces injustices. «Le scandale intolérable», selon Populorum Progressio, «réside dans le fait que le riche s'enrichit encore plus par l'exploitation de la pauvreté des pauvres» (Declaration Concerning Development, ibid. pp. 12-13). L'aide technique en particulier ne peut pas être octroyée à la condition que soient imposées des clauses qui contreviennent à la dignité humaine, par le biais de solutions fausses contraires à la sagesse humaine protéiforme des peuples d'Afrique et de Madagascar, encore beaucoup attachés aux valeurs de la famille et au respect de la vie» (ibid. p. 13).

«Ainsi, à la deuxième Assemblée générale ordinaire (1971), les Pères synodaux d'Afrique ont saisi avec joie l'occasion qui leur était offerte pour en appeler à plus de justice dans le monde» (Ecclesia in Africa 4).

A la fin de la troisième Assemblée générale ordinaire (1974) sur l'évangélisation dans le monde contemporain, les évêques du continent présents au Synode publièrent un important message intitulé «*Promotion de l'évangélisation dans la coresponsabilité*» (EIA 4) où chaque chrétien est considéré comme un membre actif de la même famille de Dieu appelée à être responsable et à participer à la croissance du monde entier.

1. Obstacles aux processus participatif et réserves à son égard

1.1 Disparités économiques et marginalisation sur une planète mondialisée

Dans ce sillage, le SCEAM observe douloureusement que, tandis que certaines parties du monde galopent en tête du progrès économique et technologique, d'autres, nombreuses, semblent laissées pour compte, ignorées ou marginalisées dans le processus de recherche de solutions visant leur propre développement. L'Afrique est un cas typique. «Les forces du marché, le libéralisme triomphant, ont imposé un système que contrôlent 5 institutions [...]. Aujourd'hui on peut se demander où se situe la réalité du pouvoir mondial: chez les gouvernements du Nord ou auprès des «géants» de l'industrie et de la finance qui procèdent à des arbitrages comme ils l'entendent, déplaçant des sommes astronomiques d'une place à l'autre quand ils le désirent, prennent des décisions qui mettent en cause le sort des millions de gens sans demander l'avis de personne.» («Christ est notre Paix», Lettre pastorale, SCEAM, 2001, 28). A une époque de «mondialisation», les disparités économiques croissantes ne peuvent qu'aggraver la frustration des marginalisés et l'insécurité de tous.

1.2 Pauvreté et mauvaise gouvernance en Afrique

Ce processus de mondialisation impossible à stopper, ce phénomène qui englobe tout, ont mis fortement en relief la situation douloureuse et malheureuse dans laquelle se trouvent le continent africain et ses peuples. Par une tragique collusion d'événements historiques et de circonstances contemporaines, notre continent est presque devenu synonyme de retard, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, de conflits, de réfugiés et de misère. Les causes de ce retard économique de l'Afrique sont à la fois internes et externes:

- Une absence de diversification des économies qui sont demeurées coloniales et extraverties. On continue, comme par le passé, de produire ce que l'on ne consomme pas et de consommer ce que l'on ne produit pas, accentuant ainsi la dépendance des économies africaines vis-à-vis de l'extérieur. On compte sur un ou deux produits d'exportation pour assurer le financement de ces économies, ce qui est aléatoire et dangereux.
- La mise en oeuvre de politiques de développement inappropriées, caractérisées par des stratégies de dépendance (tout est tourné vers l'extérieur, puisque tout vient de

l'extérieur) aux dépens de stratégies de développement autonomes, centrées sur les réalités et les besoins nationaux.

- Une gestion hasardeuse des ressources nationales caractérisée par la dilapidation des fonds, la corruption forcenée, la confusion désastreuse entre les finances publiques et les bien propres des dirigeants.
- La mauvaise gouvernance faite de laxisme et de laisser-aller, du peu de souci accordé à la recherche du bien commun et au sort des plus pauvres. (Ibid. 30)
- Les nations riches ne paient pas le juste prix pour les matières premières des pauvres. (Ibid. 31)
- La dette est moins une question de justice et de charité qu'une affaire de moralité. L'argent emprunté est soumis à un système qui fait qu'on rembourse infiniment le capital initial par le jeu pervers des intérêts composés. (Ibid.32)
Toutes ces raisons font que l'Afrique se retrouve de plus en plus à l'écart du processus de participation lors de la prise de décisions majeures.

1.3 L'idée de considérer l'Afrique comme un «continent noir»

Le titre suranné et non enviable de «continent noir», au sens péjoratif, habite encore beaucoup nos consciences. Comment se peut-il que notre continent, béni de vastes ressources naturelles et de ressources humaines très talentueuses, continue de végéter en marge d'un monde qui se globalise à toute vitesse ? Une grande majorité estime que cela est dû, au moins en partie, au lourd fardeau de l'histoire qui pèse sur notre peuple: en particulier les doubles fardeaux de l'esclavage et du colonialisme. Il n'est pas facile - en particulier pour ce type d'audience - de ne serait-ce que commencer à s'imaginer quels impacts négatifs et permanents ces deux fléaux ont eu sur le psychisme collectif de nos peuples. Pour la plupart d'entre nous, nous extirper de cet impact et lutter pour marcher la tête haute est un projet qui nous occupe une vie entière.

2. Pour en sortir: le processus de participation au développement et la coopération

L'humanité ne survivra que si nous tous (les parlements, l'Église du Nord et du Sud, les scientifiques spécialistes du développement démocratique) forgeons, dans l'accomplissement de nos propres missions, un sens authentique de la famille humaine, toutes nations, cultures et peuples confondus. Ce ne sera possible que si nous, tous les Africains, Européens et habitants du monde entier parvenons à éviter la marginalisation et conjugons nos efforts pour commencer à nous considérer les habitants d'un seul et même monde et les membres d'une seule et même famille humaine.

2.1 Découvrir Dieu dans chaque personne humaine et reconnaître sa dignité

Si nous croyons en Dieu et souhaitons instaurer un processus participatif efficace, il nous faut avant toutes choses découvrir Dieu dans chaque être humain. «[Ce que] vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Mt 25: 40). Parce que «créés à l'image et à la ressemblance de Dieu» (Gen 1,27) et que Dieu nous a rendus participants à la nature divine (1 P.1,4) en s'incarnant dans notre humanité, toute personne humaine jouit d'une éminente dignité et mérite un profond respect. Ainsi en lui, nous devenons frères et soeurs. Nous ouvrons la porte de notre coeur pour nous accueillir les uns les autres, afin de construire ensemble la famille de Dieu. (Cf. Christ est notre paix, 84). « Chacun de nous est une personne, une originalité voulue par Dieu, donc une entité unique et inaliénable. Quelles que soient les idées préconçues à notre sujet ou bien « la noblesse » de nos origines, nous sommes tous et toutes des personnes uniques et égales en dignité. L'éducation devrait faire comprendre ce principe élémentaire. Aussi personne ne peut prétendre transformer les autres selon sa propre vision de l'humanité et sa propre conception des rapports humains. L'humanité, d'ailleurs, est une seule famille, fondée sur les valeurs de justice, d'équité et de solidarité, où les membres s'accueillent réciproquement, dans le respect de la dignité et de l'originalité propre à chacun. » (Ibid. 86)

2.2 L'esprit de la famille de Dieu et des relations fraternelles

A la fin de la troisième Assemblée générale ordinaire (1974) sur l'évangélisation dans le monde contemporain, les évêques du continent présents au Synode publièrent un important message intitulé «*Promotion de l'évangélisation dans la coresponsabilité*» .

Chaque chrétien et chacun est considéré comme un membre actif de la même famille de Dieu car «Dieu, qui veille paternellement sur tous, a voulu que tous les hommes constituent une seule famille et se traitent mutuellement comme des frères (Gaudium et Spes, 24)» (Déclaration sur l'Évangélisation dans la coresponsabilité, Documentation Catholique N° 1664, Nov. 1974, p.995). Dans cet esprit, les problèmes sont abordés en commun avec franchise et sincérité, de sorte qu'ils conduisent à un travail collectif plus intense et plus mûr. De ce point de vue, même l'aide financière en provenance de l'extérieur obéit au principe selon lequel le processus participatif part de l'Église elle-même. Il faut que cette aide «puisse s'insérer et s'inscrire dans des projets d'ensemble élaborés par les Eglises locales, au lieu d'être décidée unilatéralement et fournie de façon trop ponctuelle. Faut-il rappeler que qui donne s'enrichit ?...» (Ibid. p.996).

2.3 Inclusion, coresponsabilité et attention sélective en faveur des pauvres

Selon le SCEAM, nous sommes tous membres de la même famille; chacun et tous ensemble, nous sommes responsables de la croissance du monde entier. Dans la maison de Dieu, personne n'est étranger. Dieu vivant, Créateur du ciel et de la Terre, maître de l'histoire, est le Père d'une seule et grande famille à laquelle nous appartenons tous. En tant que tel, Il veut que nous lui rendions témoignage par notre respect envers les valeurs et les traditions religieuses de chaque personne, en travaillant ensemble pour le progrès humain et pour le développement à tous les niveaux. C'est quelque chose que tout le monde doit réaliser, en particulier ceux qui entreprennent l'œuvre d'évangélisation. L'image de la famille souligne le soin apporté aux autres, la solidarité, la chaleur des relations humaines, l'acceptation, le dialogue et la confiance. La nouvelle évangélisation aura donc pour but d'aider à *construire l'Église en tant que famille*, en évitant tout ethnocentrisme et particularisme excessif, en essayant d'encourager la réconciliation et une vraie communion entre les différents groupes ethniques, en favorisant la solidarité et en partageant le personnel et les ressources entre les Églises particulières, sans aucune considération ethnique induite. L'attention devrait se porter sur tous les groupes humains en vue de leur contribution effective à tout ce qui contribue au développement. Ce n'est pas parce qu'un groupe assume paisiblement et sans remous sa tâche d'édification économique et sociale qu'il faut le laisser dans l'ombre. Il a besoin d'être encouragé et soutenu pour qu'il continue à faire le bien. Certes ceux qui ont le plus de difficulté à faire le bien doivent recevoir une attention toute spéciale, et être pris en compte dans le processus participatif (Christ est notre paix, 76).

Ainsi, la participation, l'inclusion, les relations fraternelles, le dialogue et la consultation dans un processus participatif, au sein de la coopération pour le développement, seront les stratégies les plus efficaces pour organiser cette famille humaine dont nous continuons de rêver, la famille de Dieu. C'est dans cet ordre d'idées que le SCEAM souhaite la bienvenue à cette initiative et à bien d'autres, et félicite MISEREOR, la commission allemande Justice et Paix ainsi que d'autres organisations pour les efforts qu'elles accomplissent pour faire participer l'Afrique aux débats relatifs à son développement.

2.4 Dialogue et respect

Le processus participatif requiert également un dialogue et du respect entre les frères riches et pauvres. «L'attitude de dialogue est le mode d'être du chrétien à l'intérieur de sa communauté comme avec les autres croyants, et les hommes et femmes de bonne volonté.» (Christ est notre paix, 107) *Le dialogue se pratiquera d'abord au sein même de l'Église Famille*, à tous les niveaux: entre les évêques, les Conférences épiscopales ou Assemblées de la hiérarchie et le Siège apostolique, entre les Conférences ou Assemblées

épiscopales des différents pays du même continent et celles des autres continents et, dans chaque Eglise particulière, entre l'évêque, le presbyterium, les personnes consacrées, les agents pastoraux et les fidèles laïcs; de même qu'entre les fidèles des différents rites au sein de la même Eglise. Cet effort de dialogue se doit d'embrasser également les musulmans de bonne volonté».

Un tel dialogue pourra se concrétiser dans des initiatives, ou encore en rendant de concert un témoignage évangélique pour la justice, la paix et le respect de la dignité humaine. «SCEAM veillera à se doter 'des structures et des moyens qui garantissent l'exercice de ce dialogue', (Christ est notre paix, 108) notamment pour favoriser une solidarité pastorale organique. Un tel dialogue pourra se concrétiser dans des initiatives, ou encore en rendant de concert un témoignage évangélique pour la justice, la paix et le respect de la dignité humaine.» (Ecclesia in Africa, 65-66).

2.5 Éducation et habilitation à la justice et à la participation

«Une autre question se présente: L'Eglise en Afrique a-t-elle formé suffisamment des laïcs, pour les rendre capables d'assumer toutes leurs responsabilités civiques et de réfléchir sur les affaires d'ordre socio-politique à la lumière de l'Évangile et de la foi en Dieu ? C'est un devoir pour les chrétiens d'exercer une influence sur le tissu social, pour transformer les mentalités et les structures de la société de telle sorte qu'elles reflètent mieux les desseins de Dieu sur la famille humaine. C'est pourquoi j'ai souhaité pour les laïcs une formation complète, qui les aide à mener une vie pleinement cohérente. Pour les disciples authentiques du Christ, la foi, l'espérance et la charité ont leur influence sur le comportement dans toute activité, toute situation et toute responsabilité. Puisque "évangéliser c'est porter la Bonne Nouvelle dans tous les milieux de l'humanité et, par son impact, transformer du dedans, rendre neuve l'humanité elle-même", les chrétiens doivent être formés à vivre les implications sociales de l'Évangile de telle sorte que leur témoignage devienne un défi prophétique à tout ce qui nuit au vrai bien des hommes et des femmes d'Afrique, de même que de tous les autres continents.» (EIA, 54). «L'être humain est juste s'il est capable de reconnaître qu'il doit respecter les idées, les sentiments, la liberté, la culture et les biens d'autrui, s'il est capable d'apprécier correctement les mesures sociales générales allant vers une amélioration des conditions humaines, et s'il est capable de répartir avec impartialité à la fois des avantages et des sanctions» (JUSTICE AND EVANGELIZATION IN AFRICA, 20 dans THE VOICE OF SECAM, 1981, p. 96).

3. Opportunités nouvelles pour le processus participatif dans le développement

Pour faire que l'Afrique soit prise à bord d'un processus participatif efficace, orienté sur l'atteinte d'un développement et d'une prospérité totales, «il faut des hommes effectivement disponibles, animés d'un véritable esprit de service, qui aiment et respectent leur frères. L'Eglise d'Afrique et de Madagascar s'engage à participer à la formation de tels hommes. Elle est longue la route qui mènera l'Afrique à l'unité, au développement intégral et à la prospérité. Ce bien-être de l'Afrique, les fils et les filles de ce continent en seront les premiers artisans. A une condition cependant: que tous les Africains se sentent concernés par l'oeuvre d'édification de l'Afrique. Ils le seront si chacun reçoit sa juste part des fruits du développement et voit sa dignité respectée. C'est pourquoi nous réaffirmons notre engagement à promouvoir les droits de la personne humaine en Afrique, notamment la satisfaction de ses besoins essentiels. Nous invitons tous les hommes de bonne volonté à prendre part à cette lutte, inspirés par l'amour fraternel et la recherche de la justice.» (JUSTICE ET PAIX EN AFRIQUE, Déclaration du SCEAM, 27,28 dans La Documentation Catholique, n° 1751, 5 novembre 1978, p. 929)

«Par conséquence, nous chercherons par tous les moyens à encourager la participation de tous les chrétiens à la vie publique à tous les niveaux, au niveau local, régional et national. Les systèmes politiques varient fortement dans nos pays et ne seront légitimes que dans la mesure où ils laissent de la latitude à la participation des citoyens dans la vie politique. Chaque chrétien devrait avoir le sens de ses responsabilités et chercher à bien s'informer sur les candidats aux élections et sur les programmes qu'ils défendent. Il faut que notre activité pastorale encourage les chrétiens à participer et nous devons rappeler à ceux qui se trouvent à la tête de l'État que la participation des citoyens au gouvernement du pays n'est pas un luxe importé de l'Occident, où les gens sont plus qu'amoureux de la démocratie. Au contraire, la participation est enracinée dans nos propres traditions sociales. Si la participation ne signifie pas automatiquement l'instauration de la justice, au moins constitue-t-elle la route qui y mène. Pour cette raison, nous lutterons toujours pour la liberté de parole des citoyens, la participation étant impossible sans ce droit (ibid. 27).

Conclusion

«C'est l'Esprit Saint qui créera un sens de la collaboration et de la coopération à tous les niveaux, parmi nous qui sommes des travailleurs apostoliques : Il nous donnera le courage de porter témoignage, d'éduquer nos membres et de nous investir énergiquement dans l'action pour la justice. Les évêques d'Afrique et de ses îles en appellent aux Églises des

autres continents et en particulier aux Églises occidentales, aux parlementaires qui s’y réunissent, pour qu’ils comprennent et soutiennent nos efforts. Leur expérience, aussi ancienne que leurs pays, peut nous éclairer, tandis que la nouveauté et la fraîcheur de nos réflexions peuvent de votre côté vous inspirer. C’est l’Église toute entière, avec le successeur de Pierre, qui crie sa faim et sa soif de justice» (The voice of SECAM, op. cit. p. 106). Le SCEAM appelle tout le monde en Afrique à apporter sa propre contribution au développement et à la justice en Afrique, car la participation fait partie intégrante de notre tradition africaine.

5.2 Idées pour promouvoir la participation et le développement dans la politique africaine

Prof. Dr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf
(avec une introduction par Dr. Hildegard Hagemann, Commission Allemande
Justice et Paix)

Par la présentation suivante sous Power Point, le professeur Eberlei a exposé le développement de la participation de la société civile au débat politique, et la reconnaissance croissante de sa pertinence dans la coopération pour le développement international au cours des quatre décennies passées. La participation de la société civile, de la base au niveau international, va s'élargissant à un rythme constant bien que faible.

Ce n'est que vers l'an 2000 et au-delà que, en raison de l'influence internationale, la valeur de la participation dans le domaine de la réduction de la pauvreté et des démarches de développement est entrée dans les politiques nationales. Il aura visiblement fallu 30 ans pour que l'expérience, accumulée à la base sur la nécessité urgente et indiscutable d'une participation des entités concernées, parvienne à pénétrer dans les processus gouvernementaux. Le détour via la société civile organisée (CBO, ONG en Europe et en Afrique) au niveau international est un fait considérable.

Les stratégies de réduction de la pauvreté étaient et demeurent un instrument important, bien que polémique, permettant d'institutionnaliser la participation au-delà du processus démocratique de base qui consiste à participer à des élections. Néanmoins, institutionnaliser la participation demeure un défi dans les pays dont les processus politiques s'assortissent d'une tradition démocratique récente et face à une dépendance prédominante envers les donateurs et les élites.

La fiabilité dans le pays joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de la participation et inversement, la fiabilité intérieure est essentielle à la participation. Pour œuvrer dans le sens de leurs intérêts, différents acteurs sociétaux communiquent entre eux sous différentes formes. Néanmoins et vu la situation dans laquelle de nombreux États africains se trouvent actuellement, l'équilibre et l'interaction nécessaires entre les citoyens et le gouvernement, le parlement, le judiciaire et l'environnement international sont faussés et les flux de communication interrompus ou perturbés. Afin de garantir l'existence d'une société participative, l'étape cruciale serait de restaurer ou de construire le pouvoir de communication dans l'échafaudage de la société, et de le transformer en pouvoir administratif. Il s'agit là, en d'autres termes, d'une transformation de la participation en politique.


D'où la question cruciale: comment déployer un pouvoir de communication transformable en pouvoir administratif ? Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il s'agit-là d'une entreprise qui prend du temps, des décennies, surtout si l'on considère la nécessité de résoudre tôt les conflits sous-jacents sans mettre en danger la paix et la stabilité sociale. Pour promouvoir cette transformation, quatre mesures sont recommandées: assurer la fiabilité intérieure en renforçant l'équilibre au sein de la société, institutionnaliser les processus participatifs en appliquant des droits, en mettant des structures sur pied, en créant des capacités et en instaurant de la légitimité. Pour y parvenir, il faut soutenir les initiatives en ce sens. Ces initiatives ne compromettent pas l'institutionnalisation de la participation en elle-même. Au contraire, elles sont nécessaires en plus pour garantir le dynamisme inhérent au processus. Dernier aspect et non des moindres : il faut utiliser et créer des canaux entre les sociétés civiles et les organes législatifs; il faut modeler des liens et des interfaces.

La société civile est de plus en plus impliquée

Niveau	Domaine	Type	Depuis les années
Mondial	ONU, BM, OMC.	ONGI (Afrique) ONG / Réseaux	1990
National	SRP, Budgets, NPDA, ...	ONG, ONGI, Réseaux	2000
Sectoriel	L'éducation p. ex.	ONG, ONGI, Réseaux	1990
Local	Planification à l'échelle du district	CBO, ONG	1980
Base	Projets	CBO	1970

La « voix » du peuple – Plus forte en Afrique ?

	Voix et fiabilité (Selon des indicateurs WBI pour 1996 et 2006)		
	Accrue	Inchangée (+/- 20')	Diminuée
20 plus grands pays d'Afrique subsaharienne (par le nombre d'habitants)	Angola Cameroun Ghana Kenya Niger Nigéria Soudan Tanzanie	Burkina F. RD du Congo Congo Ouganda Mozamb. Éthiopie Afr. du Sud Zambie	Côte d'Iv. Madagas. Malawi Mali Zimbabwe

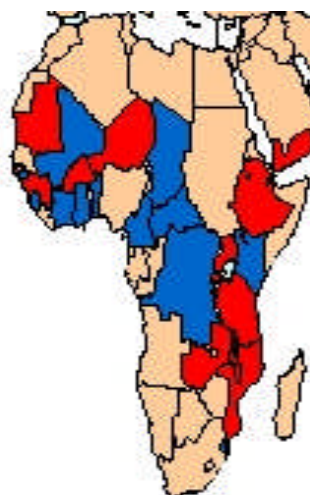
 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf


Participation des OSC* dans les processus SRP

Depuis 2000, 28 pays d'Afrique subsaharienne ont, avec la participation de la société civile, développé une Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). 20 pays ne l'ont pas fait.

L'avis des observateurs :
l'espace politique réservé au dialogue s'est amélioré,
mais il est loin de suffire.

* Organisations de la société civile



 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

Remarque: couleur foncée = pays ayant une SRP

La participation institutionnalisée

La participation institutionnalisée est définissable comme un processus


- fondé sur des droits,
- structurellement intégré,

par lequel des parties prenantes

- capable et
- légitimées


modèlent et se partagent le contrôle des initiatives de développement.

(en noir : Brinkerhoff / Goldsmith 2001: 4)

 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf


Paramètres-clés de la participation institutionnalisée

Droits	<ul style="list-style-type: none">• Droits fondamentaux (libertés : d'opinion, d'information, des medias, d'association, de travail en réseau, de faire campagne...)• Rôles définis des parties prenantes aux processus politiques
Structures	<ul style="list-style-type: none">• Institutions de dialogue ancrées de façon durable aux niveaux nationaux et régionaux• Flux réguliers et pertinents d'informations
Capacité	<ul style="list-style-type: none">• Ressources humaines & techniques (analyse, lobbying, ...)• Réseaux efficaces• Accès à l'information (au bon moment, en quantité suffisante)
Légitimité	<ul style="list-style-type: none">• Parlement : débats, décisions, fonctions de supervision• Société civile : représentative, indépendante, inclusive, démocratique• Les pauvres : rendus aptes à participer

 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf


Participation institutionnalisée : Le chemin est encore long

Droits	Fossé entre les droits constitutionnels et la réalité. Il manque des cadres légaux à la pratique quotidienne de la politique. Bonnes pratiques : Guide de révision des SRP pour la Tanzanie
Structures	Caractère ad-hoc de la participation. Participation lacunaire lors de la mise en oeuvre, du fait du manque de structures. Bonne pratique : surveillance de la pauvreté en Ouganda
Capacité	Peu de parties prenantes hors des gouvernements disposent de ressources et d'un savoir-faire suffisants. Bonnes pratiques : réseaux, programmes de formation ...
Légitimité	Les parlements : souvent contournés. Sociétés civiles : ONGI forges, CBO faibles Bonnes pratiques : réseaux CS Réseaux (en Zambie p. ex.)

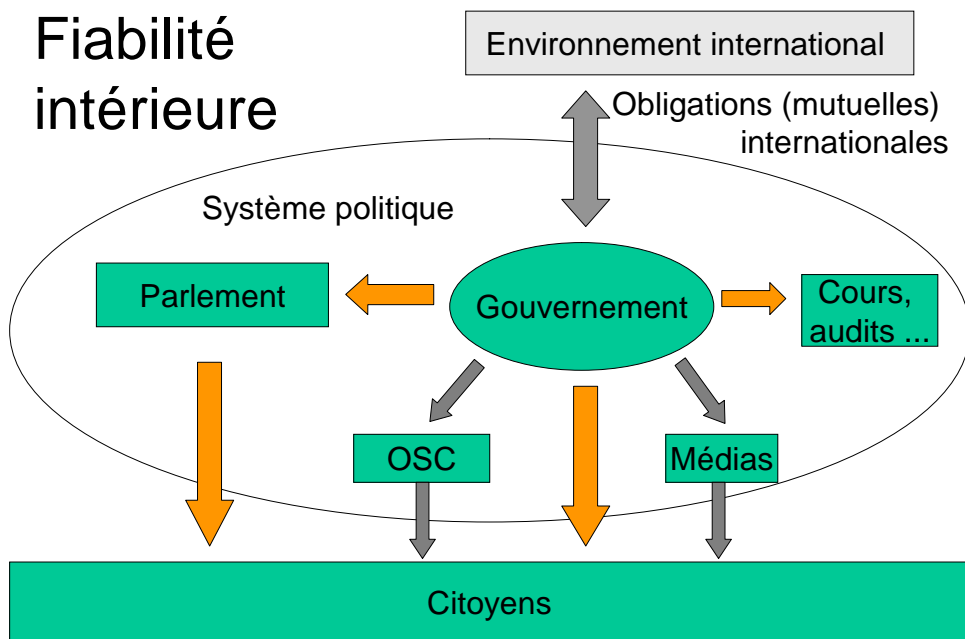
 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

Le défi : institutionnaliser la participation dans les processus politiques

- (1) **Habilitation** : (re)mettre les gens en état de pouvoir 'modeler et partager la maîtrise des initiatives pour le développement'.
- (2) Propriété par le pays et fiabilité intérieure **par opposition à une domination des donateurs et une réglementation centrée sur l'élite.**

 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

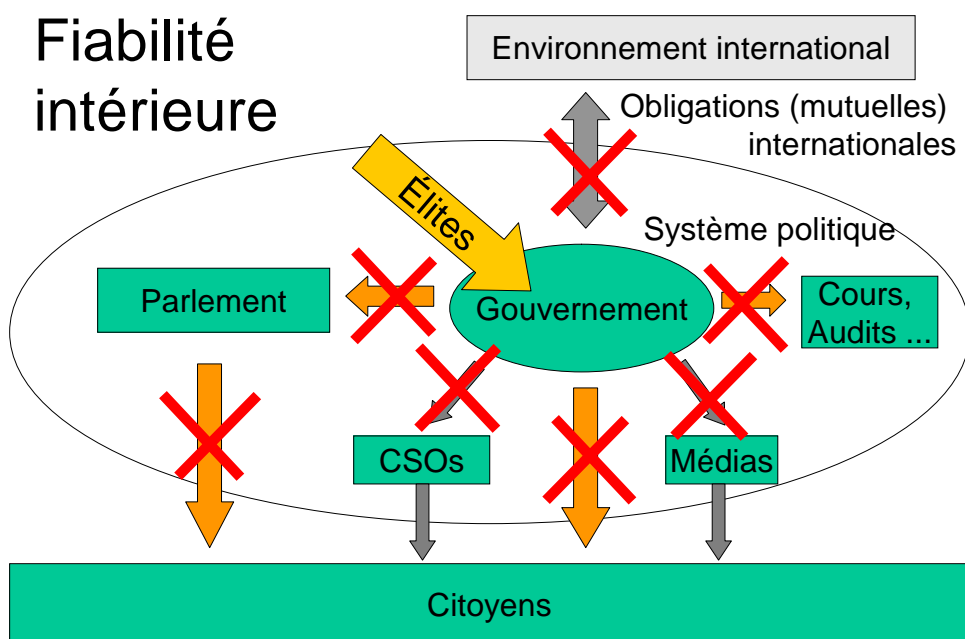
Fiabilité intérieure



FH D Pr. Walter Eberlei, Universität des Sciences appliquées de Düsseldorf

Perturbation de la fiabilité intérieure par des interférences


Fiabilité intérieure



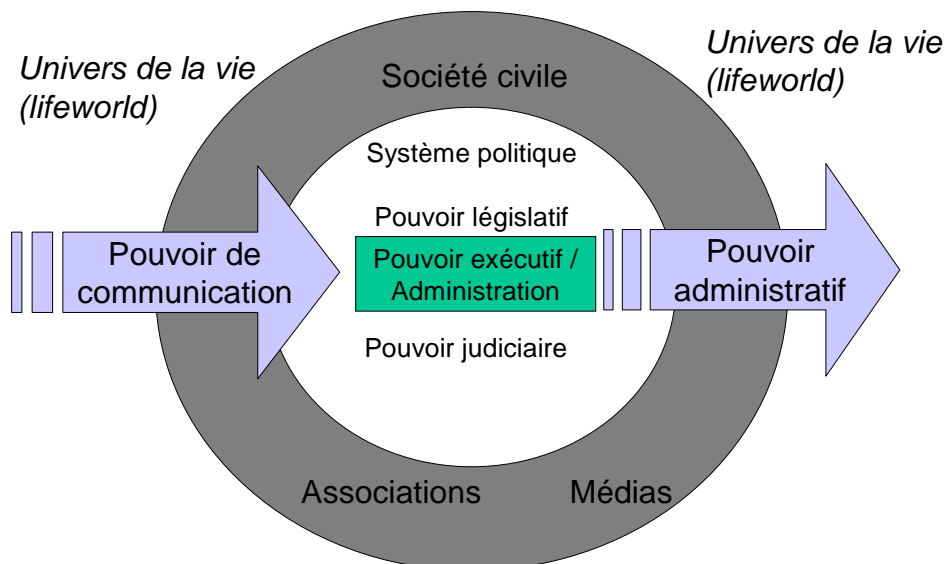
FH D Pr. Walter Eberlei, Universität des Sciences appliquées de Düsseldorf


Le défi : institutionnaliser la participation dans les processus politiques

- (1) **Habilitation** : (re)mettre les gens en état de pouvoir modeler et partager la maîtrise des initiatives de développement.
- (2) Propriété par le pays et & **fiabilité intérieure** par opposition à une domination des donateurs et une réglementation centrée sur l'élites
- (3) Sociétés civiles – elles prennent en charge les intérêts du peuple et développent un '**pouvoir de communication**'
- (4) Pouvoirs législatifs : ils transforment le 'pouvoir de communication' en 'pouvoir administratif'.

 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

De la participation à la *politique*



 Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

Déployer un 'pouvoir de communication'

Que peut-on faire ?

- (1) Assurer la *fiabilité domestique*.
- (2) **Institutionnaliser les** processus participatifs.
 - Droits. Structures. Capacité. Légitimité.
- (3) Soutenir les initiatives d'**habilitation**.
- (4) Utiliser, créer, modeler des liens, **interfaces** et canaux entre les sociétés civiles et les pouvoirs législatifs (« écluses » selon le philosophe Habermas) .



Pr. Walter Eberlei, Université des Sciences appliquées de Düsseldorf

5.3. Instruments de participation aux travaux de Justice et Paix
Billy Nkosinathi Maseti, département de Justice et Paix, Afrique du Sud



INTRODUCTION

- Le bulletin n° 63 (1er trimestre 2005) publié par le Jesuit Centre for Theological Reflection de Zambie (« Promouvoir la foi et la justice ») soulignait en substance que « le pape Benoît XVI » s'attelle à ses responsabilités nouvelles et lourdes dans un monde caractérisé par une pauvreté et une iniquité croissantes, un matérialisme et un consumérisme croissants, la suprématie de l'appât du lucre, un pluralisme religieux et culturel considérable, un relativisme moral étendu et une descente presque irréversible vers le désastre écologique. »



RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'AFRIQUE - CONDENSÉ

- La pauvreté et la stagnation en Afrique sont la plus grande tragédie de notre temps. La pauvreté à une échelle pareille demande une réponse énergique. L'Afrique de son côté est en train de mettre en place, au niveau de chaque pays, au niveau régional et du continent, des fondements beaucoup plus puissants pour venir à bout de ses problèmes. Ces dernières années, des améliorations ont été constatées en matière de croissance économique et de gouvernance. Mais l'Afrique a besoin d'encore plus de chacune des deux pour pratiquer des brèches majeures dans la pauvreté. Pour y parvenir, il faut un partenariat entre l'Afrique et les pays industrialisés, un partenariat qui tienne intégralement compte de la diversité africaine et des circonstances particulières qui l'entourent.



RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'AFRIQUE - RÉSUMÉ

- Commerce : mettre un terme à la libéralisation forcée, éliminer les subventions qui faussent le commerce, simplifier les règles sur l'origine, commercer de tout sauf des armes, réformer les règles de l'OMC, traitement spécial et différencié
- VIH / SIDA : aide, accès au traitement, systèmes de santé
- Aide : doubler l'aide, les sources de financement ; conditions de l'aide, modalités de l'aide, institutions internationales
- Dette : annuler la dette
- Éducation : aide, accès, qualité
- Gouvernance et corruption : la façon dont les gouvernements achètent les marchandises et services souffre avec une particulière gravité de la corruption



DÉFIS LANCÉS PAR LES CRITIQUES

- L'hypothèse reste à vérifier, à l'aune de la réalité, que le système commercial libéral est le meilleur qui soit pour l'Afrique, car il ne spécifie aucune mesure à prendre pour venir à bout du déclin à long terme des prix, déclin qui sous-tend la crise des denrées de base
- On a omis de solliciter le financement de l'initiative OMS '3 x 5' conçue pour traiter 3 millions de personnes aux antirétroviraux d'ici la fin de l'année 2005.
- Aucune date cible spécifiée
- Aucune évaluation du coût de cette mesure compacte
- Aucune demande de réformer l'assistance technique des donateurs, qui n'est pas parvenue à construire une capacité durable.



GOUVERNEMENT ET PARTICIPATION LOCAUX

Les voies sont nombreuses dans lesquelles les organes d'État peuvent alléguer d'avoir engagé les gens. Il existe toute une gamme d'activités jugées avoir suffisamment engagé les communautés. Toutefois et bien souvent, cette vue n'est pas partagée par ceux que l'on allègue avoir consultés, engagés ou inclus dans la planification et la formulation d'une politique. Pour citer ce document du Programme de reconstruction et développement (PRD) : « Il faudrait que ce soit un outil permettant de réaliser les objectifs PRD et de contribuer dynamiquement à la réalisation des droits socio-économiques et de la justice économique. »



Gouvernement local, suite ...

- Appeler des réunions en une seule fois, considérées comme un engagement suffisant pour obtenir le consensus, l'approbation ou l'accord de communautés
- Tenue d'un monologue laissant très peu de place à la discussion en groupe ou à l'analyse approfondie des implications de la politique
- Parfois, aucune délimitation des fonctions, pouvoirs et portefeuilles
- Les problèmes internes d'une municipalité entraînent une panne de la communication avec les administrés
- De plus en plus, les partenariats d'économie mixte publique / privée deviennent le principal mécanisme « fournisseur de services » ; il s'agit « d'experts » qui détiennent des connaissances spéciales relatives à une question politique spécifique mais peu d'aptitudes relationnelles avec les gens et qui se préoccupent peu de la redistribution des richesses et de la justice économique; à ces entités est conféré, acte mal avisé, un effet de levier et un pouvoir décisionnel excessifs.



Gouvernement local, suite...

- Solutions possibles : fournir des gouvernements démocratiques et fiables aux communautés locales, assurer la fourniture durable de services aux communautés, promouvoir le développement social et économique, promouvoir un environnement sûr et sain, encourager l'implication des communautés et organisations communautaires dans les affaires du gouvernement local.
- Constitution sud-africaine de 1996 : s 59 Accès public et participation à l'Assemblée nationale – elle conduit ses activités d'une façon ouverte et tient ses réunions et celles de ses commissions en public, mais des mesures raisonnables peuvent être prises pour réguler l'accès au public.



LE CERCLE PASTORAL

- Le processus décrit ci-dessous pourra aider à identifier et comprendre un problème économique et social local puis à planifier des moyens de la résoudre. Ce peut être un moyen utile pour interagir et s'engager avec le gouvernement local dans tout exercice participatif:
- 1e étape : l'expérience: elle implique la « problématique » de votre communauté spécifiée, elle devient une problématique brûlante ou un thème générateur. Il pourrait s'agir de la hausse du prix de l'électricité, de la privatisation de certains services gouvernementaux locaux ou une hausse déraisonnable du coût de la fourniture d'eau ou de toute autre problématique brûlante de votre agglomération. Ici la question de l'objet est importante.



Cercle pastoral, suite ...

- 2e étape : l'analyse sociale: une fois que toutes les informations sont disponibles, et que les gens ont été informés des activités accomplies jusqu'à ce jour, il est possible de réaliser une analyse sociale. Ce processus cherche à s'attaquer à la cause initiale du problème. En termes pratiques, cela signifie rechercher le « pourquoi » de la problématique et de se demander en permanence pourquoi jusqu'à avoir compris quelle est la cause fondamentale du problème, et à en être satisfait.



Cercle pastoral, suite...

- 3e étape : la réflexion: ce sont les valeurs culturelles, sociales, religieuses, politiques et économiques qui poussent ou motivent gens à réfléchir comme il le font et à décider comme ils le font. Les valeurs sont un domaine important à intégrer dans l'analyse. Quelles valeurs les membres de la communauté sont-ils prêts à sacrifier ou pour lesquelles sont-ils prêts à se battre dans leur communauté ? Qu'est-ce qui est négociable et qu'est-ce qui ne l'est pas ?
- 4e étape : planification, action, réflexion: une action efficace, que ce soit sous la forme d'acquisitions de connaissances ou de manifestations en faveur d'une valeur, requiert une planification soignée et de prendre le temps de l'évaluer. En visant ce domaine, les processus tels que la fiabilité, la transparence et la participation peuvent aider à planifier une efficace stratégie d'action.

FIN, MERCI !

Basic-Needs Basket Total	Basic Food Items		Essential Non-Food Items										Basic Food Items										Essential Non-Food Items									
	Sub-Total	Essential Non-Food Sub-Total	Meal 3 x 25 kg bags	Beans 2 kgs	Finned Fish	Meat Mixed cut 4 kgs	Eggs 2 units	veg (Greens) 7.5 kg	Tomato 4 kgs	Onions 4 kgs	Milk 2 litres	Cooking Oil 2 litres	Bread 30 loafs	Sugar 8 kgs	Salt 1 kg	Tea (Leaves) 500 g	Soap (Liquid) 10 tablets	Soap (powder) 4 x 400 g	Jelly	Electricity Meter Medium Density	Water Medium Density	Housing Medium Density										
2495	948	1547	108	9	160	180	200	40	12	8	44	22	135	18	4	8	36	40	64	7	300	300	800									
2488	947	1541	108	8	160	180	200	40	12	8	44	22	135	18	4	8	30	40	64	7	300	300	800									
2525	960	1565	108	8	170	190	210	43	13	8	44	22	140	20	5	9	23	45	64	8	300	300	800									
2570	1002	1568	102	8	178	185	215	48	12	10	46	24	145	20	4	5	30	43	62	3	297	333	800									
2606	993	1613	109	8	169	184	213	48	10	8	48	22	145	20	4	5	28	45	63	3	320	354	800									
2933	983	1940	109	8	169	184	213	48	10	8	48	22	145	20	4	5	27	45	73	13	477	505	800									
2856	1017	1839	108	9	178	187	222	47	13	9	47	29	138	21	5	8	25	46	71	12	390	457	878									
07. Feb																																
07. Mar																																
07. Apr																																
07. May																																
07. Jun																																
07. Jul																																
07. Aug																																
07. Sep																																
07. Oct																																
07. Nov																																
07. Dec																																
08. Jan																																
08. Feb																																
08. Mar																																
08. Apr																																
08. May																																
08. Jun																																
08. Jul																																
08. Aug																																
08. Sep																																
08. Oct																																
08. Nov																																
08. Dec																																

* All amounts on this analysis are in SA rands

DÉPARTEMENT JUSTICE ET PAIX de la Conférence des évêques d’Afrique du Sud

Promouvoir la justice économique

Panier estimatif des besoins d’une famille de quatre personnes / ... à

POUR LE MOIS DE 200.....

(A) Coûts des denrées alimentaires de base

Aliment de base (merci de spécifier)	Rands	Quantité	Total (Rands)
Farine de maïs			
Haricots			
Poisson en boîte			
Viande			
Œufs			
Légumes			
Tomates			
Oignons			
Lait / Lait en poudre			
Huile de cuisine			
Pain			
Sucre			
Sel			
Thé			
Autres : échantillon (umngqusho, seshebo, mogodu, jeqe)			
Sous-total			

(B) Coût de produits non alimentaires essentiels

Produit de base (merci de spécifier la marque et le nom)	Rands	Quantité	Total (Rands)
Charbon			
Savon			
Produit lessiviel			
Vaseline			
Electricité			
Eau			
Logement			
Sous-total			

Total panier des besoins fondamentaux

Jan Fév Mar Avr Mai Juin Juil Août Sep Oct Nov Déc

.....

Chaque mois

(C) Divers autres coûts additionnels

Poste	Rands (R)
Éducation	
Scolarité de base	
École secondaire	
Santé (cotisations mensuelles, par personne)	
Tarif de taxi : aller/retour	
Township → ville	
Ville → Township	
Tarif de bus : aller/retour	
Township → ville	
Ville → Township	
Tarif de train : aller/retour	
Township → ville	
Ville → Township	
Sous-total	

(D) Quelles statistiques comparatives des salaires : « Salaire net »

Catégorie	Enseignant	Infirmière	Fonctionnaire de police	Employé de bureau	Autre
Salaires					
Micro-entreprises, PME					

Merci de noter que nous essayons d'obtenir des statistiques sur les catégories de denrées et produits susmentionnés.

Cette enquête a été menée le par la commission/le comité Justice et Paix à Les prix moyens ont été calculés sur la base des prix recueillis dans les magasin de détail (p. ex. Shoprite)... (au marché) à
Taxi, écoles, cliniques / hôpitaux aux environs de ...

N.B. Merci de faxer au plus tard le 18 de chaque mois le formulaire rempli sur le coût des besoins fondamentaux dans votre secteur. Numéro de fax : (012) 326 6218, tél. : (012) 323 6458, à l'attention de Thabita Chepape.

6. Les groupes de travail en détail

Le dialogue avec les structures de Justice et Paix a introduit trois dimensions qu'il faut examiner lorsqu'on parle de surmonter les obstacles à la participation: la dimension individuelle et sociétale, la dimension opérationnelle et la dimension politique.

La seconde unité de l'atelier international avait été conçue sous forme de groupes de travail à trois dimensions attelés à des exemples pratiques. Cette unité visait à formuler des recommandations générales sur la façon dont les travaux de Justice et Paix peuvent promouvoir une participation durable.

Les expériences faites au Sierra Leone, au Nigeria et au Bénin ont été commentées par des partenaires dans les organisations allemandes de développement, à savoir l'AGEH qui est une agence de l'Église catholique allemande chargée de fournir du personnel, Misereor, l'agence de financement aux côtés de la conférence épiscopale allemande et l'Institut pour le développement et la paix en tant que partenaire scientifique de la commission allemande Justice et Paix.

Les recommandations émises par les ateliers ont été communiquées et commentées pendant la réunion plénière et ont alimenté les panels avec des représentants du Parlement européen, de l'Église, des ONG et du monde scientifique au niveau européen. Elles ont également conditionné le débat au cours du panel final d'intériorisation sur le potentiel participatif au sein de l'Église catholique. (Voir le chapitre 7).

Les recommandations ont été incorporées aux résultats du processus de dialogue. Ce document a été publié séparément à titre de document de séance et sert de chapitre introductif au document en main. Les pages qui suivent contiennent des études de cas et les commentaires des trois ateliers.

6.1 Résolution des conflits et processus de réconciliation

6.1.1 Études de cas en provenance du Sierra Leone

Conflit et crise – Défis pour le travail pastoral

Abbé Peter Konteh,

Bureau archidiocésain de développement, Caritas, Freetown et Bo

Introduction

Je viens du Sierra Leone, un pays qui est passé par une longue période de mauvaise gouvernance et de guerre civile interminable.

- Les huit objectifs du millénaire resteront hors de portée tant que les principes de paix et de justice ne seront pas les pierres sur lesquelles fonder l'édification de l'État.
- Un processus de résolution de conflits et de résolution au sein des communautés ainsi qu'entre les nations doit nécessairement accompagner le développement économique et social.
- Pratiquer l'activité de développement, c'est apprendre qu'une coopération franche entre les partenaires, la participation des ONG et de la société constituent les ingrédients fondamentaux d'une croissance durable.
- Ceux qui prennent les décisions politiques ne peuvent pas offrir un leadership efficace sans faire participer les gens au service desquels ils travaillent.

En tant qu'unique représentant chargé des processus de résolution des conflits de la réconciliation, je m'efforcerai, pendant les débats, de replacer le conflit dans son contexte, de décrire les efforts de construction de la paix, la résolution du conflit de la communauté, et me pencherai particulièrement sur l'importance des questions spécifiques à chaque sexe au Sierra Leone d'aujourd'hui.

Informations générales sur le Sierra Leone

Ce pays d'Afrique de l'Ouest est limité par le Liberia au Sud-est, la Guinée au Nord et l'Océan Atlantique à l'Ouest. Sa superficie est d'environ 72 000 km²; le Sierra Leone compte environ 5 millions d'habitants. Les trois principaux groupes linguistiques / tribaux sont les Mendé, Temné et Limba suivis d'au moins quatorze autres groupes tribaux répartis dans tout le pays. Les chrétiens et les musulmans vivent ensemble en paix. L'anglais est la langue officielle; le krio est la lingua franca utilisée dans tout le pays.

En 1961, lorsque le Sierra Leone obtint son indépendance, il offrait des perspectives très prometteuses en raison de la diversité de ses ressources agricoles, marines et minérales, et

de ses traditions en matière d'éducation. Mais le développement s'avéra finalement hors de portée.

Les gouvernements successifs ne parvinrent pas à répondre aux besoins des gens. La corruption, le népotisme, le régionalisme entraînèrent une inégale répartition des ressources, la marginalisation des jeunes et des femmes, et le vol des richesses par les élites patrimoniales.

En 1991, une violente guerre éclata, qui allait durer 10 ans. Cette décennie de conflit coûta un prix terrible en termes de vies humaines, d'institution sociales et de pauvreté. Les habitants du pays se retrouvèrent face à l'un des conflits les plus violents et atroces jamais survenus. Ils furent témoins d'atrocités et de violations indicibles des droits de l'homme par les groupes belligérants. Des dizaines de milliers de personnes moururent, encore plus furent torturées et mutilées, un nombre inimaginable de jeunes filles et de femmes fut violé, des milliers de jeunes enfants enrôlés de force dans les combats. Un tiers de la population fut déplacée et une partie dut se réfugier ailleurs. Le conflit fut à ce point destructeur qu'une véritable culture de la violence s'implanta dans l'esprit des gens.

Un déploiement à grande échelle des Nations Unies, de forces de sécurité régionales et nationales conduisit à déclarer la fin de la guerre en 2002, la restauration de l'autorité de l'État et la tenue d'élections pacifiques en 2002. Ceci apporta une plus grande stabilité au pays et quelques améliorations significatives de la situation humanitaire. Le gouvernement assumé par le Sierra Leone Peoples Party (SLPP) et deux partis d'opposition est parvenu à maintenir un environnement politique relativement stable depuis 2002.

Mais comme le notait la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) en 2004:

«...ce furent toutes ces années de mauvaise gouvernance, de corruption endémique et de déni des droits humains fondamentaux qui créèrent les conditions déplorables rendant le conflit inévitable. Les régimes successifs devenaient de plus en plus imperméables aux souhaits et besoins de la majorité. Au lieu d'appliquer des politiques positives et progressives, chaque régime perpétuait les maux et les mécanismes de libre-service laissés par son prédécesseur. Au démarrage du conflit, la nation avait été spoliée de toute dignité; l'effondrement des institutions avait conduit la vaste majorité des gens à un état de dénuement complet. Il n'était plus du tout possible de se fier au gouvernement. L'expression politique et les dissidents avaient été écrasés. La démocratie et le règne de la loi étaient morts...»

Nombreuses sont les conditions épouvantables, qui avaient donné naissance au conflit en 1991, à ne pas avoir disparu en 2004...»

Les deuxièmes élections parlementaires et présidentielles viennent de prendre fin en septembre 2007. La tension fut élevée avant et pendant les élections vu que les anciens combattants rejoignaient les rangs de tous les partis politiques. Le vote du peuple avec plus de 72 pour cent de suffrages exprimés est une démonstration de ce qu'il souhaite reprendre des principes démocratiques, dans le cadre d'un transfert en douceur vers la loi

uniquement civile qui conditionnera la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement.

Le nouveau gouvernement APC (All People's Congress) sous la direction d'Ernest Bai Koroma, déclaré gagnant des élections le 17 septembre 2007, se retrouve face à des défis d'après-guerre complexes.

En 2005, le Sierra Leone était encore classé pays le moins développé. La pauvreté y est grave et omniprésente. L'insécurité alimentaire, la famine et la malnutrition continuent de tourmenter la majorité des ménages. 50 pour cent de la population est sous-alimentée. En outre, 27 pour cent des enfants pèsent moins qu'ils ne le devraient à leur âge. D'autres statistiques sont tout aussi sombres : taux de mortalité infantile élevé (165 pour 1000) et le plus haut taux de mortalité des mères dans le monde (2000 pour 100 000 enfants nés vivants). Un accès très limité aux soins médicaux exacerbe cette situation abominable : il n'y a que sept médecins pour 100 000 habitants. 65 pour cent de la population adulte est analphabète. Le Sierra Léonien moyen est menacé par la malaria, des infections respiratoires aiguës, la diarrhée et une malnutrition chronique grave. L'accès à une eau propre est nettement inférieur à 50 pour cent dans tous les districts. Vu les carences en micronutriments, vu la présence de maladies véhiculées par l'eau et évitables par des vaccins et vu la médiocrité des soins à la maison, la malnutrition contribue pour 46 pour cent à la mortalité infantile au Sierra Leone.

Les structures socio-économiques ont été brisées et il y a un besoin urgent de cultiver des activités pacifiques pour atteindre des cibles de développement durable. Pour transformer la situation, nous devons impliquer les familles, communautés et les institutions clés de la nation, la police, le système judiciaire, le parlement et le gouvernement local. Les groupes démobilisés, les jeunes et les femmes au chômage ainsi que les groupes vulnérables tels que les amputés et les enfants de la rue non accompagnés doivent être intégrés dans le processus national de réconciliation.

Le milieu bénéficiaire du travail pastoral de l'Église

Certains d'entre nous aimeraient que l'Église ne s'occupe que du salut des âmes de l'humanité. Mais voilà, l'Église catholique n'a jamais existé dans le vide. Nous existons au beau milieu de l'humanité, dans ses communautés, dans ses existences, et nous souffrons avec elles. L'Église catholique a toujours fait preuve de responsabilité envers l'ensemble de l'humanité. La Bible lui commande de le faire. Valeurs de l'Évangile: l'amour du prochain et le sacrifice de soi, sont des moyens « typiques » de tester l'aptitude des systèmes de société socio-économiques et politiques à répondre aux besoins de la communauté humaine. Nos enseignements nous appellent également à soulager les

souffrances infligées aux pauvres et aux marginalisés par les injustices inhérentes aux systèmes de société.

Distribuer de la documentation et s'attaquer aux symptômes physiques n'allège pas toujours les souffrances de ceux laissés en marge. Nous devons également nous attaquer aux conditions qui perpétuent cette marginalisation, et influencer dessus. Si nous voulons être efficaces dans nos travaux, il faut que l'Église s'attelle aux questions des droits de l'homme, de gouvernance, de démocratie, d'éducation civique, de paix et de réconciliation, ainsi que d'égalité entre les sexes.

Nous sommes conscients que le chemin est encore long et pénible. Ne nous berçons pas d'illusions: la fin de ce voyage n'est pas en vue. Même avant la guerre, comme en fait si éloquemment état une citation de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), nombreux étaient nos compatriotes à qui l'indépendance n'apporta ni paix ni joie. Ce sont eux les indigents, les pauvres et malades présents parmi nous. Les années de guerre ont aggravé leur situation.

La charge traditionnelle de travail de l'Église, à savoir s'occuper des pauvres et des indigents, a augmenté de façon significative. Par conséquent, nous devons redoubler nos efforts pour répondre à ces nouveaux défis. Il faut formuler des stratégies et trouver des ressources additionnelles pour continuer nos travaux de manière efficace dans les domaines de l'assistance humanitaire et de la reconstruction d'après-guerre.

L'Église doit faire face au défi de statuer sur ses priorités si elle veut être un partenaire efficace de développement. L'ordre du jour est vaste, il inclut les points suivants :

- Les activités de reprise économique à court terme qui dépendront du développement du secteur privé, le retour en force d'une agriculture des petits exploitants, la réhabilitation et le contrôle effectif du secteur minier, une infrastructure améliorée dans les zones rurales et des facilités de crédit.
- La commercialisation des produits, la micro-entreprise ainsi que les activités génératrices de revenus.
- L'Église jouera un rôle important, celui de réduire les tensions engendrées entre les groupes par les débats de la Cour Spéciale et de la Commission Vérité et Réconciliation.
- La protection des enfants entrés dans l'engrenage du système judiciaire.
- Définir le rôle adéquat des femmes dans la société, non pas en tant que sujets mais comme partenaires détentrices de beaucoup de ressources, non pas en tant que sujets soumis mais en tant que leaders constructifs pendant la résolution des conflits et l'édification de la paix.

Deux priorités

Pour illustrer les défis auxquels l'Église fait face, j'ai choisi deux domaines: les jeunes marginalisés et le rôle des femmes.

Les jeunes marginalisés

Mamie était une adolescente de 17 ans. La guerre la laissa orpheline. Elle n'eut jamais la possibilité d'aller à l'école. Elle vivait dans un village reculé appelé Tihun, situé dans le Sud du Sierra Leone. Elle devint la servante d'un parent adoptif dans une ville appelée Pujehun, seulement pour gagner sa vie. Elle voulait aller à l'école (parce qu'à cette époque les enfants de ses parents adoptifs étaient scolarisés), mais l'occasion d'y aller ne lui fut pas donnée.

Un jour, son père adoptif réussit à la violer en l'absence de sa femme alors en voyage d'affaires. Il avait déjà essayé plusieurs fois. La nouvelle de cet abus se répandit dans tout le village mais personne ne lui vint en aide. Au contraire même, personne ne s'occupa d'elle et elle se retrouva ridiculisée par toute la communauté. Quelques mois plus tard, après une grossesse qu'elle n'avait pas désirée, elle donna naissance à un enfant. Mamie devint crieuse de journaux, vendeuses de fruits et légumes, situation exploitée par de nombreux hommes pour abuser de sa féminité; elle eut répétitivement à souffrir de harcèlement sexuel, d'abus et viols sans réparation du dommage.

Lorsque la guerre civile éclata en 1991, Mamie fut enlevée par les rebelles qui avaient attaqué sa ville. Elle devint leur esclave sexuelle. Un jour, elle tenta de s'échapper pour recouvrer sa liberté. Elle fut rattrapée et amputée de la main droite. En conséquence, elle resta un objet sexuel et une esclave domestique. Elle souffrit de grandes douleurs, de la torture et de nombreuses autres violations de ses droits de femme. Mais le pire de tout : elle ne pouvait pas s'occuper correctement de son enfant et sa situation alla en empirant. La guerre dura jusqu'en 2002, année au cours de laquelle Mamie et son fils furent libérés et envoyés à Freetown pour recevoir des soins médicaux et de la protection. Là, elle rencontra Hawa, une amie de sa famille, qui l'invita à aller habiter chez elle, à son nouveau domicile. Mamie accepta l'invitation de gaieté de cœur et vit en elle une bénédiction. Lorsque les deux femmes arrivèrent à la maison, Lamin, le mari de son amie, n'était pas là. Lorsqu'il revint, Mamie réalisa que c'était cet homme qui lui avait tranché la main. Pour Mamie, la vie dans la maison de son bourreau devint insupportable. Le souvenir douloureux de sa captivité et de la rencontre avec les rebelles lui revint, vivace et encore plus poignant. Cependant, elle ne pouvait pas se passer du peu de charité, à savoir le gîte et la nourriture, qu'elle recevait de son hôte. Plus tard, Dappie, le fils de Mamie né pendant la guerre et qui n'avait que 7 ans, fut obligé par leur hôte d'accomplir des tâches ménagères, de vendre de l'eau froide et des sacs en plastiques avant de

recevoir de la nourriture et des vêtements. Dappie n'eut pas lui non plus la possibilité d'aller à l'école. Mamie et son fils vivaient dans la misère.

Tandis qu'elle habitait Freetown, un test médical gratuit fut organisé à l'intention des personnes victimes de la guerre. Mamie se porta volontaire pour subir le test : il s'avéra qu'elle avait été diversement infectée par la voie sexuelle et qu'elle était atteinte du VIH/SIDA. Le désarroi de Mamie empira lorsque les gens apprirent qu'elle était séropositive. Elle fut stigmatisée par la communauté entière qui la discrimina. Ses hôtes prirent leurs distances et leur demandèrent, à elle et à son fils, de quitter leur maison. Mamie et Dappie s'en furent dans les rues demander l'aumône au public et accomplir de petits travaux pour survivre. Ils se heurtèrent à nouveau à un grand nombre de situations inhumaines.

Pour amplifier les réparations d'après-guerre, de nombreuses commissions furent formées au Sierra Leone, y compris la Commission Vérité et Réconciliation. Les cadres de cette commission, après avoir fait leurs enquêtes, partirent discuter de leurs recommandations avec ceux que la guerre avait affectés. Dans la ville, ils rencontrèrent Mamie et d'autres personnes amputées et leur donnèrent espoir de recevoir le soutien du gouvernement et d'organisations humanitaires. Mais les espoirs et aspirations de Mamie furent réduits à néant vu que jusqu'à présent les recommandations du TRC n'ont toujours pas été appliquées. Avec une frustration terrible dans l'âme, Mamie décida de rejoindre les pauvres de la ville. Elle et son fils se mirent alors à circuler dans les rues de la ville avec des mendiants aveugles qui se servaient d'eux pour demander l'aumône. Entre temps, son état de santé allait en se détériorant.

Plus tard, la situation de Mamie devint à ce point misérable qu'elle jugea sage de l'expliquer à l'Église. Elle commença par rejoindre le groupe de mendiante qui allaient à l'Église Saint-Vincent de Paul. Mais ici aussi elle fut l'objet de discriminations à cause de son état de santé en dégradation et du fait qu'elle était amputée. En terme de prise de décision, sa voix ne fut jamais entendue. Ses problèmes parvinrent à la connaissance du clergé (comme ceux de nombreux autres gens victimes de la guerre), mais ce dernier ne put pas faire grand-chose pour la faire échapper à cette situation. Mamie par conséquent, comme de nombreuses autres personnes souffrant la même géhenne, ne s'est jamais remise de cette série complexe de conflits auxquels elle avait été affrontée.

Pendant le processus électoral de 2007 destiné à assurer des élections démocratiques et qui déterminera à quel point notre paix forme un tout cohérent permettant un transfert du pouvoir d'un gouvernement civil au suivant, plusieurs groupes en campagne ont rencontré Mamie et ses compagnons amputés pour recueillir leurs suffrages. Mamie et d'autres personnes vivant comme elle dans des conditions de pauvreté, de marginalisation et de dénuement, ont refusé le processus électoral car elles n'ont pas pressenti de bonne volonté chez les hommes politiques, et pensent donc qu'ils n'en feront preuve d'aucune.

Au Sierra Leone d'aujourd'hui, en particulier dans les villes cosmopolites, nombreux sont les femmes, les jeunes, les jeunes adultes et les enfants, pauvres et marginalisés, qui se sont retrouvés face à des situations similaires. Le calvaire de certaines personnes reste inconnu, nombreuses étant celles qui craignent d'être stigmatisées, et qui se sont réfugiées dans le ressentiment.

Le rôle de la femme

En 2004, les femmes représentaient 51 pour cent de la population du pays. 85 pour cent des femmes sont illettrées. Les femmes sont considérées comme des objets décoratifs, que l'on déplace au gré de l'humeur, ou des compagnes à flatter ou calmer avec des promesses. En réalité, les femmes jouent pourtant un rôle important dans le processus de réconciliation au foyer, dans la communauté, dans le pays. Elles sont filles, mères, sœurs, épouses, amies des forces combattantes et furent victimes des pires atrocités pendant la guerre.

La contribution grandiose des femmes au bien-être de la famille et au développement de la société n'est pas reconnue. Parfois, les femmes ont accès aux ressources, mais elles n'en ont pas le contrôle. Les femmes ont des besoins similaires mais les hommes des intérêts différents. Les jeunes filles et les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les programmes de développement.

Si l'on veut que la construction de la paix soit plus que la création d'une paix négative, il faut prendre l'égalité des sexes au sérieux à toutes les étapes du processus, de la négociation des traités de paix à la reconstruction et la réconciliation qui surviennent ensuite. L'insistance récente sur l'utilisation de méthodes traditionnelles pour résoudre / négocier les conflits peut préjudicier aux femmes aussi vu que ces méthodes tendent à être dominées par des hommes aux attitudes très traditionnelles envers les relations entre les sexes. Si l'on veut construire des relations sociales pacifiques, il faut que la question de justice entre les sexes occupe une place centrale. Ignorer l'expérience et les besoins différents des femmes, et postuler que l'expérience et les besoins des hommes sont la norme, cela mine l'édification à long terme de la paix.

Recommandation en matière de défense (sociale, économique, politique, etc.) Milieu où **s'accomplit l'œuvre pastorale. Le rôle de l'Église**

Il faut que l'Église mobilise la richesse de son enseignement social pour contribuer au dialogue sur le futur des régions. Il faut que ce dialogue soit guidé par l'enseignement social de l'Église. Nous avons donc la responsabilité de mesurer toutes les politiques et

programmes à cette aune: à quel point protègent-ils ou minent l'existence, la dignité et les droits de la personne humaine créée à l'image de Dieu ?

Le bien commun se réfère à toutes les conditions sociales qui favorisent le plein développement de la personne humaine.

Ces conditions sont les suivantes : le droit à un environnement en paix, le droit à l'alimentation, à l'habillement et au logement, le droit de percevoir un salaire décent et juste, le droit à l'éducation, à recevoir des soins médicaux, le droit de travailler et le droit d'avoir des représentants sérieux et honnêtes. L'Église a ainsi le droit de favoriser, promouvoir et défendre la culture des droits de l'homme. Il faut que l'Église renforce politiquement, économiquement et culturellement le processus démocratique.

Le défi politique

Dans cette région, l'Église a le devoir moral de faciliter, promouvoir et encourager une nouvelle culture politique qui respecterait les droits fondamentaux de tous les Africains de l'Ouest. Nous devons dénoncer quiconque cherche à changer les règles du jeu en sa faveur. Dans le message des évêques de l'AECAWA en décembre 1996, nous avons clairement réitéré que «*l'Église soutient la démocratie et le processus démocratique. Personne ne doit tenter de saisir le pouvoir par la fraude ou par la violence. Nous devrions mettre constamment en garde contre la tentation de revenir à un état unipartite ou à un régime militaire.*» Une relève constitutionnelle en bon ordre doit faire partie des règles du jeu dans notre région. Il faut institutionnaliser un mode ordonné d'organisation du gouvernement dans nos sociétés multiethniques.

Dans cette tâche de conscience de la société qui est la sienne, il ***faut que l'Église*** réfléchisse à ceci: y a-t-il ***des différences significatives entre l'exercice du pouvoir dans l'Église et en général dans la vie nationale? En somme, il faut que l'Église défie les régimes autoritaires, dénonce les abus, suggère des alternatives et habilite les gens à édifier et fortifier la société civile.***

Les défis politiques impliquent aussi notre volonté de défier les structures et institutions qui maintiennent notre région dans la pauvreté. Nous devons déclarer en termes clairs que les dettes accumulées à la suite d'une alliance entre des leaders corrompus et les organismes prêteurs n'ont pas à être remboursées.

Le défi économique

Les défis économiques qui se posent dans la sous-région ouest africaine ont de quoi faire peur. Dans cette partie du monde, la moitié des habitants dispose de moins d'un dollar par jour. Vivre sur un îlot d'abondance au milieu d'un océan de pauvreté sordide est de fait un aveu de crise morale.

Économiquement, il faut que l'Église remette constamment les questions suivantes à l'ordre du jour : qui, dans notre région, bénéficie des décisions économiques et qui en assume le coût ? Aujourd'hui, le nouveau plan pour le développement dans cette partie du monde (PRSP, NPDA) souligne que l'élimination de la pauvreté constitue l'objectif principal. Nos politiques sont-elles **en faveur des pauvres, s'attaquent-elles** aux inégalités et disparités grossières entre les riches et les pauvres? Quels impacts nos interventions ont-elles sur les plus miséreux parmi les pauvres?

Le défi culturel

Le rapport de cette année sur le développement humains met en avant ce thème : la différence culturelle n'est pas une menace mais un atout. Nos traditions, histoires et contextes différents ne doivent pas forcément être un obstacle à la construction d'une société meilleure. Tous les groupes et sous-cultures doivent s'exprimer dans l'espace public et continuellement y créer ensemble des sociétés. Il faudrait qu'il y ait un processus continu de dialogue culturel, il faudrait que toutes les tribus, groupes et individus présents dans le pays reformulent leurs identités culturelles et mythes nationaux afin de reconnaître tout leur capital culturel. Toutefois, il nous faut noter que la culture n'est pas un musée; elle n'est pas statique. La culture n'implique pas de préserver des structures et institutions dénuées de pertinence dans nos sociétés modernes. La culture, c'est un mode de vie qui s'adapte et se renouvelle en fonction de facteurs nombreux; par conséquent, au plan culturel, nous devons élaborer des structures alternatives à l'intention des jeunes, des femmes, en rompant les barrières ethniques, en encourageant les attitudes démocratiques de respect, de modération, de coopération et de compromis.

Il ne reste plus beaucoup de temps. Nous sommes à court de temps. Pour citer le pape Paul VI «Il faut se hâter : **trop d'hommes souffrent, et la distance s'accroît qui sépare le progrès des uns, et la stagnation, voire la régression des autres.**».

Que cette conférence soit un moyen de renouveler et redoubler nos efforts, pour nous attaquer aux défis que nous affrontons dans cette région.

6.1.2 Commentaire

Service civil de paix – Un support institutionnel

Hans Nirschl, Développement des ressources humaines, AGEH

L'AGEH est l'agence des catholiques allemands recrutant du personnel destiné à la coopération internationale; elle est engagée dans une œuvre de paix, de réconciliation, s'occupe des problématiques relatives aux droits de l'homme et de la résolution des conflits sur le long terme (Populorum Progressio, 1967, «Développement – Le nouveau nom de la paix» et l'enseignement social de l'Église), en particulier depuis que le programme «Service civil de paix» a été lancé en 1998/99 par le gouvernement fédéral allemand. Depuis, l'AGEH s'est vue confier, entre autres, la mise en œuvre et la réalisation du Service civil de paix. A l'heure actuelle, 25 travailleurs pour la paix sont sous contrat dans différents pays, dont par exemple au Sierra Leone.

Notre principe le plus important : jamais sans nos partenaires

Tous les expatriés qui travaillent dans le domaine de promotion de la paix soutiennent les initiatives locales et les programmes de nos partenaires. L'idée derrière cela : la paix et la résolution des conflits civils n'est pas un produit d'importation. Ce n'est pas non plus – notre expérience le montre bien – quelque chose que l'on fait pénétrer de force de l'extérieur, comme en Afghanistan par exemple. En bref : nos partenaires sont les principaux acteurs et notre travail consiste à les aider, à les soutenir, à introduire des idées nouvelles et notre savoir-faire d'expert; il consiste à promouvoir le processus d'apprentissage mutuel et à créer des plateformes pour le dialogue et le travail en réseau à l'échelle planétaire. Il consiste aussi, bien sûr, à faire preuve de solidarité avec les gens dans le besoin.

Domaines d'engagement : ici, je commence à me référer à la déclaration émise par le Père Peter

Les expatriés de l'AGEH sont actuellement engagés dans des activités telles que les suivantes:

- Planification, mise en œuvre, surveillance et évaluation des programmes de paix et de développement basés sur la communauté
- Soutenir les femmes et les jeunes afin qu'ils jouent un rôle actif dans leur communauté et la société

- Promouvoir le dialogue et le travail en réseau au niveau national et international.

Ils soutiennent les travaux des médias locaux dans la région en crise, les activités de lobbying et de défense juridique. Ils officient de consultants en gestion des ressources humaines et en développement organisationnel.

Ces expatriés apportent leurs connaissances en tant que conseillers psychologues, pour aider à la fois les victimes de la guerre civile - les femmes et les jeunes principalement - ainsi que le personnel de l'organisation, à surmonter leurs traumatismes.

L'exemple puisé au Sierra Leone, exposé par le Père Peter, montre combien cela peut être difficile. Par conséquent, les travailleurs de l'AGEH qui œuvrent pour le développement et la paix ont été formés par exemple pour introduire des méthodes créatives telles que les jeux de rôles et d'autres méthodes non verbales destinées à aider les gens à s'exprimer. Ils travaillent comme conseillers en promotion des droits de l'homme et éducateurs pour la paix au sein des structures de Justice et Paix. Ils participent à la surveillance des élections. De retour au pays, une fois leur contrat rempli, la plupart d'entre eux s'engagent en Allemagne dans un travail de lobbying et de défense juridique.

Commentaires sur la déclaration émise par le Père Peter

D'une manière générale, je me range pleinement aux déclarations de l'orateur précédent, le Père Peter Konteh du Sierra Leone.

En dépeignant l'histoire de Mamie, il nous a montré le caractère très concret de l'injustice et de la violence. Il nous a rappelé que les gens ont des noms, qu'ils ne sont pas des objets anonymes. Personne ne peut reprocher à Mamie de se trouver dans la situation qui est la sienne. Elle est une victime de la guerre et son avenir a été anéanti parce que les recommandations de la CVR n'ont pas été appliquées. Elle se réfugie ainsi à l'Église. Et là aussi, bien que porteuse du VIH et ayant été amputée, il lui faut endurer la discrimination.

Ma première recommandation

Lorsque les gens dans le besoin, à la recherche d'un soutien aussi modeste soit-il, font appel à l'Église, il faudrait qu'ils se sentent chez eux. L'exemple de Mamie montre qu'il peut y avoir un besoin de veiller à ce que les gens qui souffrent d'une marginalisation politique, sociale et économique ne se retrouvent pas discriminés, mais traités au

contraire avec un grand respect, et comme êtres humaines conformément à nos fondements, à savoir la Bible et l'enseignement social de l'Église. L'Église devrait être un exemple vivant à l'intérieur et à l'extérieur de ses structures.

Ma deuxième recommandation porte sur la participation

Je voudrais maintenant citer un document de travail de Justice et Paix rédigé en 2005: «... nous avons l'impression que les processus - dans lesquels les gens réfléchissent eux-mêmes sur leurs besoins et les expriment, pour décider ensuite quelle mesure spécifique prendre - réussissent mieux et durent plus que ceux où les remises de documents et la passivité prévalent. Néanmoins, nous pensons qu'il reste encore beaucoup de choses à découvrir sur les manières de participer au niveau de la communauté, de promouvoir la participation, et sur ce qui peut faire infléchir, décourager ou détruire cette participation. Croyant que ceux qui souffrent de la pauvreté, du chômage, de l'insécurité et de la marginalisation ont la capacité d'améliorer leur sort pourvu que le cadre juridique et social le permettent, nous sommes également conscients de la nécessité de découvrir l'expérience quotidienne faite par les dirigeants d'Église, par les travailleurs de Justice et Paix et par d'autres intervenants. Nous croyons qu'il est nécessaire à un point extrême de faire participer la base car c'est seulement en responsabilisant les gens de la base qu'ils auront l'opportunité de mener une vie autodéterminée et de trouver une issue de sortie à leur pauvreté.» Fin de citation.

Ma recommandation est la suivante: Attelons-nous à cette problématique. Apprenons comment promouvoir la participation dans la pratique. Il faudrait que cela figure au sommet de l'ordre du jour de chaque organisation, surtout celles proches de l'Église travaillant pour Justice et Paix. Il faudrait aussi que ce soit la fonction exemplaire de l'Église.

Ma troisième recommandation

Le Père Peter a tout à fait raison lorsqu'il mentionne le rôle des femmes et des jeunes gens dans les processus édificateurs de paix et ceux de développement. Mais il nous faut nous demander s'il y a suffisamment de place pour les femmes et les jeunes gens dans la participation active. Réfléchit-on à notre norme dans les structures de l'Église? Si ce n'est pas le cas, il faudrait travailler là-dessus – à condition d'être prêt à le faire.

Ma quatrième recommandation

Le Père Peter a mentionné la charge de travail croissante de l'Église. Je ne suis pas sûr de la conséquence d'un redoublement d'efforts pour répondre aux défis nouveaux. Mais je suis d'accord dans une très large mesure avec la nécessité de fixer des priorités. Peut-être que chaque organisation ne peut pas tout faire, mais nous devrions être ou devenir des experts dans ce que nous faisons. Dans le domaine du développement et du travail pour la paix, il faudra que cela soit un sérieux sujet de discussion parmi les partenaires impliqués, et il faudrait que les voix des femmes, des jeunes gens et du peuple dans le besoin soient entendues. Étendre le travail en réseau et la coopération avec les autres en fait également partie.

Ma cinquième recommandation

Je souligne la dimension politique comme le Père Peter l'a fait. L'Église fait usage de son influence pour réclamer que justice soit faite. Elle représente les intérêts des exclus et surveille les décisions politiques et économiques prises à cet égard. Il faut mentionner ici la surveillance des élections et la construction des sociétés civiles.

Dans ce domaine spécial, l'Église en tant qu'acteur mondial pourrait faire usage de son internationalité avec plus d'efficacité. Et cela implique que les expatriés se livrent à leur travail de lobbyistes aussi une fois qu'ils sont revenus chez eux. Cela implique aussi des instruments comme la conduite des médias jusque sur les points chauds.

Ma sixième recommandation

Elle se réfère au défi culturel. L'Église devrait accomplir et assurer son rôle de global player pour bien mettre en évidence le fait que la diversité culturelle est un capital et elle devrait s'occuper plus intensément, à un niveau international, des mutations culturelles et de leurs conséquences.

Ma dernière recommandation

J'ai personnellement le sentiment que nous devrions intensifier le dialogue sur l'édification de la paix, la réconciliation et la résolution des conflits à un niveau international, pour apprendre de chacun à l'intérieur de l'Église, et que nous devrions également utiliser le savoir-faire des experts hors de l'Église afin d'accroître nos aptitudes dans ce domaine.

De même, nous devrions intensifier la création et l'offre de plateformes d'échange, de réseautage et d'acquisition de connaissances dans le sens Sud – Sud et Sud - Nord.

Clôture

Dans sa remarque de clôture, le Père Peter a cité Paul VI. Je voudrais de mon côté citer un extrait du message émis par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki - Moon, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix 21 septembre 2007.

«En cette journée internationale, promettons de faire de la paix non pas seulement une priorité, mais une passion ... pour faire de chaque journée une journée de paix.» Mamie n'aurait pas été la seule à s'en réjouir.

Merci.

6.2 Coopération cohérente pour le développement, par le biais de la participation

6.2.1 Étude de cas en provenance du Nigeria

Obstacles à une coopération cohérente pour le développement et stratégies pour les surmonter

Abbé Ezekiel Ade Owoeye

Directeur de la commission Justice, Développement et Paix,
archidiocèse d'Ibadan

Introduction

Promouvoir une coopération plus efficace et plus cohérente pour le développement, tel est une part importante du partenariat mondial. Par «cohérente», j'entends une aide au développement guidée par un ensemble partagé de priorités, priorités que détiennent toutes les parties prenantes. Il y a démonstration de cohérence lorsque les interventions financées par des donateurs sont en harmonie avec la politique générale de coopération pour le développement et avec les interventions émanant d'autres secteurs.

C'est un fait reconnu dans le monde entier que les organisations non gouvernementales (ONG) sont une composante importante de la coopération, tant dans notre pays que dans les pays partenaires. Une caractéristique essentielle de la coopération d'origine non gouvernementale pour le développement, c'est l'accès direct aux groupes sociaux civils, à la base, dont elle jouit. L'expérience a montré que les ONG travaillent localement avec des organisations partenaires et directement avec les groupes cibles locaux concernés. Elles sont donc vitales comme moyens d'atteindre des objectifs stratégiques, et vitales dans le dialogue politique, national et international, pour le développement.

Dans le monde entier, les ONG travaillent dans de nombreux domaines, leurs centres d'intérêts, leurs orientations fondamentales, leurs structures et leurs méthodes de fonctionnement sont extrêmement hétérogènes. Cette variété reflète le pluralisme apanage des sociétés civiles développées. La coordination se manifeste donc lorsque, par un échange d'information et un accord mutuel, les partenaires identifient et exploitent leurs synergies, réduisent les duplications d'efforts, les chevauchements et les conflits. La coordination vise à harmoniser les pratiques afin d'optimiser l'efficacité pendant la conception, la réalisation et l'évaluation des interventions d'aide.

Ce document de discussion examine de plus près les obstacles généraux, au niveau de la base, qui se dressent face à une coopération cohérente pour le développement. Après avoir identifié les problèmes, le document recommande ensuite des stratégies sur la

façon dont les ONG peuvent fonctionner en harmonie avec les régions, les gouvernements et – le plus important de tout – avec les préoccupations des gens.

Clarification de concepts fondamentaux

a.) Développement et développement durable

Par définition, le développement est un processus consistant à chercher à résoudre un problème sociétal en exécutant un processus de changement systématique et bien défini. La démarche consistant, par des activités de développement, à examiner des questions et à résoudre des problèmes est souvent qualifiée «d'intervention pour le développement». Les issues d'une intervention pour le développement sont normalement mesurées par les impacts qu'elles laissent, c'est-à-dire par les solutions qu'elles apportent aux problèmes à résoudre.

Le développement durable tel que l'avait défini la commission Brundtland en 1987 est «un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Par définition et par conséquent, le développement durable est un développement qui tient compte de l'impact sur l'environnement et qui tente de minimiser les dégâts environnementaux.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, et à laquelle plus de 170 pays ont participé, a reconnu qu'un développement durable intègre également une dimension écologique, économique et sociale. C'est sur la base de cet entendement qu'a été conçu l'Agenda 21.

b.) Aide au développement

L'aide au développement est une forme d'aide économique spécifique dans le but de promouvoir le développement économique, social et/ou politique.²¹ Dans le même sillage, l'aide au développement (souvent appelée assistance au développement, aide internationale, aide aux territoires d'outre-mer ou aide étrangère) est une aide fournie par les pays industrialisés pour soutenir l'économie en développement d'autres pays. Elle se distingue de l'aide humanitaire qui vise, elle, à réduire la pauvreté à long terme, plutôt que de soulager la souffrance à court terme.²²

²¹ www.futureharvest.org/about/glossary.shtml

²² en.wikipedia.org/wiki/Development_assistance

c.) Partenariat et participation

Le partenariat est simplement une relation de coopération entre gens ou groupes qui acceptent de partager des responsabilités pour parvenir à un but précis.²³ Les partenariats permettent à des entités différentes, partageant un ou plusieurs intérêts communs, de mieux profiter des ressources disponibles. Un tel effet multiplicateur étend les sphères d'influence individuelles et collectives, et élargit le champ d'action personnel de chaque partenaire. Outre les avantages évidents dont bénéficient les deux participants, les partenariats sont souvent le moteur d'évolution vers des organisations hautement efficaces, aux ambitions ciblées bien plus haut. La participation, spécialement lorsqu'elle concerne le développement, a été diversement définie comme incluant:

- Un processus pendant lequel des individus, groupes et organisations sont consultés en vue d'une participation active dans un projet ou programme d'activités, ou reçoivent l'occasion d'y participer activement.²⁴
- Il s'agit d'un processus par lequel les parties prenantes influent sur les initiatives de développement et en partagent la maîtrise, et sur les décisions et ressources qui les affectent.²⁵
- L'acte de partager, rejoindre les autres ou de travailler avec eux pour prendre des décisions ou achever une tâche.²⁶
- Dans le contexte de la coopération pour le développement, le terme de participation résume tous les aspects de l'implication active de la population concernée dans le processus de développement, y compris la participation politique, l'implication sociale et la participation active dans les processus de prise de décision, de planification et d'application.²⁷

La participation populaire au développement

Au cours des deux décennies passées, de nombreux gouvernements, agences pour le développement et des organisations non gouvernementales ont reconnu que la démarche «de haut en bas», caractéristique des stratégies conventionnelles de développement, n'était généralement pas parvenue à atteindre les pauvres de l'espace rural et urbain et à leur apporter des avantages.

Dans cette recherche, la participation populaire au développement est un mécanisme d'une importance capitale pour promouvoir le développement rural et urbain:

²³ wordnet.princeton.edu/perl/webwn

²⁴ www.scottishmediation.org.uk/smn/fxcseven/pgz/six.htm

²⁵ www.worldbank.org/afr/particip/keycon.htm

²⁶ schoolmarm.org/mychild/glossary.php

²⁷ www2.gtz.de/desert/english/glossary.htm

La participation des gens implique leur engagement actif dans le développement, en particulier celui des groupes défavorisés qui forment la masse de la population et ont été antérieurement exclus du processus de développement. La Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural (CMRADR), en 1979, a affirmé que la participation populaire «aux institutions et aux systèmes qui gouvernent sa vie est à la fois un droit fondamental de l'homme et un moteur essentiel de redéploiement du pouvoir politique en faveur des groupes désavantagés et pour le développement socio-économique.»

L'expérience accumulée par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montre que les programmes et activités participatifs permettent de mobiliser le savoir-faire et les ressources locaux en vue d'un développement autonome, et de réduire au passage les dépenses des gouvernements pour financer l'aide au développement. La participation populaire est également reconnue comme un élément essentiel dans les stratégies d'agriculture durable, l'environnement rural ne pouvant être protégé qu'avec la collaboration active de la population locale. La participation populaire devrait être considérée comme un processus actif dans lequel les gens prennent des initiatives et accomplissent des actions stimulées par leurs propres réflexions et délibérations, et dans lesquelles ils peuvent exercer une influence efficace.

Par conséquent, la participation est plus qu'un instrument servant à exécuter les projets gouvernementaux. Il s'agit d'une démarche de développement reconnaissant le besoin d'impliquer les tranches de population défavorisées dans la conception et l'application de politiques visant à améliorer leurs conditions de vie. Tandis que les démarches participatives ont réussi, dans de nombreux pays, à stimuler les activités autonomes au niveau local, elles peuvent et devraient être suivies au moment de développer, exécuter et évaluer des projets à grande échelle.

Participation populaire, organisations populaires et ONG de développement

Il existe un lien conceptuel et opérationnel étroit entre la participation populaire et les organisations populaires. Seules les organisations d'entraide fondées sur les communautés locales et leurs membres sont en mesure de déclencher une participation populaire active; leur objectif premier consiste à poursuivre les objectifs socio-économiques de leurs membres.

La participation par les organisations populaires est potentialisée au niveau local par le travail des ONG de développement qui visent à améliorer les conditions socio-économiques des gens, des pauvres en particulier. Certaines ONG de développement - mais ce ne sont pas la majorité - sont basées sur une affiliation et doivent en tant que telles rendre des comptes aux associations locales qui les ont mises en place. Le soutien

qu'elles apportent aux groupes de la base prennent différentes formes : formation, recherche, formulation de projets, échange d'informations et d'expérience, ainsi que d'autres aides techniques en fonction des besoins.

Les démarches des ONG envers la participation, organisées pour amplifier l'autonomie des organisations populaires, acquièrent une pertinence croissante lorsque les gouvernements n'acceptent pas ou sont incapables de fournir des services publics en raison de mesures d'aménagement structurel. Elles aident les organisations populaires à créer une plateforme substantielle de sensibilisation et d'initiatives sur la base desquelles elles puissent participer, d'une façon chargée de sens, à la planification et à l'exécution de programmes de développement encouragés par le gouvernement. Au cours des années passées, la plupart des agences gouvernementales et multilatérales de coopération pour le développement ont fait de sérieux efforts pour renforcer leur collaboration avec le secteur non gouvernemental, ceci étant dû pour une large part au fait que l'importance de l'expérience détenue par les ONG est reconnue et à l'importance de leur pénétration dans la base. Ainsi par exemple, les Banques des communautés et les Banques des défunts ont été mises en place pour permettre au gouvernement d'atteindre la base. Toutefois, la banque centrale du Nigeria (CBN), réalisant les capacités limitées des Banques communautaires, a décidé récemment de joindre la base via les ONG dédiées au développement.

Les organisations de la société civile et les ONG peuvent examiner l'impact des politiques de développement sur les pays bénéficiaires d'une manière très pratique et professionnelle. En collaboration avec leurs partenaires dans les pays en développement, elles sont capables d'accomplir des audits aussi bien sur des projets réalisés par les gouvernements locaux que sur les politiques macro-économiques. Individuellement ou en tant que partie de réseaux, les ONG sont partout dans le monde. Elles peuvent par conséquent accomplir, à la place des gouvernements et institutions internationales, cet audit social à grande échelle et informer, conseiller ou recommander des stratégies capables d'alléger la misère des personnes désavantagées, afin que des décisions / politiques puissent être formulées et exécutées de façon adéquate et appropriée pour répondre aux besoins réels de la majorité des gens défavorisés.

Démarches visant à une coopération de développement cohérente.

La Banque mondiale a déjà indiqué que certains pays du tiers-monde n'atteindront pas les Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD), en particulier les pays africains, à moins qu'un effort majeur ne soit accompli par la communauté internationale dans son ensemble: les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

C'est aussi pour cette raison qu'il est absolument nécessaire que les ONG approfondissent le dialogue avec les institutions donatrices, pour encourager la précision et la cohérence de leurs politiques de développement. Il leur faut également mondialiser leurs actions vis-à-vis des organisations de la société civile, par un travail en réseau et un partage d'expériences. Néanmoins, il faut rester prudent ici vu le risque également que les donateurs se campent sur une position dominante et imposent leurs programmes aux gouvernement nationaux s'ils se mettaient à ne parler que d'une seule voix. Les institutions donatrices doivent plus spécialement montrer qu'elles ont fortement confiance en ceci:

a.) La participation des populations pour qui elles travaillent.

Les institutions donatrices devraient croire en l'importance d'agir solidairement avec les objectifs des communautés avec lesquelles elles travaillent, ou en fonction des priorités que ces communautés ont identifiées par elles-mêmes. Les institutions devraient croire que les actions devraient être accomplies par une participation populaire au processus de développement. A cet égard, il faudrait que les hommes, femmes, jeunes et autres parties prenantes de la communauté cible se voient confier, avec la plus grande ampleur possible, la responsabilité de concevoir, étudier, exécuter et évaluer les projets et programmes, et puissent participer au modelage d'une politique. Il leur faudrait donc faire preuve qu'ils confient en un dialogue constant avec les partenaires locaux et en la participation locale aux décisions prises sur la politique et l'allocation des fonds.

b.) **L'implication de la société civile dans la coopération pour le développement.**

Il faudrait que les institutions donatrices sachent que le public détient à la fois le devoir et le droit de participer à la coopération pour le développement et à l'effort pour parvenir à la justice sociale. Pour cette raison, il faudrait qu'elles invitent et encouragent le public direct et indirect à les soutenir dans leur travail. Ce soutien devrait être basé sur la compréhension du public d'une part, sur les motivations et les objectifs des institutions donatrices d'autre part. A cette fin, elles seront impliquées dans un dialogue avec les gens qui les soutiennent.

c.) Regard professionnel sur leur travail.

Il faudrait que les institutions donatrices ne se contentent pas de croire en ce qui, dans leurs statuts, figure sur leur mission, mais qu'en plus elles l'appliquent. Il leur faudrait montrer qu'elles croient fermement en la définition d'une stratégie générale basée sur une méthode éprouvée comprenant la surveillance, l'évaluation et des études de suivi sur l'application de leurs objectifs.

d.) Édifier la capacité des partenaires.

Il faudrait que les institutions donatrices croient qu'elles amélioreront les capacités de leurs partenaires en améliorant les structures locales, les connaissances et le savoir-faire local. Là où les structures locales n'existent pas encore, il faudrait que les institutions donatrices encouragent leur création. Les institutions donatrices devraient montrer qu'elles croient fermement en la création d'une situation qui permette aux gens d'améliorer leurs propres conditions de vie. Les institutions peuvent le faire en reconnaissant leurs propres identités et ressources et en transférant les aptitudes sociales, techniques et de gestion nécessaires. Ceci implique d'assurer la disponibilité de ressources financières et technologiques adéquates.

e.) **Œuvrer pour réduire les inégalités entre les sexes.**

Il faudrait que les institutions donatrices croient en l'importance d'identifier les lacunes entre les sexes, de reconnaître l'obstacle au développement qu'elles constituent, et qu'elles œuvrent à les réduire. Pour y parvenir, il faut qu'elles aient conscience des positions, socialement déterminées, des hommes et des femmes dans la société, et des forces socio-économiques qui définissent ces positions. Les institutions donatrices devraient viser à instaurer des conditions rendant les femmes capables de participer pleinement dans les communautés, en tant que membres jouissant des mêmes droits. Il faudrait activement promouvoir la participation des femmes dans les activités de prise de décision. Les institutions devraient veiller à ce que les femmes participent pleinement à tous les programmes, afin que les programmes de développement profitent à égalité aux hommes et femmes.

f.) Assurer que leurs actions soient durables.

Les institutions donatrices devraient offrir un support qui puisse être maintenu pendant la période requise et qui s'appuie sur des structures et pratiques capables de se maintenir sur place pendant longtemps. Elles devraient également veiller à garantir que les améliorations des conditions sociales, politiques, économiques et écologiques sont harmonisées et qu'elles ne pénalisent pas les opportunités d'autres membres de la communauté ou des générations futures.

g.) Utiliser leur capacité de liaison pour unir les différents secteurs de la société.

Les institutions donatrices devraient croire en l'établissement de partenariats avec différents segments de la société et d'autres types d'organisations susceptibles d'influer sur les conditions régnant dans les zones rurales. Il faudrait le faire en reconnaissance du fait que les institutions donatrices respectives (Misereor le cas échéant) sont seulement l'un des nombreux facteurs impliqués dans la coopération pour le développement et

l'assistance humanitaire. Établir des liens avec le travail accompli par les différents acteurs concernés par la coopération pour le développement et l'assistance humanitaire peut entraîner un développement plus cohérent et plus durable.

Stratégies visant à améliorer la coopération entre les ONG et le secteur donateur

1. Enquêtes exploratoires (études de regroupement)
 - Regrouper les ONG et les institutions donatrices dans le but d'identifier les domaines dans lesquels une étude sur le terrain peut intervenir.
 - Les études de faisabilité à entreprendre, basées sur les constats des études de regroupement, afin de vérifier la viabilité des liens et concordances potentiels entre les ONG et les institutions donatrices.
 - Définitions d'un intérêt pour chaque type d'ONG et d'institution donatrice, et définition également des intérêts conjoints.
2. Renforcer le réseautage
 - Former un réseau entre les représentants des différentes ONG et/ou du secteur donateur, et faciliter la recherche d'un dialogue possible basé sur l'ancienne étude d'équivalence relative aux liens possibles.
 - Préparation d'un code de conduite qui établit les principes de coopération régissant les relations entre les agences donatrices et les ONG, code basé sur des bonnes pratiques internationales et des études antérieures.
 - Promotion, auprès des ONG et des institutions donatrices, du manuel contenant le code de conduite.
3. Dialogue, **flux d'information & édification de capacités**
 - Instauration du dialogue en organisant des activités de formation, d'information et de prise de conscience.
 - Dissémination des informations pertinentes, nécessaires à la durabilité des ONG / Institutions donatrices. Dans le but de faciliter l'échange d'information entre les agences donatrices et les ONG.
 - Bénéficier de l'expérience d'autres pays par le biais de séminaires et d'ateliers, et préparation d'un rapport sur les meilleures pratiques.
 - Préparation et distribution des documents nécessaires de le contexte du dialogue avec les ONG / agence donatrices.

Un exemple pratique: le Programme de Développement Rural (PRD) de Justice, **Développement et Paix dans la province d'Ibadan (JDPIP) au Nigeria** (Diocèses d'Ibadan, Oyo, Ondo, Ekiti, Osogbo et Ilorin)

Le développement durable demeure le thème central du programme de développement rural conduit par Justice, Développement et Paix dans le diocèse d'Ibadan. En tant qu'organisme facilitateur du développement, la JDPIP présuppose le fait et veille effectivement à ce que la propriété, le leadership et la direction du développement des populations lui demeurent confiés (en tant qu'acteur du développement), par sa participation active aux décisions, à l'identification, au planning, à la mise en œuvre, à la gestion et à l'évaluation des actions de développement avec l'assistance technique de la JDPIP. Dans cette étude de cas, nous allons découvrir le processus naissant d'une coopération pour le développement cohérente, au niveau de la base et de la JDPIP; dans ce processus, les structures de coordination et les schémas d'harmonisation évoluent pour donner un programme efficace et durable de développement.

Coopération via la participation organisée de la base: une fondation pour le développement durable

Dans la cause du développement rural que défend la JDPIP, les populations, les schémas, les processus et les capacités essentielles (ressources, connaissances et aptitudes) jouent un rôle fondamental. Au fil des années, notre expérience a montré l'existence de schémas et processus cohérents. Après une évaluation préliminaire d'une zone rurale cible, et l'identification d'une communauté cible, nous avons ouvert la voie vers de meilleures conditions de vie, ouverture basée sur la priorité des gens, en les réunissant en groupes d'agriculteurs et en les formant à l'utilisation des micro-crédits et de l'épargne. Après cela ont eu lieu des séances de formation sur l'agriculture durable, sur la dynamique de groupe et sur les capacités de gestion. Dans certains de ces diocèses, ces groupes d'agriculteurs se sont, par le biais de leur propre gestion et sous leur propre direction, constitués en structures zonales. Après la formation et l'entraînement des groupes d'agriculteurs, une équipe du comité de développement, issue de la population, a été formée en tant que facilitatrice du développement pour faire avancer la réalisation de leurs priorités de développement définies et leurs plans d'initiatives locales.

Sur la base de cette fondation, d'autres activités ont été entamées par le biais d'interactions constantes entre les facilitateurs du développement, à savoir la JDPIP et les communautés ayant un projet.

Amplifier la coopération technique et l'interface avec la base

Afin d'amplifier son rôle de facilitateur du développement et d'intermédiaire, la JDPIP est passée par une phase phénoménale de consolidation, en construisant des structures permettant de coordonner et d'harmoniser les capacités et potentiels parmi les diocèses qui en sont membres. JDPIP mobilise actuellement, parmi les différentes parties prenantes du développement rural, des personnes officiant d'interfaces représentatives courantes, y compris les gens de la base, les ONG de développement, les instituts de recherche et de formation, les entreprises / industries liées à l'agriculture, les banques pour le développement rural, etc. Le tableau ci-dessous décompose en détails l'évolution du processus consistant à créer de puissants liens parmi les diocèses dans la province, un processus qui continue jusqu'à aujourd'hui de s'épanouir.

Période	Nature de l'interaction	Défis
Avant 2001	<ul style="list-style-type: none"> • Les interactions étaient informelles et non planifiées • Chaque diocèse agissait à l'intérieur de sa propre circonscription juridique • Il existait une interaction minimale lorsqu'un besoin surgissait • Les programmes plus récents (Ekiti et Ibadan) puisaient des conseils dans les programmes plus anciens • Les programmes maintenaient chacun leurs objectifs et philosophies <p>Flux limité d'information entre l'un et l'autre, acquisition limitée de connaissances de l'un et l'autre, tant aux niveaux des programmes qu'à ceux des bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspicion latente et manque de confiance entre les différents responsables de terrain et les différents programmes
2001-2004	<ul style="list-style-type: none"> • Interaction structurée (trimestriellement) + Démarrage des visites sur le terrain • Les interactions sont devenues structurées et planifiées. • Les réunions trimestrielles des travailleurs sur le terrain ont commencé. • Échange d'idées entre les travailleurs sur le terrain, afin d'apprendre les uns des autres, ainsi que visites sur le terrain pour apprendre le contenu des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de terrain pas réceptifs aux idées nouvelles. • La nécessité de revoir la stratégie (celle spécialement des anciens programmes) à la lumière des réalités émergentes a constitué un très sérieux défi.

	<ul style="list-style-type: none"> • Visites conjointes et objectifs généraux développés pour le PRD dans la province • Plus gros flux d'information entre l'un et l'autre, meilleure acquisition de connaissances de l'un et de l'autre, tant aux niveaux des programmes qu'à ceux des bénéficiaires. • Les visites interdiocésaines d'agriculteurs ont commencé. <p>Les responsables de terrain ont commencé à servir de personnes-ressources dans d'autres diocèses, donc l'idée d'établir un Centre provincial de compétences en développement rural (RDCC), pour améliorer la coordination de l'aide et harmoniser les activités, s'est pleinement développée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cependant, la situation a été très efficacement gérée.
2005 - 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Les interactions entre travailleurs sur le terrain sont devenues des interactions entre structures pour s'atteler aux challenges émergents. • Les réunions provinciales trimestrielles des travailleurs sur le terrain ont été ramenées de 4 à 2 dans les différents diocèses afin de faire de la place à un atelier provincial et à une visite d'échange sur un site hors de la province. • Échange d'idées entre les travailleurs de terrain, pour apprendre les uns des autres et devenir plus performants. • Afin d'intensifier la coordination et la rendre plus efficace, des représentants ont été élus pour superviser le forum des travailleurs de terrain provinciaux. • La production d'un bulletin de développement rural a commencé. • Les préoccupations conjointes, portant sur le développement d'indicateurs, la surveillance et l'évaluation du marketing, etc., bénéficient d'une attention coordonnée. • Le Centre de compétences en développement rural (RDCC) est entré en fonction. • Démarrage de réunions bimensuelles, portant sur le planning et la prise de décisions, entre le RDCC et les directeurs de département. • Démarrage du dialogue sur le développement de projets conjoints pour répondre aux préoccupations communes dans la province. • Préparatifs achevés d'un forum inaugural réunissant les parties prenantes sur le développement rural, début novembre, dans le Sud-Ouest du Nigeria. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des fonds limités (et plus spécialement déjà budgétés dans le Centre compétent et les PRD) sont disponibles pour soutenir les structures émergentes et les activités provinciales.

Le Centre de compétences en développement rural (RDCC), province d'Ibadan

Conception et lancement

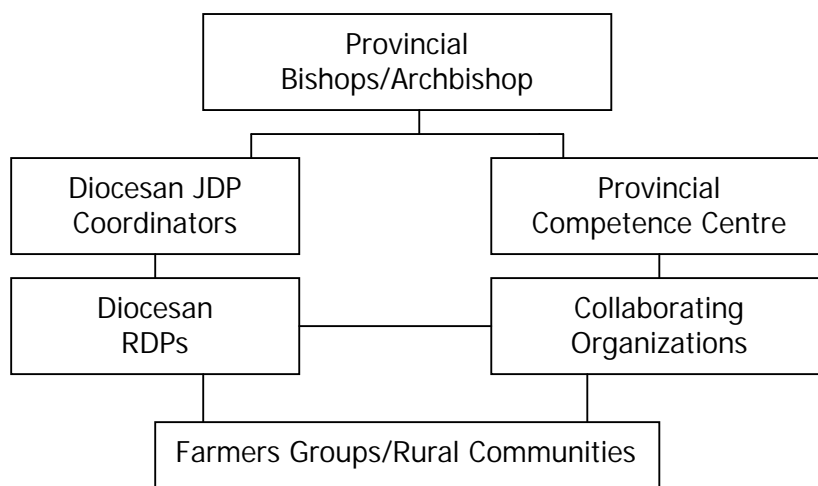
- L'idée de créer un Centre de compétences en développement rural (RDCC) au niveau provincial a vu le jour en 2003.
- Les 5 diocèses de la province d'Ibadan ont considéré qu'il était nécessaire de conjuguer encore plus leurs atouts respectifs pour instaurer une philosophie d'action dans le domaine du développement rural.
- La province s'est occupée de tirer au clair et de recentrer les cibles, les objectifs, les stratégies simples, les indicateurs mesurables, et a renforcé ses liens de travail en réseau avec les instances et organisations crédibles.
- Le RDCC a pour mission de conseiller les programmes diocésains sur tous les aspects de leur travail, en mettant un accent particulier sur la coordination des activités, la recherche sur l'action et l'édification de capacités.
- Le RDCC joue également un rôle en tant que fournisseur de services aux programmes provinciaux de développement du diocèse, en planifiant, appliquant, surveillant et renforçant la collaboration entre les programmes, la province, d'autres parties prenantes nationales et internationales, et Misereor.
- Le passage à l'application de cette idée a eu lieu à la mi-2005, avec le déploiement d'un conseiller technique au service du RDCC.

Activités et structure

Localité

- Par décision consensuelle, le RDCC a été installé dans la ville d'Ibadan vu la proximité d'autres agences pour le développement, la proximité des technologies de l'information et de la communication, et d'autres infrastructures.

Structure



Personnel

- Le centre de compétences est occupé par 2 responsables (1 expert, 1 Nigérian)
- Le centre est assisté par le secrétaire administratif provincial

Activités

1. Planification et application du programme

- La planification est réalisée conjointement par le personnel du RDCC et les directeurs de départements des programmes de développement rural dans les diocèses. Les intrants et approbations proviennent des coordinateurs.
- Réalisation : suivant l'action qui a été planifiée, la réalisation revient souvent au personnel du RDCC, tandis que les actions au niveau du programme sont accomplies par les responsables de terrain du diocèse.

2. Financement

- Actuellement, le RDCC est financé par Misereor. Cela résulte d'un projet spécial approuvé dans ce but.
- La province toutefois apporte aussi de son côté quelques contributions locales (p. ex. de l'espace de bureaux, de l'assistance administrative, etc.).

Certains défis faisant face au RDCC

- Il continue de manquer au RDCC une stratégie consistant à présenter et faire publicité de ses rôles et responsabilités envers certains acteurs tels que les organisations d'agriculteurs.
- Les attentes envers les rôles et responsabilités du RDCC restent encore à clarifier à tous les niveaux. Les limites du RDCC en tant que système doivent être très claires, afin que l'intervention du secrétariat du RDCC soit comprise par tous les acteurs au sein du RDCC, c'est-à-dire aussi ceux opérant à la base (organisations d'agriculteurs).
- La problématique de la durabilité n'a pas encore été examinée à ce stade initial du centre. Néanmoins, il faudrait définir dès maintenant le « statut » en fin de projet, concevoir une « stratégie de durabilité » et en convenir.
- Il faudrait conférer un statut formel au RDCC pendant les deux premières années de son entrée en activités, sur la base des expériences pratiques faites.

Quelques recommandations sur le mandat du secrétariat du RDCC, basé sur l'évaluation

- Le développement des capacités du personnel diocésain (coordinateurs, directeur de département) requiert des évaluations et de mettre au point un concept de développement des capacités, de faciliter et/ou organiser des cours de formation et

visites d'échange au niveau provincial; il faut mettre un accent spécial sur le thème VIH/SIDA vu qu'il affecte le développement rural.

- Tissage de liens (réseautage) et organisation d'échanges d'information entre les diocèses; prospector les opportunités de marché et les liens avec ce dernier pour les produits organiques.
- Déléguer à des consultants locaux (si les programmes le demandent), opérant sur le terrain, les conseils / la supervision technique dans l'agriculture organique / durable.

Conclusion

Ce document de discussion mentionne spécifiquement les obstacles généraux à une coopération cohérente pour le développement au niveau de la base et passe ensuite à un examen du programme de développement rural dans la province ecclésiastique d'Ibadan. Il suggère des stratégies visant à aligner les activités des ONG sur les régions, gouvernements et, plus spécialement, sur les préoccupations des gens.

La façon d'aborder le développement a changé, d'individualiste, elle est passée à une alliance interdisciplinaire à large base capable de développer les synergies nécessaires pour améliorer les fournitures de services. Ce document considère donc qu'un développement et des programmes durables reposent sur les charnières d'une participation bien connectée et coordonnée aux différents niveaux des parties prenantes, le tout dans un cadre transparent. Le document a également ouvert la discussion sur le besoin d'un processus interne d'autonomie à la base et de stratégie de sortie pour les agences soutenant le développement (donateurs et ONG), comme un moyen viable de remédier à la dépendance et d'assurer une maîtrise budgétaire prudente et efficace.

Annexe 1:

Indicateurs de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CNUDD)

L'Agenda 21, programme d'action recommandé par le sommet de Rio, appelle les pays, les organisations internationales et organisations non gouvernementales à développer et utiliser des indicateurs de développement durable. En 1995, le CNUDD a adopté un programme de travail sur les indicateurs du développement durable. Le programme, coordonné par le Département des Nations Unies de la coordination des politiques et du développement durable (DCPDD), comprend une liste de plus de 140 indicateurs groupés, conformément aux chapitres de l'agenda 21, en quatre grandes catégories sectorielles: indicateurs sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels. Ces catégories créent la structure horizontale d'une matrice dans laquelle la structure verticale est organisée en catégories appelées force motrice, état et réponses (DF/S/R).

Sur la base des relations de causalité perçues entre les activités humaines génératrices de stress et les changements dans l'état de l'environnement (tant naturel que social), le cadre DF/S/R présume que, pourvu que les réponses (changements de politique) soient adéquates, on parviendra à atténuer et/ou prévenir les impacts. Dans ce cadre, les indicateurs de la force motrice représentent les activités humaines qui affectent le développement durable; les indicateurs d'états montrent l'état et le stade du développement durable; et les indicateurs de réponse reflètent les options politiques et autres réactions aux changements au stade de développement durable atteint (publié dans le Livre Bleu des Nations Unies, CNUDD, 1996). Ce cadre est considéré comme la première phase dans un processus interactif et des changements dans la structure de la liste de travail sont attendus au cours des prochaines années.

Avantages:

Grouper les indicateurs parallèlement aux chapitres de l'Agenda 21 est chose pratique vu qu'ils couvrent les problématiques mises en évidence par ce document. Cela crée également des liens avec le cadre de programmes appliqué par de nombreux gouvernements nationaux et un nombre croissant d'autorités locales. Le groupement des chapitres en quatre principales catégories correspondant aux thèmes généralement acceptés du développement durable (économie, environnement, société et institutions) est également utile. La présentation en matrice est simple et facile à manier. La liste des indicateurs peut être visualisée comme un menu depuis lequel les utilisateurs individuels peuvent sélectionner un kit adapté au mieux à leurs besoins.

Les fiches de méthodologie développées par le CSD sont la partie la plus utile de cette démarche et constituent un gabarit général ; elles peuvent être utilisées dans presque tous les projets de mesurage. Ces fiches aident également à clarifier les indicateurs et à rendre leur utilisation plus précise. Le modèle DF/S/R est simple et performant vu que les liens de causalité entre les trois dimensions sont clairs, en particulier en ce qui concerne les indicateurs biophysiques.

Limitations

Vu que le kit du CNUDD contient plus de 140 indicateurs, il n'est pas possible de recommander une liste abrégée des indicateurs potentiellement les plus utiles. (La liste complète d'indicateurs figure au tableau 1 de l'annexe A). Le grand nombre d'indicateurs rend ce kit inapte à des fins de prise de décision et, vu qu'il n'y a pas de tentatives d'agrégation, il ne fournit pas une mesure des progrès réalisés. Et, chose la plus importante, il n'offre pas de mesures des liens entre les problématiques. Il manque de perspective holistique et n'offre pas de méthode permettant de sélectionner dans le menu offert. Il se concentre disproportionnellement sur les indicateurs environnementaux / biophysiques.

Pertinence pour les utilisateurs:

Les directives fournissent:

- Des fiches méthodologiques:
- Un groupement des indicateurs aligné sur les chapitres de l'Agenda 21 (dans les catégories principales), et
- Un menu permettant de choisir à partir d'une description détaillée de six groupes d'indicateurs:
 - Indicateurs sur les terres et le déboisement:
 - Indicateurs sur l'eau et l'atmosphère:
 - Autres indicateurs sur les ressources naturelles, indicateurs sur les déchets et les produits chimiques:
 - Indicateurs économiques et financiers:
 - Indicateurs sur les sciences, l'information, l'éducation, l'égalité des sexes, les technologies et les institutions et
 - Indicateurs sociaux divers.

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Menu du CNUDD contenant les indicateurs
du développement durable et basé sur l'Agenda 21

CHAPITRES D'ACTION 21	INDICATEURS DES ELEMENTS MOTEURS	INDICATEURS DE SITUATION	INDICATEURS D'ACTION
CATÉGORIE: INDICATEURS SOCIAUX			
Chapitre 3: Lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Indice numérique de pauvreté • Indice d'écart de pauvreté • Indice d'écart de pauvreté au carré • Indice de Gini de l'inégalité du revenu • Différence entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes 	
Chapitre 5: Dynamique démographique et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance démographique • Taux net de migration • Indice synthétique de fécondité 	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de la population 	
Chapitre 36: Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance de l'effectif d'âge scolaire • Taux de scolarisation dans le primaire (brut et net) • Taux de scolarisation dans le secondaire (brut et net) • Taux d'alphabétisation des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Population parvenue en 5e année d'études du cycle primaire • Nombre moyen d'années d'études • Différence entre les taux de scolarisation masculin et féminin • Nombre de femmes actives pour 100 hommes actifs 	<ul style="list-style-type: none"> • PIB consacré à l'éducation
Chapitre 6: Protection et promotion de la santé		<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement de base: Pourcentage de la population ayant accès à des installations correctes d'assainissement • Accès à l'eau potable • Espérance de vie à la naissance • Poids de naissance suffisant 	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre les maladies infectieuses de l'enfance • Fréquence de la contraception • Pourcentage de produits chimiques potentiellement dangereux décelés dans les produits alimentaires

		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile • Taux de mortalité maternelle • Etat nutritionnel des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses nationales de santé consacrées aux soins de santé locaux • Pourcentage du PNB représenté par les dépenses nationales totales de santé
<p><u>Chapitre 7:</u> Promotion d'un modèle viable d'établissements humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance de la population urbaine • Consommation de carburant pour véhicule à moteur d'origine fossile par habitant • Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population dans les zones urbaines • Superficie et population des établissements urbains formels et informels • Surface de plancher par personne • Rapport entre le prix de l'habitation et le revenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'équipement par habitant
CATÉGORIE : INDICATEURS ECONOMIQUES			
<p><u>Chapitre 2:</u> Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PIB par habitant • Part nette des investissements dans le PIB • Somme des exportations et des importations en pourcentage du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • - Produit intérieur net ajusté pour tenir compte de l'environnement • Part des produits manufacturés dans les exportations totales de marchandises 	
<p><u>Chapitre 4:</u> Modification des modes de consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique annuelle par habitant • Part des industries grosses consommatrices de ressources naturelles dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves minérales prouvées • Réserves prouvées de combustibles fossiles • Durée de vie des réserves énergétiques prouvées • Intensité de l'utilisation des matières premières • Part dans le PIB de la valeur ajoutée manufacturière • Part de la consommation de ressources énergétiques renouvelables 	
<p><u>Chapitre 33:</u> Ressources et mécanismes financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre le transfert net de ressources et le PNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport dette/PNB • Rapport service de la dette/exportations 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des dépenses de protection de l'environnement dans

	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre le montant total de l'APD versée ou reçue et le PNB 		<p>le PIB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant des financements nouveaux ou supplémentaires en faveur au développement durable
<p><u>Chapitre 34:</u> Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Importations de biens d'équipement • Investissements étrangers directs 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des importations de biens d'équipement écologiquement rationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Dons de coopération technique

CATÉGORIE : INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT

<p><u>Chapitre 18:</u> Protection de ressources en eau douce et de leur qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements annuels sur les ressources en eau souterraines et de surface • Consommation d'eau à usage domestique par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves en eaux souterraines • Concentration de coliformes fécaux dans les eaux douces • Demande biochimique d'oxygène dans les nappes d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des eaux usées • Densité des réseaux hydrologique
<p><u>Chapitre 17:</u> Protection des océans, de toutes les mers et des zones côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement démographique dans les zones côtières • Rejets de pétrole dans les eaux des zones côtières • Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement équilibré maximal des pêcheries • Indice de la concentration d'algues 	
<p><u>Chapitre 10:</u> Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Changements d'utilisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des conditions des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion décentralisée des ressources naturelles au niveau local
<p><u>Chapitre 12:</u> Gestion des écosystèmes fragiles: lutte contre la désertification et la sécheresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté dans les zones arides 	<ul style="list-style-type: none"> • Indice national mensuel de la pluviosité • Indice de la végétation dérivé par satellites • Terres touchées par la désertification 	
<p><u>Chapitre 13:</u> Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la population dans les zones de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation durable des ressources naturelles des zones de montagne • Conditions de vie des populations des zones de montagne 	

Chapitre 14: Promotion d'un développement agricole et rural durable	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi de pesticides agricoles • Utilisation d'engrais • Taux d'irrigation des terres arables • Consommation d'énergie dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Terres arables par habitant • Terres touchées par des infiltrations d'eau salée et la sursaturation en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement agricole
Chapitre 11: Lutte contre le déboisement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des terres boisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des terres boisées gérées • Terres boisées protégées en pourcentage des terres boisées totales
Chapitre 15: Préservation de la diversité biologique		<ul style="list-style-type: none"> • Espèces menacées en pourcentage des espèces indigènes totales 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie protégée en pourcentage de la superficie totale
Chapitre 16: Gestion de la biotechnologie respectueuse de l'environnement			<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de R&D au titre des biotechniques • Réglementations et de directives nationales concernant la sécurité biologique
Chapitre 9: Protection de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de gaz à effet de serre • Emissions d'oxydes de soufre • Emissions d'oxydes d'azote • Consommation de substances contribuant à la destruction de l'ozone 	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations de polluants atmosphériques dans les zones urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses consacrées à la lutte contre la pollution de l'air
Chapitre 21: Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Production de déchets industriels et urbains solides • Déchets ménagers par habitant 		<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses au titre de la gestion des déchets • Recyclage et réutilisation des déchets • Elimination des déchets urbains
Chapitre 19: Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques		<ul style="list-style-type: none"> • Empoisonnements graves dus à des produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits chimiques interdits ou sévèrement restreints

<u>Chapitre 20:</u> Gestion écologique des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Production de déchets dangereux • Importations et exportations de déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres contaminées par des déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses au titre du traitement des déchets dangereux
<u>Chapitre 22:</u> Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> • Production de déchets radioactifs 		
CATÉGORIE: INDICATEURS INSTITUTIONNELS			
<u>Chapitre 8:</u> Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement			<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de promotion du développement durable • Programme de comptabilité environnementale et économique intégrée • Etudes obligatoires de l'impact sur l'environnement • Conseils nationaux du développement durable
<u>Chapitre 35:</u> La science au service d'un développement durable		<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de scientifiques et d'ingénieurs pour un million d'habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Scientifiques et ingénieurs s'occupant de R et D pour un million d'habitants • Dépenses de R et D en pourcentage du PIB
<u>Chapitre 37:</u> Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement			
<u>Chapitre 38:</u> Arrangements institutionnels internationaux			

<p><u>Chapitre 39:</u> Instruments et mécanismes juridiques internationaux</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Ratification des accords mondiaux • Mise en oeuvre des accords mondiaux ratifiés
<p><u>Chapitre 40:</u> L'information pour la prise de décisions</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Principales lignes téléphoniques pour 100 habitants • Accès à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'établissement de statistiques nationales sur l'environnement
<p><u>Chapitres 23-32:</u> Renforcement du rôle des principaux groupes</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des principaux groupes au sein des conseils nationaux du développement durable • Représentants des minorités ethniques et des populations autochtones au sein des conseils nationaux de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - Contribution des ONG au développement durable

6.2.2 Commentaire

Préoccupations d'un acteur institutionnel œuvrant pour le développement

Gabriele Huber, Misereor

Ce thème fait lui aussi l'objet de discussions au sein de Misereor. Pour cette raison, les idées présentées ici tentent de refléter le débat en cours.

Pour commencer, je voudrais définir clairement ce que j'entends par « participation » lorsque j'utilise ce terme.

La participation est un principe politique fondamental valide à tous les niveaux, des communautés locales aux institutions internationales. La participation, cela signifie que tous les citoyens détiennent les mêmes droits et les mêmes obligations de développer la société. Ceci signifie que la participation est nécessaire également en dehors des institutions gouvernementales. Les gens participent à la vie des médias, des organisations basées sur les communautés, des organisations non gouvernementales, etc. Il est important de mentionner que la participation a pour but de promouvoir le bien-être de tous, ce qui signifie que les organisations promouvant seulement les problématiques personnelles peuvent compromettre la participation, surtout lorsqu'elles sont puissantes.

Le domaine de travail sur lequel Misereor doit concentrer son attention, c'est celui permettant d'améliorer les conditions de vie des pauvres et des très pauvres.

La participation des pauvres et des marginalisés dans le développement économique, social et politique est une question cruciale pour Misereor car nous partons du principe que sans la participation active des pauvres le développement n'est ni souhaitable ni possible. En conséquence, nous cherchons aussi à savoir comment obtenir efficacement une participation et comment réduire la pauvreté. Même quand la majorité de la population est pauvre, il lui est impossible parfois de participer aux décisions politiques. Il lui faut acquérir la capacité de s'organiser, acquérir une conscience politique et des compétences afin d'exprimer ses besoins et de les revendiquer auprès des institutions gouvernementales.

Il est important de mentionner que les femmes forment la majorité des pauvres. Néanmoins et en dépit de nombreux efforts entrepris, les progrès accomplis en Afrique ont très peu réussi à faire avancer les questions d'égalité entre les sexes et à permettre aux femmes de réclamer leurs droits et d'exprimer leurs besoins.

Les pauvres sont souvent malades; ils doivent travailler beaucoup. Le temps et l'énergie qu'ils peuvent consacrer à une réflexion commune sont limités. En outre, la présence de

l'administration et des services gouvernementaux est tenue, surtout dans les régions comptant une majorité de pauvres. En conséquence, les idées et les intérêts des pauvres ne parviennent pas à pénétrer dans les procédures conduisant à la prise de décisions politiques. Les pauvres demeurent marginalisés et pauvres.

Notre expérience montre également que, pour promouvoir la participation des pauvres, il faut qu'il y ait des problématiques capables de conduire à des améliorations concrètes du niveau de vie.

Si l'on observe l'évolution récente des travaux de développement accomplis par les gouvernements, le fait qu'ils soient soutenus par des donateurs officiels paraît propice à ce que ces mêmes gouvernements jouent un rôle plus efficace dans le processus de développement. Les PRSP et la Déclaration de Paris sont des initiatives destinées à encourager les gouvernements à élaborer des plans de développement. Il y a également une préoccupation croissante envers ceci: que l'administration et les services gouvernementaux fonctionnent efficacement. Les plans de développement national pourraient aider les organisations non gouvernementales en ce sens qu'ils leur serviraient de points de référence sur lequel orienter leurs propres activités. Il leur serait ainsi plus facile d'exiger d'un gouvernement qu'il remplisse ses obligations. Toutefois et afin que chaque plan devienne un document pertinent, il est nécessaire que la société civile soit largement impliquée dans la conception du plan. Pour qu'elles aient un impact, il faut que les organisations non gouvernementales soient bien organisées et tissent des réseaux puissants.

Les organismes gouvernementaux définissent les cadres de la participation. Les organisations non gouvernementales ne peuvent participer que selon l'ampleur avec laquelle un gouvernement est lui-même enclin à permettre la participation. Les organisations non gouvernementales ne peuvent développer une stratégie qu'en fonction de la latitude de participation que leur laissent les gouvernements. Ceci vaut aussi bien pour le rôle d'observatoire que remplissent les organisations non gouvernementales, depuis lequel elles surveillent l'application des politiques gouvernementales, que pour leur rôle d'organisations exécutantes dans différents secteurs.

Mis à part le travail de développement gouvernemental, les principes d'un travail efficace et cohérent s'appliquent également à une organisation telle que Misereor. Nos ressources sont limitées et nous devons veiller à ce qu'elles soient utilisées de manière efficace. Nous soutenons les initiatives de nos partenaires, c'est-à-dire, en Afrique, principalement les Églises locales. Ainsi par exemple, Misereor soutient sur ce continent, depuis de

nombreuses années, un grand nombre de programmes nationaux et diocésains de Justice et Paix. Dès le départ, ce sont nos partenaires qui sont propriétaires du projet. Ce sont eux qui présentent une proposition à Misereor. Ceci signifie qu'ils développent un concept et qu'ils assument l'entière responsabilité d'exécuter le projet dès le démarrage de sa réalisation. Très souvent, ces partenaires se trouvent plus près des communautés locales que les institutions gouvernementales. Par conséquent, nous considérons que notre rôle consiste également à rendre nos partenaires capables d'exprimer leurs vues dans l'hémisphère Nord, par exemple de se retrouver en réunion avec des représentants des institutions gouvernementales afin d'améliorer plus encore l'efficacité du travail de développement.

Misereor œuvre pour favoriser la propriété, la coordination et l'harmonisation.

Les projets de nos partenaires offrent aux gens pauvres la chance de renforcer leurs capacités. Les projets de développement non gouvernementaux, qui sont mis au point de manière participative, risquent de ne pas être alignés sur les directives gouvernementales, mais peuvent être très innovants. Il arrive parfois que les institutions gouvernementales en reprennent quelques uns par la suite.

Le rôle correctif des organisations travaillant directement sur le terrain est très important car il fait contrepoids à l'exécution de haut en bas de certaines initiatives gouvernementales. Pour que le travail de développement soit durable, il paraît nécessaire qu'il y ait des démarches différentes et que les acteurs s'échangent à leur sujet.

La coopération entre les organisations non gouvernementales et le gouvernement est parfois extrêmement fructueuse, mais parfois le gouvernement n'est pas prêt à accepter la participation de la société civile car ce qu'il veut, c'est uniquement la contrôler.

Une certaine indépendance de la société civile est également nécessaire, afin qu'elle puisse remplir son rôle et contrôler le gouvernement. Ainsi par exemple, il faut contrôler les dépenses gouvernementales à tous les niveaux. En outre, un gouvernement peut prendre des initiatives préjudiciables aux pauvres vivant dans le pays.

D'une manière générale, un travail de développement cohérent est un objectif nécessaire. Toutefois, il est important que chacun, les pauvres compris, puisse participer. Pour être sûr d'y parvenir, il faut qu'il y ait de la volonté en ce sens et l'instrumentation requise. Nombreux sont les pays qui ont encore un long chemin à parcourir.

6.3. La dimension politique de la participation

6.3.1 Le rôle des représentations du peuple dans la politique régionale, nationale et internationale

Abbé Dr. Raymond Bernard Goudjo

Pour préparer les élections législatives au Bénin, l'IAJP que je dirige, a organisé un workshop pour réfléchir avec quelques hommes politiques et quelques ONG, représentant la société civile, sur le thème : « Servir le bien commun dans un esprit de solidarité ». Dans mon mot de présentation et d'ouverture de cet atelier, je montrais que la vraie participation des citoyens au processus de démocratisation ne peut se passer de conflits, et même si le conflit venait à ne pas exister qu'il fallait vivement le souhaiter, voire le créer. Car le conflit ne signifie pas antagonisme ou rejet de l'autre, mais contribution par mode d'opposition d'autrui en même temps que reconnaissance de ses limites ; l'autre par ses critiques, même acerbes, aide à se dépasser en ouvrant et plongeant son regard vers un plus, vers des aspects qu'une personne ne saurait appréhender et comprendre toute seule. Nul n'est un singleton d'intelligence, nul n'est savant sans l'apport d'autrui. Afin d'ouvrir le débat, permettez-moi de me citer :

«Au nombre des moyens efficaces, à bien y regarder, il n'y en a qu'un seul : celui de l'éducation persévérante à la conscience citoyenne, c'est-à-dire au sens du bien commun, du bien public, de l'ordre social, du devoir pionnier, du sacrifice de soi et de l'abnégation du moi pour conjuguer la pluralité du nous. Pour que tous aient part au bien commun, tous doivent y contribuer selon leur capacité et à des degrés divers.

C'est cet esprit de participation qui motive non pas d'abord la démocratie, mais avant tout la nature relationnelle de la personne qui s'appuie sur l'opposition conflictuelle pour progresser par dépassement de ses limites et des limites d'autrui. En effet, si le terme d'opposition n'est pas confondu à antagonisme ou force contraire, si l'opposition est perçue, dans son sens juste, par étapes de confrontation de soi à soi, de soi à l'autre et, de soi et des autres au contexte social pour franchir un sommet pénible, on comprend que toute personne humaine et toute société doivent désirer et même chercher le conflit pour répondre aux aspirations du mieux-être permanent de toute personne et de toute société. Cette vision repose sur le fait que, les problèmes personnels et sociétaux étant multiples et très complexes, nul n'est intelligent tout seul, qu'aucun groupe humain ne peut prétendre détenir l'illumination du savoir, mais que tous les hommes et femmes participent sans exception de l'étincelle de leur intelligence à la flamme de la conscience sociale, du bien commun et d'appartenance à une même famille humaine. Le symbole

de la jarre percée du roi Ghézo en est un rappel imagé et parlant à la conscience du Béninois.»

Les représentations du peuple ont un rôle à la fois déterminant et déroutant dans le respect des droits des peuples et la projection du développement.

Du rôle déterminant

Il s'agit de:

- la raison des élections présidentielles, législatives et communales : par exemple, (1) les promesses du futur président sont souvent irréalistes, il faut donc éviter de lui donner le bon Dieu sans confession, donc regarder à la loupe ce qui est promis pour détecter la démagogie; (2) le député ne construit pas les infrastructures, son rôle est de voter les lois, d'interpeller le gouvernement sur la bonne gestion du bien public et de proposer au gouvernement le développement équilibré des régions ; (3) les communes n'ont pas encore de réels pouvoirs, mais il faut soutenir les maires afin qu'ils aient une certaine autonomie de gestion et veiller à ce qu'ils rendent compte effectivement de la gestion du bien municipal.
- la surveillance des élections présidentielles, législatives et communales: la fraude tente tout le monde et souvent la violence aveugle l'accompagne. Former les populations locales au droit et devoir de surveillance du bon déroulement des élections en les éduquant à ne pas répondre à la provocation ni physique ni verbale. La société civile active ou ONG aidée de quelques spécialistes devrait pour cela penser développer un manuel simple de conduite à tenir, et accompagner de sa vigilance les populations locales. Il ne faut pas oublier en donnant cette formation que la population locale est aussi un composite de partisans.
- la dénonciation, par voie de presse, des couloirs obscurs et de la magouille des gouvernants: la société civile active veille ou doit veiller au grain à la bonne gouvernance. Les ONG qui se donnent cette tâche ne sont pas bien vus, mais elles sont paradoxalement très respectées quand elles sont très honnêtes, impartiales et efficaces. Même les victimes d'injustice au sein d'un gouvernement, quel que soit leur bord politique et en dépit de leurs magouilles précédentes recourent à elles pour que leur soit rendue justice.
- **l'alerte de l'opinion publique sur des questions sociales alarmantes ou endémiques** et leurs essais de résolution: la société civile active porte à la connaissance du public les questions sociales sensibles et exhortent même la population à exercer leur droit de savoir, de comprendre et de vérité. Mais il est difficile de faire bouger la population qui se sent bien loin des questions telles que la mondialisation,

l'endettement, le NePAD, l'Unité Africaine, etc. Mais elle réagira de façon éphémère, et parfois avec une violence inouïe toujours feuille de paille, pour réclamer des terres spoliées ou mal redistribuées, pour se rendre justice, etc. Par exemple, à cause de la mévente du coton, la population descendra volontiers dans les rues, malheureusement sans réelle conviction pour une recherche dynamique de solution.

- la conscientisation des droits des populations: les ONG qui s'y mettent, n'ont pas la tâche facile à cause du poids des traditions religieuses endogènes ou africaines, islamiques et aussi chrétiennes sectaires. Si ces droits peuvent être réclamés au niveau de l'État, il n'en est pas question d'en faire cas au plan culturo-religieux. Les autorités locales représentant le pouvoir de l'État sont comme soumises aux décisions du pouvoir religieux local. Par exemple, la sortie de certaines divinités dans certaines régions du Bénin interdisent radicalement la sortie des femmes et des filles de leur maison, annulent les cultes religieux de tous ordres, etc. Qui ose enfreindre cette loi religieuse discriminante est passible de mort par voie occulte.

Du rôle déroutant

Il s'agit de:

- le manque de formation des ONG qui ne saisissent toujours pas le fond des questions discutées: Il arrive qu'on remarque que certains défenseurs des droits de l'Homme et autres ont une culture approximative de la question, voire manque tout simplement de culture générale. Malheureusement, ils aiment ronfler le plus fort possible pour se faire valoir avec leur bêtise. En milieu culturel « fon », le sage dit qu'en cas de déficience du savoir intellectuel, il faut savoir garder le sens des choses pour conserver la mesure. Le risque, c'est de se trouver en face d'une société civile active démagogue et pas du tout à la hauteur.
- la création des ONG pour gagner sa vie ou arrondir ses fins de mois, non pas par souci premier de la défense des droits et biens de la personne: Certains promoteurs de la société civile active s'agitent pour des questions lucratives. Ils usent de tous les moyens pour s'attirer le plus de partenaires et bailleurs de fonds possibles, mais on les voit très peu disponibles à apporter leurs compétences quand il n'y a aucune retombée pécuniaire directe ou indirecte en leur faveur. La générosité qui doit caractériser l'action de défendre les personnes et leurs biens, a besoin d'être promu au sein des ONG.
- la pauvreté des moyens employés par les ONG qui peuvent se laisser piéger par les plus offrants: certains agents de la société civile active passent souvent bien vite

du compromis à la compromission. Très vite acheter par les mêmes puissances qu'ils combattent, ils se transforment en défenseurs sournois ou en prédateurs pour le plus offrant ; ils deviennent la caisse à résonance des corrupteurs.

- la société civile a tendance à devenir passerelle pour accéder à la politique politicienne. On l'a vu avec le syndicalisme, on commence à le percevoir de plus en plus avec la société civile. Sans contester cette possibilité, la société civile peut-elle devenir l'anti-chambre permanente ou éventuelle de la politique politicienne ? Comment alors gérer sa crédibilité.

Je ne sais pas si j'ai répondu aux attentes, mais j'espère avoir tracé le chemin à la réflexion grâce au débat qui suivra.

6.3.2 Commentaire

La participation au-delà des élections

Jeannette Schade

Institut pour le développement et la paix, Université de Duisbourg-Essen

Dans chaque démocratie, les élections libres sont un élément important car chaque électeur a ainsi la possibilité de choisir qui le gouvernera. Mais la plupart des processus politiques et les processus de gouvernance se déroulent entre deux élections. Ce document se penchera sur les possibilités qui s'offrent pour amplifier l'impact de la société civile sur la politique en travaillant plus étroitement avec les parlementaires.

Dans une démocratie, les deux principaux acteurs dans le modelage de la politique quotidienne sont habituellement le gouvernement et le parlement. Dans les démocraties, le parlement est habituellement le point d'accès par lequel les citoyens peuvent exercer une influence politique entre deux échéances électorales. Cela est dû au fait que les députés sont (ou au moins devraient être) plus proches de l'électorat dans leurs circonscriptions respectives et que ce sont eux, matérialisation du pouvoir législatif, qui adoptent ou rejettent les lois et détiennent le mandat et les instruments légaux permettant de contrôler le gouvernement. Par conséquent, les députés sont en même temps des contacts très précieux pour les acteurs de la société civile.

Je vais mentionner deux exemples, puisés dans le contexte allemand, d'interaction entre le parlement et la société civile:

- Les acteurs de la société civile peuvent faire usage de la fonction de contrôle assumée par le parlement. Si une ONG dédiée au développement demande au Ministère fédéral du développement et de la coopération des informations sur ses politiques envers un pays où un secteur précis, mais que ce ministère refuse de les lui donner, l'ONG demandera à un député du Bundestag, qu'elle sait sympathiser avec sa cause et penser dans le même sens, d'émettre la demande à sa place. Dans ce cas, le ministère est tenu de répondre dans les deux semaines.
- Les acteurs de la société civile peuvent essayer d'influer sur les débats et décisions parlementaires en ce qui concerne le budget ou les projets et votes de résolutions et de lois. Ainsi par exemple, si le parlement délibère sur les Accords de partenariat économique (APE), les ONG dédiées au développement peuvent demander aux commissions responsables d'inviter des témoins et experts de l'étranger à les informer sur les impacts locaux des politiques européennes en Afrique.

Pour résumer: les parlementaires et les acteurs de la société civile peuvent s'aider mutuellement à être mieux informés. Ce qui permet en retour aux représentants élus de prendre de meilleures décisions et aux ONG d'améliorer leurs campagnes et leurs activités de lobbying. Une condition préalable et nécessaire : les relations entre le parlement et la société civile doivent être bien établies et les acteurs coopérant doivent poursuivre des objectifs au moins similaires.

La participation au-delà des élections dans les pays en développement

Dans les pays en développement, la situation est quelque peu différente. Primo: les parlements des pays en développement se trouvent souvent dans une position de très grande faiblesse comparé à leurs homologues occidentaux, et ne détiennent pas les mêmes capacités que ces derniers pour exercer leur fonction de contrôle (bien que la plupart des parlements occidentaux soit elle-même dans une position relativement faible vis-à-vis des questions de politique économique étrangère). Secundo : les acteurs de la société civile dans les pays en développement sont confrontés à de nombreux autres forums et instruments de participation politique. Ceci est dû aux nouvelles politiques adoptées par les donateurs depuis les années 1990, qui placent la société civile au premier plan du développement. Les donateurs ont fait de la participation de la société civile une condition politique à remplir par les pays en développement. Cette participation est devenu le prérequis à satisfaire pour étendre leur accès aux crédits, aux réductions de la dette, à l'aide au développement ou aux accords commerciaux. En voici quelques exemples importants dans le contexte africain:

- Les processus PRSP de la Banque Mondiale, qui exigent que la société civile participe à la formulation, à l'application et à la surveillance des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les pays débiteurs;
- L'Accord de partenariat de Cotonou (CPA) contient des dispositions similaires visant la préparation des documents sur la stratégie de chaque pays et sur l'application des programmes d'aide;
- L'initiative africaine, modelée par les donateurs et intitulée Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), réserve également de la place à la participation de la société civile ;
- L'African Growth and Opportunity Act (AGAO) qui modèle l'aide US à l'Afrique subsaharienne et organise tous les deux ans une rencontre entre l'État et les représentants de la société civile pour décider des étapes suivantes;

La bonne intention de la communauté des donateurs a été d'introduire l'expertise de la société civile dans les processus consultatifs entourant les décisions du gouvernement sur les politiques sociales et économiques. L'intention était également d'introduire une bonne gouvernance comme paradigme dans la coopération pour le développement, la

société civile servant ici d'observatoire de la performance accomplie par le gouvernement.

Le mauvais effet collatéral a été que les parlements ont souvent été mis sur la touche et que les acteurs de la société civile sont complètement surchargés par leur participations aux différentes conférences et leur exécution des différentes tâches. En outre, les gouvernements tentent souvent de réduire le rôle de la société civile à un processus de consultation, tandis que les donateurs veulent qu'elle soit impliquée elle aussi dans les processus de réalisation et de surveillance. Mais même les donateurs tendent à réduire la participation de la société civile à la transmission de l'expertise technique détenue par les ONG spécialisées, au lieu d'écouter la pléthore de voix émanant de la société civile. Par conséquent, la participation de la société civile dans ce genre d'arrangements nouveaux est souvent réduite à des activités minimalistes destinées à manifester un intérêt de pure forme envers les nouvelles conditions ou à conférer de la légitimité à des politiques d'ajustement structurel impopulaires dans les pays prisonniers de la dette. Dans la plupart des cas, l'impact des voix émanant de la société civile reste faible.

En raison de ces imperfections et d'autres, tous ces arrangements pilotés par les donateurs ne peuvent pas remplacer d'authentiques processus de participation politique, ces mêmes processus auxquels servent les institutions nationales de la démocratie. Les exigences de participation à l'intérieur des PRSP, du NPDA etc., pourraient contribuer à la démocratie et à une participation améliorée, la participation serait réalisée de manière inclusive, et compléter ainsi les processus démocratiques nationaux. Mais dans la plupart des cas, les PRSP et les parlements ont été mis sur la touche. Ceci continue d'affaiblir la position, souvent déjà faible, des pays en développement et, à mon avis, cela affaiblit également la démocratie. En outre, les donateurs bien souvent ne respectent pas les décisions parlementaires prises dans un pays donateur si la décision prend le contre-pied de leurs convictions et de leurs intérêts.

Malheureusement, le boom de la société civile dans la coopération pour le développement a conduit, dans de nombreux cas, à détériorer la relation entre les acteurs de la société civile et les représentants élus. Il semble que les nouveaux arrangements engendrent souvent une espèce de rivalité entre eux. Ainsi par exemple, les députés accusent souvent les acteurs de la société civile d'agir sans mandats. Les acteurs de la société civile quant eux, désireux comme ils le sont d'avoir un impact direct, laissent souvent, à l'instar du gouvernement, le parlement sur la touche.

Il faudrait que société civile cesse de contribuer à l'intensification de la marginalisation du parlement. Dans les pays en développement, les acteurs de la société civile et les parlementaires devraient essayer de travailler de manière complémentaire - à condition qu'ils partagent au moins les mêmes objectifs politiques - et de s'aider ainsi mutuellement à améliorer le sort de leur pays. Ceci ne fera pas disparaître les grands dilemmes qui découlent de cette forte dépendance envers l'aide et du grave endettement des pays en développement pauvres. Mais cela pourrait fortifier la légitimité et hausser le poids politique des décisions parlementaires, non seulement en face du gouvernement mais encore en face de la communauté donatrice internationale. Pour parvenir à cet objectif dernier cité, il faut également impliquer les parlements des pays donateurs; la coopération entre les acteurs des sociétés civiles occidentales et africaines est un maillon important sur la chaîne qui permet d'y parvenir.

De toute évidence, une telle interaction entre la société civile et les parlements ne reste une option raisonnable que s'il existe des députés, pensant la même chose et dignes de confiance, avec qui coopérer. Quoi qu'il en soit, c'est l'objectif de cet article que de déplacer l'attention vers cette option, celle de bâtir une coalition et un réseau.

L'exemple du Ghana

Récemment, certaines organisations non gouvernementales ont entrepris une recherche sur la hausse brutale des importations et leur impact sur le droit à la nourriture.²⁸ Au Ghana, de telles hausses des importations provenaient en partie du fait que les donateurs avaient interféré avec les décisions démocratiques visant les politiques économiques, et fait pression sur le gouvernement ghanéen pour qu'il fasse machine arrière. L'étude conclut que les donateurs internationaux ainsi que le gouvernement ghanéen ont donc contribué chacun à la violation du droit à la nourriture.

Je vais décrire ce cas mais examinerai d'abord le rôle que la société civile et le parlement ont ou pourraient avoir joué.

En février 2003, le Ministre ghanéen des finances et de la planification économique avait proposé, dans son discours sur le budget, une légère hausse des tarifs douaniers frappant le riz importé (passage de 20 à 25%) et la volaille (de 20 à 40%) en raison des préoccupations des associations paysannes et de leurs activités de lobbying. Ces dernières se sentaient menacées par la tendance croissante à l'importation et craignaient

²⁸ L'étude a été accomplie par l'Ecumenical Advocacy Alliance et le FIAN (Food First Information and Action Network), et financée par Brot für die Welt.

de perdre leur part, déjà en régression, sur le marché ghanéen. Elles craignaient simplement de s'appauvrir encore plus. L'augmentation proposée était bien en dessous des plafonds tarifaires prévus par l'OMC (99%) auxquels le Ghana avait adhéré. Le parlement adopta le projet de loi et, début mai, les douanes commencèrent à appliquer les dispositions. Mais quatre jours plus tard, l'exécution fut subitement suspendue par ces mêmes autorités douanières.

Ensuite, sur demande de l'Association nationale ghanéenne des éleveurs de volailles, une ONG de droit public attaqua auprès de la haute cour de justice cette décision gouvernementale. Environ deux ans plus tard - les moulins de la justice tournent lentement - la haute cour statua que cette loi enfreignait effectivement la constitution ghanéenne car seul le parlement détenait le droit - pas le gouvernement - de suspendre la loi. Que s'était-il passé? Avant même que la cour ne puisse rendre son verdict, le parlement décida officiellement, par 98 voix du parti au pouvoir contre 92 voix de l'opposition, que la loi devait être abrogée.

Il est difficile de comprendre pourquoi le parlement a abrogé une mesure qu'il avait antérieurement lui-même approuvée. L'explication s'avère plus facile si l'on examine le cas au niveau international. En fait, c'est le Fonds Monétaire International (FMI) qui a consulté le gouvernement ghanéen - entendez qui a fait pression sur lui -, arguant que les taxes douanières contrecarreraient sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, une stratégie qui, rappelons-le, avait été auparavant mise au point avec la prétendue participation de la société civile. Il paraît également que le commissaire de l'Union Européenne chargé du commerce, pendant une visite du Ghana en raison du démarrage des négociations APE, aurait exercé une certaine pression sur le gouvernement ghanéen pour qu'il fasse machine arrière dans sa politique. A noter également le fait qu'un jour seulement après que les autorités douanières aient stoppé l'application de la loi, le gouvernement reçut du FMI un prêt global assorti de réductions de la dette et valant 280 millions d'USD. Il y a lieu de douter que cet argent ait été investi auprès des planteurs de riz et éleveurs de volailles en difficulté.

D'aucuns objecteront que l'exemple est mal choisi car il souligne plus la faiblesse des acteurs ghanéens (gouvernement, parlement, haute cour de justice, société civile incluse) vis-à-vis de la communauté puissante des donateurs. Il illustre en outre le fait que la participation de la société civile, dans les accords de bonne gouvernance conclus avec la communauté des donateurs, ne peut pas remplacer d'authentiques processus démocratiques nationaux. Malheureusement, ces arrangements peuvent parfois conférer une légitimité à des résultats en conflit avec les résultats des processus démocratiques et,

comme le conclut l'étude, en conflit même avec les normes en matière de droits de l'homme. Compte tenu de la condition de «gouvernance démocratique» qu'impose la communauté des donateurs aux pays en développement depuis assez longtemps, c'est un véritable scandale que des processus authentiquement démocratiques soient minés par ces mêmes acteurs.

Prospective

Que se serait-il passé si la société civile avait eu des relations vigoureuses et solides avec les deux partis au parlement ? Imaginez le parlement prendre, avec l'aval de la société civile, une décision similaire à celle prise par le congrès américain qui vota contre la vente de ports de fret à des sociétés chinoises alors que le président avait déjà donné son accord et en dépit des avantages économiques qui se perdraient. De fait, les sociétés civiles ghanéenne et de l'hémisphère nord tentèrent de mobiliser l'opposition politique de l'Occident en faisant pression auprès des parlements dans les pays donateurs. Mais peut-être auraient-elles amélioré leur impact politique si elles avaient uni leurs forces à celles des députés du parlement européen qui partageaient leur opinion, afin de rendre l'incident public au niveau national, européen et international. Imaginez un député du Parlement européen mis simultanément sous pression par les sociétés civiles occidentale et africaine, et par ses homologues africains (au sein de l'Assemblée parlementaire paritaire UE/ACP) sur une affaire affectant sa propre identité, à savoir la relégation sur la touche des parlements et la sape des processus démocratiques. Rien ne garantit qu'elles auraient réussi, mais au moins auraient-elles eu plus de poids politique que la société civile agissant seule. Imaginez le public et les parlements prendre conscience des doubles poids et mesures utilisés par les donateurs puissants, qui d'un côté promeuvent la participation de la société civile par amour de la démocratie et qui de l'autre minent les processus démocratiques.

Il faut noter que ces événements sont devenus publics uniquement grâce à la fructueuse coopération qui unit les acteurs des sociétés civiles des deux hémisphères. A l'avenir, il faudrait que publicité soit faite d'autres incidents relatifs à la sape des processus démocratiques par la communauté des donateurs. Le réseautage interdisciplinaire entre les sociétés civiles là et ailleurs, et entre une société civile et les députés de son parlement, constitue un instrument important – au moins à long terme – permettant à des pays comme le Ghana, prisonniers de l'endettement, d'acquiescer de la force face à de telles méthodes pratiquées par la communauté des donateurs et des élites au pouvoir car, en cas de doute, ils font preuve d'une meilleure réactivité face aux donateurs que leur propre population.

7. Résumé des débats en pannel

Franz Hiss (AGEH), Dr. Hildegard Hagemann

Panel 1: Participation **aux politiques de développement de l'UE**

Présidente: Dorothee Klüppel, Misereor

Participants: S.E. Mgr Leo Schwarz, évêque auxiliaire, président de la Conférence des Commissions Justice et Paix d'Europe; Michael Gahler, député CDU au Parlement européen); Dr. Volker Mönikes, SCEAM; Pr. Dr. Siegmar Schmidt, Université de Landau.

Commentateurs: Abbé Ezekiel Ade Owoeye, Abbé Peter Konteh, Abbé Dr. Raymond Goudjo

Questions directrices:

Quel rôle les parlements jouent-ils lorsqu'il s'agit de mettre en application les politiques de développement participatives ? Dans quelle mesure les parlements et la société civile remplissent-ils des fonctions complémentaires ?

Le Pr. Dr. Siegmar Schmidt a suggéré de faire la distinction entre la participation formelle telle que matérialisée par les travaux du parlement, et la participation informelle matérialisée par les réunions, le dialogue, le travail des acteurs de la société civile, etc. En réalité, la société civile ne considère bien souvent pas les parlements comme des partenaires attrayants. Un examen de la politique de développement pratiquée par l'UE au cours des cinq dernières années montre visiblement que la participation ne revêt pas la plus haute priorité. Elle met en exergue, à la place, les questions de bonne gouvernance. Ceci déclenche un passage de l'aide conditionnelle à des mesures positives afin de développer des critères de bonne gouvernance en coopération avec les pays récipiendaires. L'UE coopère avec les organismes locaux et régionaux, elle ne coopère plus seulement avec les gouvernements. Les ONG ont également la possibilité de recevoir directement des fonds.

Le Dr. Volker Mönikes a souligné les difficultés immenses qu'affronte l'Afrique pour obtenir des fonds de l'UE. Pour les partenaires locaux, il est très difficile de gérer la procédure de demande. Déjà les seuls formulaires sont incompréhensibles. L'UE est le deuxième plus grand donateur après la Banque Mondiale. Mais la bureaucratie est un véritable obstacle. Il est difficile de voir à qui l'UE doit rendre des comptes. Il faudrait faire

plus pour créer des relations qui fonctionnent réellement bien. Se référant à l'expérience faite par l'Église en Allemagne après la 2^e Guerre Mondiale, le Dr. Volker Mönikes a expliqué que la Conférence épiscopale allemande a établi des structures de travail qui la lient aux parlements et gouvernements, qu'elle travaille en réseau au niveau international et qu'elle a même établi des bureaux de liaison en Afrique.

L'UE compte 31 Commissions nationales Justice et Paix. Mgr Leo Schwarz, leur actuel président, a rappelé le caractère spirituel du travail de l'Église. Pour cette raison, il faudrait que les partenariats contractés par l'Église soient compris comme des partenariats plus profonds et différents des partenariats unissant des structures politiques. Mais les choses changent. Les possibilités de l'Église pourraient diminuer comparé à celles des partenaires et l'Église mondiale en Europe pourrait perdre de son influence, ses forces pourraient s'amoinrir ; c'est cependant l'opposé que l'on constate au-delà de l'Europe : il y a beaucoup plus de forces et de dynamisme en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. L'Église européenne a à apprendre de ces continents. En tant que réseau, Justice et Paix Europe ne dépend ni de Rome ni d'institutions européennes. La qualité des relations avec les parlements et les institutions communautaires est donc très différente. Afin d'obtenir une image nette des possibilités et potentiels de ce réseau, il faut non seulement examiner les relations Nord-Sud mais aussi intégrer plus fortement l'Est de l'Europe dans les travaux.

Michael Gahler, député au Parlement européen (PE) a emboîté le pas de la discussion en se référant aux travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire dans le contexte de l'Accord de Cotonou signé par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Par cette institution, le Parlement européen se trouve en étroit contact avec les pays ACP. Le Parlement européen est différent des parlements nationaux du fait que les députés européens sont libres d'agir en tenant peu compte des gouvernements nationaux. Les administrés ne considèrent pas le rôle des députés du PE comme très pertinent. Même les ONG pensent la même chose ! Les députés du PE sont négligés du haut en bas de l'échelle. Avec les nouvelles politiques initiées par l'UE, le Parlement européen a acquis des compétences supplémentaires. A inscrire au tableau des réussites le fait que la Commission européenne envoie des projets de directives à l'Assemblée parlementaire paritaire. Les ambassadeurs ne se réjouissent toutefois guère que cette Assemblée obtienne des projets de directives car ils restent sujets à modification ! C'est une tâche et un défi permanents que de préparer des propositions pour répondre à la nécessité de rendre les institutions pertinentes aux yeux des gens et des partenaires. Un autre exemple cité : l'exportation d'ailes de poulet surgelées aux pays africains car cela détruit l'élevage de volailles local. C'est sur une telle affaire que, pour la première fois, une coopération a pu s'établir au Cameroun entre le PE, les ONG et les parlementaires.

En réponse à ces intervenants, le Pr. Dr. Schmidt a considéré bienvenu le fait que le Parlement européen monte en puissance, mais estime qu'il y a un fossé entre la focalisation dominante sur le bonne gouvernance et d'autres questions à étudier telles que le lien entre les parlementaires européens et africains et les ONG locales, etc. Selon le Dr. Mönikes, les institutions liées à l'Église devraient plus se concentrer sur leur expertise vis-à-vis du PE, et le PE devrait encourager cela. C'est aussi avec cela que les parlements locaux pourraient être renforcés. M. Möhler en appelle à M. Gahler pour qu'il fasse croître l'importance de cet aspect. Mgr Schwarz considère nécessaire que les acteurs parlent plus d'une seule voix. C'est une condition préalable requise pour s'atteler aux problèmes graves que constituent le Zimbabwe, le Soudan et le Myanmar. Ceci implique au passage d'améliorer les structures de communication.

Les commentateurs issus des trois groupes de travail ont répondu aux déclarations des intervenants en décrivant la réalité et en soulignant

- que la coopération entre les assemblées européennes et africaines est encore trop faible.
- que les données et informations restent très souvent cachées, et il faut que cela change.
- qu'en Afrique les entrepreneurs sont plus importants que les parlementaires et la société civile.

M. Gahler est revenu sur ces observations. Selon lui, les discussions avancent beaucoup en Afrique, au sein des parlements et des organes parlementaires. Un changement se manifeste : le langage est plus franc, d'une plus forte véracité, et l'esprit de responsabilité gagne du terrain. Les attitudes d'esprit sont en train de changer. C'est un processus lent mais qui va dans la bonne direction. Il faut que cette tendance soit soutenue par une formation des parlementaires. C'est à cette fin que les fondations politiques entrent en scène. L'Église aussi, avec ses multiples institutions, organisations et congrégations, peut jouer par exemple un rôle majeur vu que l'enseignement et le suivi des jeunes après qu'ils ont quitté l'école représentent l'un de ses importants domaines de travail.

Le débat général a, lui, souligné trois points : au-delà de tout financement, il faut donner une voix aux gens et les amener à participer réellement. Afin que les comptes puissent être mieux rendus, il faut accroître la transparence dans les dépenses d'argent, aussi dans le contexte du financement budgétaire. Et enfin, la nécessité de former les parlementaires se manifeste également dans les problématiques du commerce, de l'économie, etc.

Dans ses commentaires de clôture à ce panel, M. Gahler a ajouté une observation relative à la coopération agricole, laquelle à ses yeux a une nouvelle chance de s'épanouir parce

que les agriculteurs européens peuvent maintenant produire de l'énergie, ce qui aura pour conséquence de mettre fin à l'inondation des marchés africains avec de l'alimentation européenne à bas prix, pas gigantesque vers un soutien de l'agriculture africaine. Il voit de nouvelles opportunités apparaître, d'une coopération plus équitable avec l'Afrique, capable d'éviter des effets indésirables.

Dr. Mönikes évoque les problèmes apparus au Togo pour Justice et Paix, le président togolais étant intervenu pour l'empêcher d'observer les élections. Certaines problématiques pourraient être reprises par les parlementaires. Le Pr. Dr. Schmidt recommande de dresser des critères de sélection applicables à la coopération avec les parlementaires, dont p. ex. celui-ci: «Jouissent-ils d'une légitimité démocratique»? Les intérêts de la base sont-ils pris en compte? Mgr Schwarz nous encourage à prendre des risques et à examiner le principe de la subsidiarité afin de ne pas trop travailler à partir du sommet. Nous devons soutenir ceux qui sont privés de voix; nous devons donner des conseils juridiques à ceux qui ne peuvent pas se les offrir.

Panel 2: **Réseaux de l'Église universelle** - Un potentiel de participation inexploité

Président: Abbé Dr. George Ehusani,
ancien Secrétaire général de la Conférence épiscopale nigériane.

Participants: Michael Bisama, Justice et Paix, Kigoma, Tanzanie,
Christiane Overkamp, CIDSE; Dr. Victor Scheffers, Justice et Paix, Pays-Bas;
Père Wolfgang Schonecke, réseau Afrique - Allemagne (NAD)

A l'ouverture des débats, Mme Christiane Overkamp a fait état de la multitude d'opportunités inexploitées : les organisations des Églises sont présentes sur le terrain depuis de nombreuses années, et entretiennent une longue tradition de travail avec les pauvres. Les gens, dans les institutions, sont intéressés, mais n'ont pas conscience des potentiels. Même les gens occupant les institutions au sommet sont très intéressés par l'enseignement social de l'Église et par les valeurs associées, mais il reste difficile de les «traduire» sous une forme compréhensible par des non catholiques. Il faut par conséquent un transfert de connaissances et une prise de conscience. Mme Overkamp invite à intensifier l'acquisition mutuelle de connaissances, à ce que les commissions échangent de l'expérience dans leurs différents pays. Des capacités manquent toutefois pour accomplir les travaux d'évaluation ultérieurs, absolument nécessaires. Il est important de fournir une information compréhensible, sinon le soutien du public et les relations

publiques s'affaiblissent. Le public par exemple veut savoir ce que vous faites et attend une réponse correcte. La CIDSE recherche des moyens pour expliquer de façon compréhensible ce que font l'Église et les acteurs apparentés.

Selon Père Wolfgang Schonecke, il y a en Allemagne environ 3 000 missionnaires à la retraite, qui se sentent un peu «perdus» et pas assez impliqués. Bien que le travail en réseau fonctionne bien entre les organisations liées avec l'Église, leur possibilité d'influer sur les gouvernements est limitée. Le défi réside dans le transfert d'informations de qualité fournies par les missionnaires en Afrique. De nombreux jeunes prêtres ne sont pas assez compétents, mais le cercle pastoral par exemple est un moyen d'améliorer les qualifications des prêtres. Des idées supplémentaires sont également nécessaires, sur la façon de sélectionner de jeunes prêtres et leur offrir des bourses d'études, sans oublier les possibilités offertes par les organisations onusiennes, de songer à mettre en place des relations plus efficaces, etc.

M. Michael S. Bisama a commenté de manière critique les potentiels inexploités aux différents niveaux des activités de l'Église: très peu exploités au niveau international; au niveau national, liens manquants entre les travaux de Justice et Paix à la base et le niveau national ; au niveau diocésain, peu nombreuses sont les commissions Justice et Paix actives. Les interrelations et le travail en réseau entre la base et les niveaux plus élevés nécessitent une amélioration, afin d'utiliser plus efficacement des interconnexions d'ailleurs à perfectionner avec les structures riches et différenciées de l'Église catholique.

Face à une planète en voie de mondialisation, le Dr. Victor Scheffers s'est réjoui de ce que faire partie d'un réseau mondial constitue une merveilleuse source de connaissances. Ainsi par exemple, Justice & Paix au Pays-Bas jouit d'un accès facile aux ministères et au gouvernement. Le lobbying et le plaidoyer en faveur de tel ou tel sujet ont toujours constitué un thème important dans les travaux de Justice et Paix. Cela vaut aussi pour les sciences et les travaux avec un personnel très compétent. Justice et Paix est liée avec un grand nombre d'autres réseaux s'occupant des droits de l'homme, etc., où les travaux se déroulent sous forme d'actions concertées pour profiter des effets synergiques. Ceci comprend le travail dans le cadre de partenariats, où les partenaires sont inclus dans une coopération structurée, soutiennent la lutte contre la discrimination, etc. Mais il reste toujours un risque d'atténuer la gravité des problèmes par des « rapports embellis ». Aux Pays-Bas, Justice et Paix aide à mettre au point une coopération, réaliste et hautement qualifiée, avec de nombreux autres réseaux, fait nécessaire afin de parvenir à présenter les constats aux organes d'État les plus haut placés (le Congrès US par exemple), en obtenant le soutien du Vatican.

Abbé Dr. George Ehusani a résumé chaque déclaration en soulignant la nécessité d'une information de haute qualité en provenance des partenaires du Sud afin de rendre plus efficace la défense de ses intérêts devant le Nord. Il s'agit-là d'un défi pour le Sud. Améliorer le partage de l'information et la qualité du travail des gens d'Église, c'est-à-dire des religieux et des laïcs, constitue donc un sujet primordial. Les participants en provenance du niveau national et continental devraient aider à faire que les interconnexions fonctionnent. Pour diffuser l'information, il a encouragé l'utilisation de sites Web et des technologies modernes de l'information. C'est un haut niveau de professionnalisme qui fait réussir les travaux de Justice et Paix.

La discussion générale a mis d'autres sujets en évidence, où il faut une coopération et un échange de vues, tels que le financement budgétaire, l'accroissement de la transparence, etc. La complexité de la situation des membres de l'Église, et de leurs rapports avec les hommes politiques, au Nigeria par exemple (y compris les difficiles relations sur le terrain entre chrétiens et musulmans, les tensions et le dialogue), a été définie comme un autre défi. Mais l'observation dominante toutes les autres fut celle-ci: la nécessité d'améliorer la communication. Il faut travailler sur le manque de liens verticaux, ainsi que sur la façon de supprimer les segmentations horizontales entre les structures de Justice et Paix. Dans de nombreuses Églises, le problème est bien connu et beaucoup d'efforts sont en cours pour surmonter les segmentations et les impasses (intégration). Les tableaux indicateurs du panier alimentaire sont un instrument positif pour franchir le fossé entre la base et le sommet de la société, ils sont un outil important utilisé par la Banque Mondiale et d'autres institutions internationales ; l'idée en est venue de la base, de Zambie.

Epilogue

Nous voici donc devant le résultat d'un processus de dialogue. Nous l'avons conduit ensemble au cours d'une période limitée. Nous, c'est-à-dire les partenaires réunis par les travaux en commission de Justice et Paix de l'Église en Afrique et en Europe.

L'énoncé du thème: nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement. Sur ce thème, nous avons recueilli ce dont les institutions et personnes participantes disposaient, sous des formes très diverses, en matière de savoir, d'expérience, de réussites et d'échecs, en matière de plans pour l'avenir et d'analyses critiques.

Il s'est agit d'un processus très ouvert et très franc. Il a montré que les formes d'action participatives dans l'œuvre de développement partaient d'horizons très différents. Ces différences résident dans l'entendement de la participation, dans les expériences jusqu'à présent faites et aussi dans les différents défis et priorités que fixe le développement recherché.

Cette diversité dans les façons d'observer a déjà à elle seule enrichi l'ensemble du dialogue. D'un autre côté et malgré toutes les nuances dans les propos, un entendement conjoint de la participation en tant que principe d'action est clairement ressorti: la participation est étroitement liée à la dignité de la personne humaine.

La participation engagée au workshop a donc conduit à une foule de réflexions d'approfondissement, d'expériences enrichissantes et fortifié les participants dans leur volonté d'agir eux-mêmes selon une orientation participative, et d'exiger que cela soit possible dans l'environnement de leur propre société et de leur propre État.

Cette ouverture sur l'action future montre que le workshop et sa documentation ne sont pas un résultat-conclusion mais un contenu de mission.

Pour cette raison, les présidents des commissions de Justice et Paix d'Europe et en Afrique (SCEAM) invitent également, au début de cette documentation, à poursuivre le dialogue sur les processus participatifs. Le workshop et la documentation sont un résultat intermédiaire. Que cela soit un encouragement à fortifier réciproquement les volontés d'agir, à échanger des expériences avec la participation comme principe d'action au sein

dans l'œuvre de développement et la vie en société en général, un encouragement enfin à un dialogue vivant avec les acteurs les plus divers.

En tant que modérateur du groupe de travail «Participation» de la Commission allemande Justice et Paix, je remercie cordialement toutes celles et ceux qui ont enrichi le dialogue par leurs contributions. Je nous souhaite à tous, pour réaliser les travaux futurs, beaucoup de force, d'inspiration et de persévérance.

Manfred Sollich
Commission Allemande Justice et Paix

Liste des sigles

ACP	Africa - Caribic – Pacific
ACP	Afrique – Caraïbes – Pacifique
AECAWA	Association of Episcopal Conferences of Anglophone West Africa Association des conférences des évêques anglophones d’Afrique de l’Ouest
AFCAST	African Forum for Catholic Social Teaching Forum africain pour l’enseignement social catholique
AGEH	Association for Development Cooperation Association pour l’Assistance au Développement
AGOA	Africa Growth and Opportunity Act
AHADI	Africa, Health and Development International Organisation internationale pour la santé et le développement de l’Afrique
AMECEA	Association of Member Episcopal Conferences in Eastern Africa Association des Conférences épiscopales de l’Afrique de l’Est
AU	Africa Union
UA	Union Africaine
CB	Capacity Building
RC	Renforcement des capacités
CIDSE	Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité
CK	Caritas Kigoma
CPA	Cotonou Partnership Agreement
APC	Accord de partenariat de Cotonou
CPT	Christian Professionals of Tanzania Chrétiens de Tanzanie exerçant des professions libérales
CR	Conflict Resolution
RC	Résolution des conflits
CRS	Catholic Relief Services
SSC	Services du secours catholique
CSSC	Christian Social Service Commission Commission du service social chrétien
DAS	District Administrative Secretaries Secrétaires administratifs de district
DPCSD	UN Department for policy coordination and sustainable development
DCPDD	Département des Nations Unies de la coordination des politiques et du développement durable

DPO	District Planning Officers
DRC RDC	Democratic Republic of Congo République Démocratique du Congo
EED	Evangelical Development Service Service évangélique de développement
EPA APE	Economic Partnership Agreements Accords de partenariat économique
EU UE	European Union Union Européenne
FAO FAO	Food and Agricultural Organization Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GKKE	Gemeinsame Konferenz Kirche und Entwicklung Conférence commune Eglise et Développement
GLR RGL	Great Lake Region Région des Grands Lacs
GoT	Government of Tanzania Gouvernement de Tanzanie
HOD	Head of Departments Directeur de département
HR DH	Human Rights Droits de l'Homme
IAJD	Institut des Artisans de Justice et Paix
ICT TIC	Information and Communication Technology Technologies de l'Information et de la Communication
IEC	Information Education Coalition on Communication
IMBISA	Inter-Regional Meeting of the Bishops of South Africa
IMF FMI	International Monetary Fund Fonds Monétaire International
INEF ICD	Institute of Development Cooperation Institut de Coopération pour le Développement
INGO ONGI	International Non-Governmental Organization Organisation non gouvernementale internationale
JCR CCR	Joint Commission for Refugees Commission conjointe pour les réfugiés

JDPIP	Justice, Development and Peace Ibadan ecclesiastical province Justice, développement et paix, province ecclésiastique d'Ibadan
JRC CCR	Joint Research Center Centre Commun de Recherche
J&P J&P	Justice and Peace Justice et Paix
JPC CJP	Justice and Peace Commission Commission Justice et Paix
JRS SJR	Jesuit Refugee Service Service Jésuite pour les Réfugiés
KIPACE	Kigoma Paralegal Centre
LCP	Local Capacity for Peace / Do no Harm Aptitude locale à la paix / Ne pas faire de mal
MDG OMD	Millennium Development Goals Objectifs du Millénaire pour le Développement
MHA	Ministry of Health of Tanzania Ministère de la santé tanzanien
MLAU	Mobile Legal Advice Unit Unité mobile prestataire de conseils juridiques
NEPAD NPDA	New Partnership for Africa's Development Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGO ONG	Non Governmental Organization Organisation non gouvernementale
PA	Program Advisor Conseiller au sujet d'un programme
PC CP	Program Coordinator Coordinateur de programme
PCM GCP	Project Cycle Management Gestion du cycle du projet
PE	Peace Education Éducation pour la paix
PPM	Participatory Project Management Gestion des projets participatifs
PRA/PPP	Participatory rural appraisal / Private Public Partnership Évaluation rurale participative / Partenariat privé - public
PRS	Powerty Reduction Strategy

SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
PRSP	Poverty Reduction Strategy Papers Documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté
PSS	Psycho Social Counseling and Trauma Healing Conseils psychosociaux et guérison des traumatismes
RDCC	Rural Development Competence Center Centre de compétences en développement rural
RDP PDR	Rural Development Programs Programmes de développement rural
RET	Refugee Education Trust Fondation pour l'éducation des réfugiés
SACBC	Southern African Catholic Bishops' Conference Conférence des évêques d'Afrique du Sud
SACSOC	South Africa Civil Society Observer Observateur de la société civile sud-africaine
SALW	Small Arms and Light Weapons Program Programme visant les armes légères et de petit calibre
SECAM SCEAM	Symposium of Episcopal Conferences of Africa and Madagascar Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar
SGBV	Sexual and Gender Based Violence Violence sexuelle et basée sur l'inégalité entre les sexes
SRS	Spiritans Fathers Refugees Service Service des pères spiritains pour les réfugiés
SWOT	Strengths / Weaknesses / Opportunities / Threats Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces
TEC	Tanzania Episcopal Conference Conférence épiscopale de Tanzanie
TEDG	Tanzania Ecumenical Dialogue Group Groupe de dialogue œcuménique tanzanien
TOT	Training of Trainers Formation des instructeurs
TRC CVR	Truth and Reconciliation Commission Commission Vérité et Réconciliation
UCSTC	Uganda Catholic Social Training Center Centre catholique ougandais de formation sociale

UNDP PNUD	United Nation Development Program Programme des Nations Unies pour le Développement
UNCSD CNUDD	United Nations Commission for Sustainable Development Commission des Nations Unies pour le Développement Durable
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture
UNHCR HCR	United Nations High Commissioner for Refugees Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Vs.	versus contre
WCARRD CMRADR	World Conference of Agrarian Reform and Rural Development Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural
WCC CME	World Council of Churches Conseil Mondial des Églises

ANNEXE

Workshop international avec des partenaires
de l'Afrique et de l'Allemagne
le 4 et 5 octobre 2007 à la «Kardinal-Schulte-Haus», Bensberg

Depuis longtemps, les Nations Unies, ses sous-organisations spécialisées et aussi les pays membres des NU ont proclamé comme objectif d'action la réduction significative de la pauvreté absolue dans le monde. Pour atteindre cet objectif, ils suggèrent, entre autres, des efforts renforcés d'intégrer la population, surtout les pauvres, dans la détermination des causes de la pauvreté et dans le développement des stratégies et moyens appropriés pour réduire et éliminer la pauvreté.

Cette approche participative a été reprise par exemple dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (PRSP) et dans la coopération internationale entre l'Union Européenne et les pays ACP (Accord de Cotonou).

L'Eglise catholique considère la participation des personnes concernées dans la société et la politique de développement comme principe prometteur et durable qui est ancré dans la vision chrétienne de l'homme. C'est pourquoi la Commission allemande de Justice et Paix, en tant qu'une organisation de l'Eglise ayant pour tâche de promouvoir le développement et la paix, apprécie cette focalisation accrue sur l'approche participative.

La doctrine sociale de l'Eglise a depuis toujours réclamé la responsabilité individuelle de la personne ainsi que sa participation sociale et dans la société et essayé de la promouvoir par la formation et autres initiatives (empowerment). L'idée centrale du travail de l'Eglise en faveur du développement était toujours de rendre l'homme capable d'aider soi-même.

Pourtant, au cours de ces longues années d'engagement, se sont toujours de nouveau manifestés les divers obstacles et réserves vis-à-vis une plus grande participation des pauvres et des acteurs institutionnels.

Dans le but de saisir et profiter davantage des nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement, la Commission allemande de Justice et Paix a initié un échange étendu sur les facteurs qui empêchent ou favorisent les processus participatifs de développement. Ce dialogue entre des partenaires de l'Eglise en Afrique et la Commission allemande de Justice et Paix a été entretenu depuis quelques temps sous différentes formes et il a déjà abouti à quelques orientations pour le futur travail.

L'intention de ce workshop international avec des partenaires de l'Afrique et de l'Allemagne est de résumer les résultats du dialogue mené jusqu'ici sur les processus participatifs de développement, de formuler quelques recommandations et de les présenter aux acteurs de l'Eglise, de la société civile et de la politique.

La structure et les points principaux du workshop international sont exposés dans le programme suivant.

Jeudi, 4 octobre 2007

A partir de

10h00 Enregistrement et café

11h00 Salutation et introduction dans le workshop

Prof. Dr. Barbara Krause, Direction de la Commission Allemande Justice et Paix

11h15 Conférences d'impulsion

Participation dans la réalité des structures africaines de Justice et Paix
Method Kilaini, évêque auxiliaire, Dar es Salam

Projets pour promouvoir la participation et le développement dans la
politique africaine
Prof. Dr. Walter Eberlei, University of Applied Sciences, Düsseldorf

Présidence: Prof. Dr. Barbara Krause, Direction de la Commission Allemande Justice et Paix

12h30 Déjeuner

14h00 Résultats du dialogue avec les structures africaines de Justice et Paix
Billy Maseti, Justice et Paix, Afrique du Sud

14h15 Workshops parallèles – Présentation des méthodes de travail et des
objectifs
Dr. Hildegard Hagemann, Commission Allemande Justice et Paix

Les sujets des workshops résultent des contributions des partenaires du dialogue. L'intention est d'illustrer les conclusions ponctuelles par des exemples concrets, afin d'en déduire quelques rapports principaux entre la coopération au développement et la promotion de la volonté de participation des personnes concernées et de proposer des recommandations d'action aux acteurs différents, comme par exemple les acteurs politiques.

I. Conditions de la participation : Maîtrise des conflits et processus de réconciliation
Défi pour la coopération au développement

Experts: Abbé Peter Konteh, Justice et Paix, Freetown & Bo, Sierra Leone
Hans Nirschl, AGEH

Modération: Dr. Irmgard Icking, missio

Devoir: A l'aide d'une étude de cas présentée par les partenaires au dialogue de Sierra Leone, analyser les effets des conflits non résolus sur la volonté de participation des personnes concernées. Cette analyse servira de base pour dénommer les potentiels et les déficits ainsi que les capacités inutilisées des institutions de l'Eglise dans la maîtrise des conflits, pour ensuite démontrer des instruments et formuler des recommandations d'action pour les acteurs de l'Eglise et de la politique de développement.

II. Coopération cohérente au développement par la participation :
Coordination, harmonisation, qualification des activités des ONG

Modération: Ralf Poirel, Conférence Episcopale d'Allemagne

Experts: Abbé Ezechiel Owoeye, Justice et Paix, Ibadan, Nigeria,
Gabriele Huber, Misereor

Devoir : A l'aide d'une étude de cas présentée par les partenaires au dialogue de Nigeria, analyser les obstacles généraux à une coopération cohérente au développement à la base pour ensuite formuler des propositions en vue d'un changement des procédés des ONG dans leur travail au niveau régional, avec le gouvernement et la population, tout en tenant compte de l'aspect des dépendances financières et du contrôle budgétaire nécessaire.

III. Dimension politique de la participation :
La participation de la société civile comme condition pour une démocratie parlementaire?

Modération: Michael Detscher, AGEH

Experts: Abbé Raymond Goudjo, Institut des Artisans de Justice et Paix, Cotonou, Bénin,
Jeannette Schade, INEF

Devoir: A l'aide d'une étude de cas présentée par les partenaires au dialogue de Bénin, analyser l'importance de la participation politique de l'Eglise pour le travail en faveur des droits de l'homme, l'éducation en droits civiques et la lutte contre la corruption.

Définir le rôle des acteurs politiques dans le développement de conditions cadres légales et réfléchir comment le dialogue avec la politique peut promouvoir une bonne gouvernance.

Pause de café entre 15h00 et 16h00

18h30 Dîner

19h30 Résumé de travail dans les workshops
Elaboration des recommandations d'action

Vendredi, 5 Octobre 2007

7h30 Office divin

9h00 Présentation des résultats du travail des workshops de la veille

Présidence: Michael Steeb

Discussion sur les recommandations d'action

10h30 pause de café

III partie Dialogue avec des représentants de l'Eglise et de la politique en Europe

11h00 Podium de discussion avec des parlementaires européens
La participation dans la politique de développement de l'UE
Quel est le rôle des parlements dans la réalisation d'un travail participative au développement ? Comment les parlements et les sociétés civiles se complètent ?

Parlementaires européens: Michael Gahler (CDU), Vice-Président de la AJP
Mgr. Leo Schwarz, évêque auxiliaire, Conférence Européenne de Justice et Paix
Prof. Dr. Siegmund Schmidt, Université Landau

Modération: Dorothee Klüppel, Misereor

Discussion avec les experts des workshops:

Abbé Ezechiel Owoeye, Abbé Peter Konteh, Abbé Raymond Goudjo

Les résultats concrets du travail des workshops sur les trois cercles thématiques serviront de base pour la discussion qui sera focalisée sur la nécessité d'une coopération entre les parlements et les sociétés civiles, en tenant particulièrement en compte les expériences des parlementaires.

12h30 Discussion en plénière

13h00 Déjeuner

14h30 Réseaux de l'Église universelle – Potentiel inutilisé pour promouvoir la participation

Table ronde

Michael Bisama, Justice et Paix, Kigoma, Tanzanie

Christiane Overkamp, CIDSE, Bruxelles

Dr. Victor Scheffers, Justice et Paix, Les Pays Bas

P. Wolfgang Schonecke, NAD

Modération: Abbé Dr. George Ehusani

Discussion en plénière

15h30 Résumé (François de Sales Bado, Justice et Paix Burkina Faso)

15h50 Conclusion (Manfred Sollich, Commission Allemande Justice et Paix)

16h00 Occasion de prendre un café

Départ

Langues de conférence: anglais/français

Nouvelles chances pour les processus de participation dans la coopération au développement

Workshop international avec des partenaires de l'Afrique et de l'Allemagne
le 4 et 5 octobre 2007 à la «Kardinal-Schulte-Haus», Bensberg

Les participants

François de Sales Bado

Commission "Justice et Paix", Conférence de évêques de Burkina Faso

Michael Sebastian Bisama

Diocèse de Kigoma - Commission Justice et Paix, Bureau de coordination

Gertrud Casel

Commission Allemande Justice et Paix

Michael Detscher

Association pour l'assistance au développement (AGEH)

Prof. Dr. Walter Eberlei

Université des sciences appliquées de Düsseldorf

Abbé Dr. George Ehusani

ancien secrétaire général de l'évêque nigérian de la Conférence

Michael Gahler

Deputé au Parlement Européen
Vice-Président de Assemblée parlementaire ACP-UE

Abbé Dr. Raymond Bernard Goudjo

Institut des Artisans de Justice et de Paix (I.A.J.P.), Archidiocèse de Cotonou

Dr. Hildegard Hagemann

Commission Allemande Justice et Paix, Secrétariat

Franz Hiss

Association pour l'assistance au développement (AGEH), Consultant

Gabriele Huber

MISEREOR, Département Afrique

Irmgard Icking

MISSIO Aix-la-Chapelle

Dorothee Klüppel

MISEREOR, Département Afrique

Andrea Kolb

Konrad-Adenauer-Fondation eV, Cooperation internationale

Abbé Peter Konteh

Bureau de l'archevêché de développement de Caritas Freetown et Bo,
pastorale et Centre social

Prof. Dr. Barbara Krause

Commission Allemande Justice et Paix

Anke Kurat

Association allemande pour les organisations non-gouvernementales de développement

Billy Nkosinathi Maseti

Justice et Paix Département - SACBC Khanya House

Abbé Martinho Maulano

SCEAM Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar - Secrétariat

Dr. Volker Mönikes

SCEAM Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar - Secrétariat

Vincent Neussl

MISEREOR, Département Afrique

Hans Nirschl

Association pour l'assistance au développement (AGEH)

Christiane Overkamp

Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)

Abbé Ezekiel Ade Owoeye

Justice, Développement et Paix, archidiocèse catholique d'Ibadan

Ralph Poirel

Conférence Episcopale d'Allemagne, Département des affaires religieuses internationales et de migration

Jeanette Schade

Université de Duisburg, Institut pour le développement et la paix

Dr. Victor Scheffers

Commission Justice et Paix - Les Pays-Bas

Prof. Dr. Siegmund Schmidt

Université de Koblenz-Landau, Sciences sociales, Département de science politique

Père Wolfgang Schonecke

Réseau Afrique Allemagne

Évêque auxiliaire em. Leo Schwarz

Diocèse de Trèves

Manfred Sollich

Commission Allemande Justice et Paix

Bettina Stang

journaliste free-lance

Michael Steeb

Association pour l'assistance au développement (AGEH)

Dr. Reinhard Voß

Pax Christi, section allemande